

Regards de L'IEIM



Regards de l'IEIM
Insécurité et polycrise
2024-2025

Table des matières

INTRODUCTION.....	I
-------------------	---

INSECURITES ET POLYCRISE

APPROCHER LES INSECURITES SOUS LE PRISME DE LA « POLYCRISE » ? ANALYSE CRITIQUE DE LA LITTERATURE AUTOUR D'UN CONCEPT PAR <i>SARAH HASSNAOUI</i>	- 1 -
---	-------

GÉOPOLITIQUE ET INSECURITES

LES (IN)SÉCURITÉS DANS LA RÉGION DE L'OCÉAN INDIEN ET LA DÉCLARATION DE ZONE DE PAIX PAR <i>HIRUNI NATHASHA FERNANDO</i>	- 23 -
--	--------

ANALYSE DES SANCTIONS DE LA CEDEAO FACE AUX COUPS D'ÉTAT AU MALI (2020-2021) : CONTROVERSES ET ENJEUX PAR <i>DJELIKA KEITA</i>	- 34 -
--	--------

LE PARTENARIAT STRATEGIQUE INDE-CANADA A LA SUITE DE LA DEMISSION DU PREMIER MINISTRE TRUDEAU : QUELLES PERSPECTIVES ? PAR <i>AMÉLIE CHALIVET</i>	- 48 -
--	--------

ENJEUX NUMERIQUES TRANSNATIONAUX

L'ACCES A INTERNET : UN CHAMP D'INSECURITE(S) PAR <i>MOHAMED ANOIR ZAYANI</i>	- 71 -
--	--------

DE LA DIGITALISATION A LA DRONISATION : COMMENT LA RESISTANCE CIVILE UKRAINIENNE S'ORGANISE-T-ELLE AU TRAVERS DES TECHNOLOGIES EMERGENTES ? PAR <i>CAMILLE LATY</i>	- 81 -
--	--------

CLIMAT ET SANTE

FRANCHIR LES FRONTIERES INVISIBLES : LA SECURITE SANITAIRE
FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX MALADIES
ZOOTIQUES

PAR *SIHEM ATTALAH* ET *MARWAN ATTALAH* - 101 -

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET INSECURITES SANITAIRES :
QUELQUES ENJEUX AUTOUR DE LA PROPAGATION
DU PALUDISME

PAR *HOMBA ALBAN BASSOWA* - 118 -

VULNERABILITES ET DROITS

SECURITE ET JUSTICE AUTOCHTONES : LA POLICE COMMUNAUTAIRE
DU GUERRERO FACE A L'INSECURITE AU MEXIQUE

PAR *FERNANDA SIGÜENZA-VIDAL* - 135 -

TALIBANS AU POUVOIR : QUID DES DROITS DES FEMMES ?

PAR *CÉCILIA PHILIPPE* ET *LENA TROTTEIN* - 148 -

CONCLUSION - 163 -

Introduction

Par François Audet, directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal

En 2024-2025, l'IEIM a pris le parti de faire de ses Regards une tribune spécifique pour les étudiant·es des cycles supérieurs, de tous les champs disciplinaires. Les étudiant·es ont été invité·es à proposer des textes portant sur la thématique annuelle de l'Institut et de ses unités membres : la crise des insécurités. Les personnes contributrices pouvaient vulgariser des travaux de recherche ou des thématiques vues en classe, sur les insécurités géopolitiques, climatiques, alimentaires, sécuritaires, sociales, culturelles et linguistiques, migratoires, ou encore liées aux changements induits par l'intelligence artificielle.

L'ensemble des textes qui composent ce recueil ont été sélectionnés par un comité de sélection parmi les propositions reçues. Les publications ont, dans un premier temps, été publiées sur les différentes plateformes web de l'IEIM au cours de l'année 2024-2025. Le projet, soutenu financièrement par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF), s'inscrit dans le cadre du Centre de réflexion francophone de l'IEIM sur les enjeux internationaux et diplomatiques. Il répond au besoin de créer davantage de passerelles entre les travaux de recherche des expert·es de l'UQAM et de l'IEIM, le public et les instances décisionnelles.

La participation d'étudiant·es de divers champs disciplinaires a permis de réunir des textes s'inscrivant dans deux grands axes thématiques : le transnationalisme des insécurités et les crises locales.

Le premier travail, réalisé par Sarah Hassnaoui, consiste en une analyse bibliographique des publications autour du terme de « polycrise », et permet d'ouvrir la réflexion en questionnant la pertinence de cette notion pour parler d'insécurités en contexte complexe. Puis, les travaux sur le transnationalisme des insécurités permettent d'explorer la crise à une échelle globale.

Une première série de trois textes porte plus particulièrement sur des thématiques géopolitiques. Hiruni Nathasha Fernando analyse le sujet dans

un cadre régional, en traitant des (in)sécurités dans l'océan Indien. Elle présente l'importance stratégique de cette région, qui oppose la Chine et les États-Unis, mais bénéficie d'un statut de zone de paix grâce à la déclaration de l'océan Indien. Djelika Keita propose ensuite de réfléchir au rôle des institutions dans la gestion des insécurités en Afrique de l'Ouest, en analysant les controverses et enjeux autour de la légalité des sanctions de la CEDEAO face aux coups d'État au Mali (2020-2021). Enfin, Amélie Chalivet analyse le futur des relations bilatérales entre l'Inde et le Canada en revenant sur les ruptures diplomatiques des années 2023-2024, à la suite de la démission du premier ministre canadien Trudeau et de l'élection du président américain Trump.

Deux textes portent ensuite sur les enjeux technologiques et numériques actuels, avec le travail de Mohamed Anoir Zayani sur le rôle d'internet dans le maintien de droits et libertés et sur son risque de défaillances en présence de fracture numérique. Puis, l'utilisation des technologies dans les conflits est abordée par Camille Laty, qui revient sur le rôle des drones et des téléphones cellulaires dans la résistance civile en Ukraine.

Enfin, le transnationalisme est abordé dans des analyses sur les questions de climat et de santé. Sihem et Marwan Attalah proposent un texte qui rappelle que l'interconnexion entre les risques zoonotiques, la sécurité sanitaire et le changement climatique ne connaissent pas de frontières nationales. Homba Alban Bassowa fait le même constat dans son texte portant sur les nouveaux enjeux de la propagation du paludisme et ses impacts sur les tentatives étatiques de garantir des droits sanitaires et environnementaux.

Le deuxième axe traite des crises locales, à travers les enjeux politiques et juridiques autour des populations vulnérables, avec deux études de cas. Dans la première, Fernanda Sigüenza-Vidal présente une solution à la violence, mise en place par les peuples autochtones du Mexique : la Police Communautaire du Guerrero. Dans le deuxième texte, Cécilia Philippe et Lena Trottein interrogent l'impact de la prise de pouvoir des Talibans sur le droit des femmes en Afghanistan, en termes d'invisibilisation dans la vie publique et de droits.

Insécurités et polycrise

**Approcher les insécurités sous le prisme de la
« polycrise » ?
Analyse critique de la littérature autour d'un concept**

par *Sarah Hassnaoui*

Autrice

SARAH HASSNAOUI est candidate au doctorat en communication à l'UQAM et auxiliaire de recherche à la Chaire UNESCO en communication et technologies pour le développement.

Introduction

Depuis quelques années, la notion de « polycrise » apparaît de plus en plus dans les débats, les notes géopolitiques, les politiques publiques et la littérature académique. Ce concept, attribué au sociologue Edgar Morin et défendu par l'historien Adam Tooze fait référence, en termes simples, à de multiples crises simultanées qui se renforcent les unes et les autres : crises migratoires, climatiques, économiques, financières, conflits... Les exemples les plus donnés pour l'illustrer sont la guerre en Ukraine ou la pandémie de COVID, qui démontrent de l'interconnexion des problèmes actuels et plongent le monde dans des insécurités d'autant plus grandes que les crises se rependent à grande vitesse entre les domaines et espaces géographiques.

Plusieurs travaux de recherche de diverses disciplines se sont penchés sur la polycrise, dans un effort de définition, pour l'illustrer avec des exemples concrets ou pour en analyser ses répercussions. Pour mieux comprendre ce terme complexe, que certains peinent encore à définir totalement, il est intéressant de se pencher sur la littérature scientifique traitant de cette idée : qui écrit sur la polycrise, pourquoi et comment ? Quels débats ont émergé, liés à la nouveauté de la notion, pour encadrer les agendas de recherche dans différentes disciplines ?

« Ce concept [de polycrise], attribué au sociologue Edgar Morin [...], fait référence, en termes simples, à de multiples crises simultanées qui se renforcent les unes et les autres : crises migratoires, climatiques, économiques, financières, conflits... »

À travers une revue de littérature semi-systématique, à partir d'une bibliographie exhaustive, interdisciplinaire et multilingue autour de la notion de polycrise, nous proposons de nous pencher sur ces questions pour analyser l'utilisation croissante du terme. L'objectif est d'utiliser ce prisme afin de comprendre comment les sciences sociales et sciences dures analysent les insécurités actuelles, afin de créer de nouvelles connaissances sur la polycrise à travers un point de vue différent. Cette revue de littérature semi-systématique emploie une méthodologie mixte, mêlant outils quantitatifs et qualitatifs. Pour commencer, une bibliographie exhaustive de 93 publications a été composée, incluant des entrées académiques faisant référence à la « polycrise » dans le titre, en anglais (polycrisis/polycrises), français (polycrise), allemand (Polykrise), italien (policrisi) et espagnol (policrise). La

majorité de ces travaux font référence à la notion de polycrise au singulier, et nous ferons donc le choix ici d'utiliser le terme de cette façon également.

À l'aide de l'intelligence artificielle (IA) et dans une démarche d'analyse de data relevant des *digital humanities*, ces entrées ont été classées par type (livres, chapitres, articles, thèses), dates de publication, langue, domaine scientifique, et zone géographique analysée. À partir de ces typologies, nous avons réalisé plusieurs analyses lexicographiques : d'abord pour identifier les mots qui revenaient le plus dans les 58 titres de publications en anglais, puis pour obtenir une première analyse du contenu des corpus de revues académiques en anglais, français et allemand. En comptant la fréquence des mots dans ces corpus, nous avons pu identifier des tendances de la recherche autour de la polycrise. Cela nous a également permis de comprendre le contexte de la recherche sur la polycrise, de formuler des commentaires et de mettre en évidence les lacunes de la littérature. Ce travail a été complété par une analyse critique (avec une posture décoloniale) plus approfondie des idées et des perspectives théoriques de l'étude de la polycrise, afin d'éviter les confusions liées au manque de contexte ou à l'absence d'informations sur le sens.

La première partie de cet article repose principalement sur ce travail bibliographique et lexicographie, car il discute de l'émergence de la notion de polycrise dans la littérature pour analyser l'interconnexion des insécurités, tandis que la deuxième partie a une portée plus analytique et critique, et pointe du doigt les défis liés à l'utilisation de cette notion dans la littérature.

1. La polycrise : une notion de plus en plus utilisée pour théoriser l'interconnexion des insécurités

1.1 Une littérature en expansion numérique, disciplinaire et géographique

La polycrise est un sujet de recherche en pleine expansion, voire une nouvelle tendance dans la littérature. En effet, notre bibliographie de 93 entrées ne rassemble qu'un seul article paru en 2014 et, après quelques années sans autres publications, le nombre de publications annuel entre 2019 et 2021 n'a jamais dépassé trois. S'il a augmenté en 2022, avec 7 publications mentionnant la polycrise dans le titre, il a considérablement augmenté dans les années suivantes, avec 36 publications scientifiques en 2023 et 43 en 2024.

Non seulement le nombre de publications autour de la polycrise a augmenté, mais il a également inclus de nouveaux sujets. En 2014, la première publication étudiait la polycrise en lien avec la biodiversité, tandis que les six publications parues entre 2019 et 2021 abordaient des questions liées aux études européennes, notamment sur l'intégration européenne. En 2022, les études européennes, incluant cette fois la gouvernance, les élections, l'intégration, sont également la thématique principale des nouvelles publications, même si la polycrise commence à être étudiée dans d'autres domaines : l'économie, et notamment le logement, le droit, et le climat/développement. Outre le domaine majoritaire des études européennes en 2023, les thèmes de l'agriculture/de l'alimentation et de la sécurité sont également devenus centraux dans les publications liées à la polycrise et un nouvel axe d'étude est apparu : le capitalisme et la mondialisation, principalement dans le domaine de l'économie. Finalement, d'autres disciplines/sujets ont commencé à être représentés dans l'étude de la polycrise : la sociologie, la linguistique et l'énergie. En 2024, les domaines d'études se sont encore diversifiés, avec 6 publications sur la santé et d'autres en psychologie, littérature, tourisme, technologie. Par ailleurs, les publications en 2024 ont confirmé la centralité des études européennes (gouvernance, intégration et élections) et de l'économie (en lien avec la mondialisation et le capitalisme) dans l'étude de la polycrise.

Enfin, l'évolution de la littérature souligne l'intérêt d'étudier ce sujet au-delà des frontières européennes : après s'être concentrée sur l'Europe, l'attention géographique portée à la polycrise s'est déplacée en 2023, lorsque davantage de publications incluant des questionnements globaux ont été publiés et, en 2024, pour la première fois, d'autres territoires ont commencé à être étudiés : Liban, Asie et Madagascar.

1.2 Entre définitions de la polycrise et études de cas des insécurités

Au-delà de la diversité disciplinaire et thématiques des articles sur la polycrise, on retrouve également une diversité d'angles d'approche de la notion. L'évolution des objectifs de chaque article souligne que la polycrise devient une notion académiquement acceptée, puisque les écrits ne sont plus centrés autour de la définition de la polycrise, mais visent de plus en plus à l'analyser, et en étudier les effets dans différentes sphères. En effet, nous pouvons différencier plusieurs types d'articles se concentrant sur la polycrise:

(1) ceux qui tentent de la définir et de construire des agendas de recherche - généralement plus dans le domaine des relations internationales et des sciences politiques ; (2) ceux qui la prennent comme une « notion reconnue », pour analyser son impact dans différents domaines à travers des études de cas concrets et, (3), ceux qui mentionnent la polycrise dans le titre, mais sans revenir sur le terme dans l'article lui-même. Cette dernière catégorie illustre particulièrement bien le fait que cette notion soit de plus en plus acceptée comme sujet connu, ne nécessitant pas de plus amples explications.

On peut donner, pour exemple d'articles visant à définir la polycrise, le travail de Michael Lawrence, qui sert de référence dans le domaine : une invitation aux contributions et débats sur la polycrise dans l'anthropocène¹ (Lawrence, 2024), les mécanismes d'enchevêtrement de crise dans la polycrise globale² (Lawrence, 2023). On retrouve aussi d'autres articles aux titres évocateurs, sur la « grandeur et misère d'une notion à la mode » (Godin, 2023), autour d'un terme qui « incite à une vision du monde émergente »³ (Henig, 2023). Ces articles ne se limitent cependant pas à des tentatives de définition ; ils viennent apporter des critiques et exemples autour de la notion, qui nourrissent la réflexion autour de l'agenda de recherche en construction dans le domaine.

Le deuxième type d'article analyse l'effet de la polycrise et propose des études de cas. Dans cette catégorie, l'analyse lexicographique du corpus d'articles en anglais met en avant la prédominance des sujets de la crise sanitaire liée au COVID ainsi que la guerre en Ukraine comme cas concrets liés à la polycrise, car ces exemples récents sont les meilleures illustrations de crises multiples, avec, dans le premier cas, une insécurité sanitaire, économique, politique, sociale et, dans le deuxième, un conflit qui se répercute à l'échelle globale sur l'économie, la gouvernance, le sport, la migration.

Enfin, cette catégorie d'articles va parfois jusqu'à analyser les changements structurels pour faire face à la polycrise, généralement dans le champ économique, qu'ils soient macro comme pour l'article « Les modèles économiques et financiers face à la polycrise écologique » (Giraud, 2021), ou micro, comme dans le cas des liquidités dans l'immobilier pour faire face à la

¹ Polycrisis in the Anthropocene: An Invitation to Contributions and Debates

² Global Polycrisis: The causal mechanisms of crisis entanglement

³ Polycrisis: Prompts for an emerging worldview

polycrise (Koetter, 2024). D'autres s'intéressent aux réponses politiques de la polycrise, par exemple à travers l'agenda européen de la Commission Européenne et du Conseil de l'Union Européenne⁴ (Bocquillon, 2024). Certains articles vont plus loin en analysant l'impact de la polycrise sur les rapports de domination, comparant la polycrise au centaure pour en dégager une analyse sur l'hégémonie, la masculinité et la racialisation⁵ (Greig, 2024). L'analyse lexicographique du corpus, décrite ci-dessous, permet de compléter cette liste d'exemple d'étude de cas en lien avec la polycrise.

Enfin, certains articles qui analysent l'impact de la polycrise s'attachent à un domaine spécifique : celui de la recherche. Ils questionnent les disciplines académiques et méthodes de recherche en temps de polycrise. En effet, ce phénomène vient modifier la façon de faire de la sociologie,⁶ par exemple (Häckermann, 2023), et peut nécessiter de revoir les modèles de recherche, en méthodes qualitatives en économie (Porak, 2024) ou peut permettre d'enrichir la connaissance théorique sur des modèles existants, comme le dilemme du prisonnier, par exemple (Breuer, 2023).

1.3. Prépondérance des études européennes et questions de gouvernance

Bien que la notion de polycrise ait été nommée pour la première fois par un sociologue, Edgar Morin, et que l'un de ses meilleurs représentants soit un historien, Adam Tooze, l'analyse de la littérature met en avant le fait que cette notion reste très liée aux relations internationales, et plus particulièrement aux sujets européens. Cet ancrage disciplinaire explique également pourquoi la langue la plus représentée dans les publications sur la polycrise est l'anglais. En effet, la répartition des langues dans la bibliographie académique exhaustive sur la polycrise est déséquilibrée : 68 entrées sont en anglais, 9 en français, 10 en allemand, 3 en italien, 2 en espagnol et 1 en russe.

Cependant, en anglais, français et allemand, l'orientation de la recherche sur la polycrise est similaire, comme le souligne une analyse lexicographique. En effet, nous avons effectué un comptage de mots sur les corpus dans ces langues, en tenant compte du fait que le plus petit nombre de publications en français et en allemand puisse mener à un biais. En anglais, les mots les plus

⁴ Setting the European agenda in hard times: the commission, the European Council and the EU polycrisis

⁵ The polycrisis and the Centaur: Hegemony, masculinity and racialization

⁶ Soziologie in Zeiten der Polyrise

représentés dans les titres et dans le corpus sont *UE* et *Européen*. Dans le corpus, des mots des champs lexicaux de l'économie et des relations internationales sont les plus récurrents, avec les mots : *économique, global, politique, social, systèmes, états*... Plus loin en termes de récurrence, on retrouve également d'autres mots en rapport avec ces domaines, comme *développement, institutionnel, pouvoir, sécurité*. En dehors de ces catégories, les mots *santé, alimentation, énergie* et *tourisme* se distinguent également.

Cette analyse lexicographique de l'anglais met en évidence un autre résultat intéressant : le lien qui est fait entre la polycrise et certaines des crises récentes. Parmi la liste des 50 mots les plus utilisés dans le corpus, on retrouve en effet les mots *COVID, pandémie* et *Ukraine*. En français, en dehors des mots *polycrise* et *crise*, les mots les plus utilisés sont liés à l'économie (*biens, marchés, publique*), la politique européenne ou internationale (*mondial, politiques, commission, européen, normes, sécurité*) mais aussi la santé et le climat. Dans le corpus allemand, les relations internationales sont le plus représentées, puisque les mots les plus utilisés, mis à part le mot « pays », sont des noms d'États : *France, Venezuela, USA, Allemagne, France*, ou des noms de capitales politiques, *Paris* et *Berlin*.

Par conséquent, la recherche sur la polycrise peut être décrite comme suit : avec une centralité autour des questions européennes et liées à l'UE, elle englobe également des sujets autour des insécurités, allant de la santé au climat, en passant par l'énergie et la sécurité. Les publications abordent le sujet à différents niveaux : celui des pays/États, mais aussi une échelle mondiale/internationale et avec des études de cas spécifiques. L'importance de l'étude est aussi donnée à la manière dont on peut résoudre la polycrise, grâce au travail des institutions, de la gouvernance, de la solidarité, des processus et des politiques.

2. Défis liés à la notion de polycrise

2.1. Difficultés de l'analyse interdisciplinaire à travers une notion « englobante »

Les recherches sur la polycrise se multiplient et, avec l'augmentation du nombre de publications, cette notion complexe est de plus en plus largement acceptée, malgré les difficultés rencontrées pour parvenir à une unification interdisciplinaire de sa définition. En effet, l'interdisciplinarité nécessaire à la recherche sur le sujet peut présenter des difficultés. Par exemple, dans les

relations internationales, on vient souligner la nouveauté de la situation, alors que cette position vient à l'encontre de l'approche historique. De même, les relations internationales viennent étudier des rapports de pouvoir sous un angle qui pourrait être déconstruit dans les approches critiques, comme à travers les approches féministes.

Comme dans le cas de toute notion « nouvelle », la première question qui se pose est celle du besoin réel d'un terme : qu'est-ce qui change avec l'avènement de cette nouvelle notion ? Quelles nouveautés justifient de la nécessité d'un terme nouveau ? Que vient-il désigner qui n'avait pas besoin d'être désigné précédemment ? En effet, l'interconnexion des crises – dans différents domaines et avec divers ancrages géographiques – est une situation classique dans l'histoire. En

« Les recherches sur la polycrise se multiplient et, avec l'augmentation du nombre de publications, cette notion complexe est de plus en plus largement acceptée, malgré les difficultés rencontrées pour parvenir à une unification interdisciplinaire de sa définition. »

relations internationales, le passage des théories réalistes aux théories transnationales est déjà venu, par le passé, illustrer l'interconnexion des crises, notamment l'interconnexion géographique. Similairement, la théorie des systèmes complexes et les travaux autour du management de la crise proposent, eux aussi, un angle d'analyse de ces crises qui prennent en compte cette idée de répercussion rapide des crises en raison des nouvelles technologies et du capitalisme, qui viennent accélérer et connecter les territoires. Le mot *système* ressort d'ailleurs dans l'analyse lexicographique du corpus anglais, en 19^e place des récurrences au singulier (365 récurrences) et en 21^e place au pluriel (350 récurrences) ainsi que dans le corpus français, en 26^e place avec 37 récurrences.

Cependant, la nouveauté dans l'analyse des insécurités, permise par la notion de polycrise, qui transparaît dans la revue littéraire, semble être celle de la question du développement durable et l'inclusion de questions autour de la biodiversité. Pour certains chercheurs, c'est la question de l'anthropocène qui est inhérente à la nouveauté autour de la polycrise (Lawrence, 2024 ; Jørgensen, 2023). Similairement, de nombreux articles sont centrés autour des sujets de l'agroécologie et des systèmes alimentaires (Altieri, 2023 ; Favas, 2024), la transition éco-sociale (Ciampa, 2022), le réchauffement climatique

ou les politiques climatiques (Frayssinhes, 2023 ; Winkler, 2023) et les biens publics mondiaux (Gardes-Landolfini, 2023).

Liée à cette thématique autour du développement durable, la santé est elle aussi un des sujets de la polycrise, qu'il s'agisse de la santé mentale (Kałwak, 2024), le sujet de la politique en santé autour de la mortalité (Kanter, 2024) ou des questions de genre (Khosla, 2024), la promotion de la santé et la littéracie autour de ces sujets (Levin-Zamir, 2024), ou l'épidémiologie sociale globale (Rasella, 2024).

Cependant, pour pouvoir convaincre l'ensemble de la communauté scientifique de ces nouveautés, et en particulier les théoriciens qui refusent une conceptualisation nouvelle pour des phénomènes actuels, apparenté à du sensationnalisme, une meilleure définition interdisciplinaire est nécessaire. Finalement, l'analyse de la littérature montre une plus grande diversité disciplinaire dans l'étude de la notion, mais peu de travaux qui se réclament de l'interdisciplinarité. Pourtant, cela serait utile pour une notion qui se développe au sein de la communauté scientifique. L'exclusion de la littérature grise dans cette analyse peut, cependant, expliquer que l'on manque de données autour de discussions interdisciplinaires, qui peuvent faire l'objet de journées d'étude ou colloques, résultant en publication de rapports plutôt que d'articles.

2.2. Une notion « globale » étudiée par une minorité ?

Par ailleurs, la polycrise semble rester une notion étudiée par une minorité « privilégiée ». Malgré l'apparente accélération du nombre de publications autour de la polycrise, une analyse critique, notamment de la façon dont la notion s'est développée d'un champ disciplinaire au suivant, peut mettre en avant la problématique de l'origine de ces publications. En effet, il semblerait que les publications sur ce sujet proviennent d'une minorité de scientifiques – occidentaux et travaillant sur les relations internationales. Cela soulève la question d'un biais géographique et thématique dans la recherche autour de la polycrise et pose la question suivante : ce terme a-t-il plutôt vocation à servir un agenda politique « Nord » pour proposer des solutions aux insécurités d'une partie du globe, et en reposant sur l'idée qu'elles affecteront une autre partie ?

Une explication quant à la prépondérance de la thématique européenne pourrait être l'intérêt de l'Union européenne elle-même autour de cette notion :

par exemple, le projet *PolyCIVIS* est un projet interdisciplinaire entre universités et centres de recherche européens et africains, autour de la polycrise, dirigé par l'université de Bruxelles et initié par l'UE. En initiant un tel projet de recherche, la Commission européenne oriente la recherche autour de la polycrise, en la reliant à des problèmes internes, mais aussi en la diffusant à l'extérieur, notamment par l'inclusion d'universités africaines. L'autre « grand institut » de recherche autour de la polycrise est basé au Canada (Victoria) et étudie les systèmes complexes, et les interactions entre risques et crises. Il s'agit du *Cascade Institute*, qui, dans le cadre de son « Polycrisis project », propose de rassembler les collaborations permettant la lutte contre la polycrise sur le site <https://polycrisis.org> et offre également des grilles de lectures de la polycrise grâce aux théories des systèmes complexes. Ces deux grands pôles concentrent donc une grande partie de la recherche autour de la polycrise. Il pourrait être intéressant, cependant, d'inclure une dimension critique dans l'analyse de la notion et des études de cas autour de celle-ci.

Ainsi, il serait intéressant d'avoir des publications proposées par des collègues d'autres zones géographiques afin de répondre à la question simple : la polycrise correspond-elle également à des insécurités rencontrées dans d'autres zones géographiques ? L'apparition d'une littérature endogène à certaines disciplines et zones permettrait ainsi de sortir de la dynamique selon laquelle une notion développée au « Nord » peut expliquer les dynamiques du « Global South » mieux qu'un terme conceptualisé à partir d'une expérience locale. On peut s'attendre à ce que l'évolution de la recherche autour de la polycrise, avec sa transposition dans de nouveaux contextes et domaines, soulève de nouvelles questions. Celles-ci modifieront probablement l'acceptation de la notion au sein des relations internationales et en ce qui concerne la politique européenne.

Conclusion

L'objectif de cette analyse lexicographique était de repérer les thématiques en lien avec la polycrise, et les interactions entre ce concept et des théories de diverses disciplines, autour de la solidarité, la confiance mutuelle, ou les systèmes complexes. Cependant, l'analyse a révélé que ce type d'analogie existe encore peu, mais que la notion de polycrise est jugée pertinente par la communauté scientifique l'ayant étudiée, pour se pencher sur les insécurités

actuelles, qui se présentent sous la forme de crises interconnectées, à la fois économiques, climatiques, migratoires et sanitaires.

Cette revue de littérature semi-systématique révèle également que, malgré l'application du concept à de nouveaux domaines comme la santé, les études de genre ou la psychologie, sa nature interdisciplinaire présente des défis de définition et nécessiterait un cadre théorique plus clair pour pouvoir continuer à servir de référence. De plus, l'étude du corpus montre que la recherche académique intègre depuis peu de nouveaux espaces géographiques, mais la polycrise européenne reste centrale dans les écrits, au dépit d'autres régions et des insécurités qu'elles affrontent.

Cependant, la diversification disciplinaire pourrait permettre au concept de polycrise de gagner en ampleur et en pertinence au-delà du cadre européen. Pour cela, il sera intéressant d'observer comment ce terme évoluera dans différentes langues et différents contextes culturels. Ainsi, dans une approche critique, les prochaines recherches devront non seulement affiner la définition de la polycrise, mais aussi s'assurer qu'elle ne se limite pas à un cadre théorique européen ou occidental, en intégrant des perspectives plus diverses de manière endogène, sans intervention d'agenda de recherche forgé au « Nord ».

Bibliographie

Livres

Albert Michael J. (2024). *Navigating the Polycrisis - Mapping the Futures of Capitalism and the Earth*. The MIT Press.

Batora, J. & Fossum, J.E. (2023). *Differentiation and Dominance in Europe's Poly-Crises*. Routledge.

Comité de diffusion scientifique, C. (2024). *Liban : polycrise et menaces existentielles*. Parution : Revue Orients Stratégiques n°152023, L'Harmattan.

Heidemann, K. (2023). *Combating Crises From Below: Social responses to polycrisis in Europe*. Maastricht University Press. <https://doi.org/10.26481/mup.2301>

Hopper, G. P., Rattray, G., Schuermann, T. and Power, B. (2023). *Stress Testing in a World of Compound Risks and Polycrises*. Routledge. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4504588>

Chapitres de livres

Belov M. (2022). Rule of law and democracy in times of transitory constitutionalism, constitutional polycrisis and emergency constitutionalism: Towards a global algorithmic technocracy?. In: *Rule of Law in Crisis - Constitutionalism in a State of Flux*. Routledge.

Devictor, V. (2014). Chapitre 2. La polycrise de la biodiversité : les métamorphoses de la nature et de sa protection. In : *La biodiversité en question*. Éditions Matériologiques.

Georgiev, V. (2023). The Never-Ending Poly-Crisis: European Union Governance and Legitimacy Beyond COVID-19. In: *Relevance of European Studies in Asia*. Springer. https://doi.org/10.1007/978-981-99-7786-4_9

Kinski, L. (2023). 6 Representation in polycrisis: Towards a new research agenda for EU citizens. In: *The EU under Strain?: Current Crises Shaping European Union Politics*. De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110790337-007>

Riddervold, M.; Newsome, A.; Trondal, J. Epilogue: Polycrisis and resilience in the European Union: Covid-19 and avenues for future studies. In: *The Routledge Handbook of Differentiation in the European Union*. Routledge.

Schimmelfennig F. (2023), Polity attacks and policy failures: the EU polycrisis and integration theory. In: *The EU under Strain?: Current Crises Shaping European Union Politics*. De Gruyter.
<https://doi.org/10.1515/9783110790337-007>

Articles

Abdul Rahman, M. S., Awang, M., & Jagun, Z. T. (2024). Polycrisis: Factors, impacts, and responses in the housing market. *Renewable & sustainable energy reviews*, 202, 114713.

Altieri, M. Á., & Nicholls, C. I. (2023). Agroecología, policrisis global y transformación de sistemas alimentarios. *Magna Scientia UCEVA*, 3(1), 125-131.

Avril, L., Faure, S. B. H., & Lebrou, V. (2024). Sur les effets de la “polycrise” de l’Union européenne. *Revue française de science politique*, 72(6), 1021-1024.

Bellini, O. E., Gullace, M. T., & Mocchi, M. (2022). Re-Start: Student Housing Polycrisis post-Coronavirus. *Techne (Florence, Italy : 2011)*, 23, 94-103.

Bressanelli, E., & Natali, D. (2023). Tested by the Polycrisis: Reforming or Transforming the EU? *Politics and governance*, 11(4), 246-251.

Berrod, F. (2022). Chronique Marché intérieur – Rendre le marché intérieur résilient : tirer les enseignements des polycrises européennes. *Revue trimestrielle de droit européen*, n° 3.

Bertels, A., & Verlinde, S. (2011). La lexicographie et l’analyse de corpus : nouvelles perspectives. *Meta*, 56(2), 247-265.

Bianchi, R. V., & Milano, C. (2024). Polycrisis and the metamorphosis of tourism capitalism. *Annals of tourism research*, 104, 103731.

Bothe, C., & Maihold, G. (2020). Venezuelas Polykrise: humanitäre Notlage und politische Blockaden - die EU steht in der Verantwortung. SWP-Aktuell, n°66, 2020.

Breuer, C. (2023). Polykrise als Gefangenendilemma. *Wirtschaftsdienst (Hamburg)*, 103(1), 1-3.

Bocquillon, P. (2024). Setting the European agenda in hard times: the commission, the European Council and the EU polycrisis. In *Journal of European Integration* (Vol. 46, Numéro 4, p. 567-574).

Breuer, C. (2023). Polykrise als Gefangenendilemma. *Wirtschaftsdienst*, 103(1), 2-3.

Brosig, M. (2024). From Neologism to Promising Research Agenda? The Global Polycrisis and IR. *Keynote Polycivis Brussels 31 January. 2024*, 1-27.

Burrai, E., & Sterchele, D. (2024). Towards posthuman geographies of volunteer tourism in a time of polycrisis. *Tourism Geographies*, 1–11.

Ciampa, F., & Bosone, M. (2022). Towards eco-social transition: Community Regeneration Indicators respond to the polycrisis. *Techné*, 23, 200-210.

Delpy, L., Gondard Delcroix, C., Galon, M., Lallau, B., & Droy, I. (2024). Southern Madagascar, polycrisis and project failures: A scoping review. *PloS one*, 19(7), e0305359.

Dickson, F. (2023). Will 2023 be the year of the polycrisis and how can chief risk officers prepare? *Governance directions*, 75(1), 786-791.

Dymski, G. (2024). “Contingency, irony, and solidarity” in the era of polycrisis: Institutionalist economics beyond the t/T duality. *Journal of Economic Issues*, 58(2), 378–396.

Eihmanis, E. (2024). EU transnational coalitions in polycrisis: The Visegrád-4 before and after the Russo-Ukrainian war. *Journal of European Public Policy*, 1–25.

Favas, C., Cresta, C., Whelan, E., Smith, K., Manger, M. S., Chandrasenage, D., Singhkumarwong, A., Kawasaki, J., Moreno, S., & Goudet, S. (2024). Exploring food system resilience to the global polycrisis in six Asian countries. *Frontiers in nutrition (Lausanne)*, 11, 1347186-1347186.

Field, T. A., & Ghoston, M. R. (2024). Existential themes of the 2020s syndemic polycrisis. *Journal of humanistic counseling*, 63(2), 68-77.

Frayssinhes, J. (2023). Les polycrises dues au réchauffement climatique : essai d'opérationnalisation d'une réponse transdisciplinaire efficace. *Rencontres transdisciplinaires - Bulletin interactif du Centre International de Recherches et Études Transdisciplinaires (CIRET)*, n° 26.

Gardes-Landolfini, C. (2023). Replacer les biens publics mondiaux dans un contexte de polycrise. *Revue d'économie financière N° 151*, 3, 27-40.

Germain, J. (2023). La politique budgétaire de l'Allemagne à l'heure de la polycrise: Entre Sonderweg et Zeitenwende. *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* 55, n° 2, 327-39.

Giglio, F. (2022). Dentro la policrisi. Il necessario possibile/Inside the polycrisis. The possible necessary. *Techne*, 23, 281-282.

Ginter, T., & Tischler, P. (2024). Deglobalisation and decoupling tendencies in the Visegrád countries in the wake of the polycrisis. *Financial and Economic Review*, 23(2), 56–82.

Giraud, G. (2021). Les modèles économiques et financiers face à la polycrise écologique. *Responsabilité & environnement*, 102, 10-101.

Godin, R. (2023). Vive la “polycrise: Grandeur et misère d’une notion à la mode. *Revue du crieur N° 23*, 2, 66-79.

Gómez, D. (2023). Internet en el contexto de policrisis global. *Forum Revista Departamento de Ciencia Política*, 24, 285-305.

Gomollón-Bel, F., & García-Martínez, J. (2023). Chemical Solutions to the Current Polycrisis. *Angewandte Chemie (International ed.)*, 62(25), e202218975-n/a.

Greig, A. (2024). The polycrisis and the Centaur: Hegemony, masculinity and racialisation. *Feminist Encounters: A Journal of Critical Studies in Culture and Politics*, 8(1), 21.

Häckermann, A., & Ettrich, F. (2023). Soziologie in Zeiten der Polykrise. *Berliner journal für Soziologie*, 33(4), 351-355.

Helleiner, E. (2024). Economic Globalization's Polycrisis. *International studies quarterly*, 68(2).

Henig, D., & Knight, D. M. (2023). Polycrisis: Prompts for an emerging worldview. *Anthropology Today*, 39(2), 3-6.

Hoeffler, C., Hofmann, S. C., & Mérand, F. (2024). The polycrisis and EU security and defence competences. *Journal of European Public Policy*, 1–25.

Hoyer, D., Bennett, J. S., Reddish, J., Holder, S., Howard, R., Benam, M., & Turchin, P. (2023). Navigating Polycrisis: long-run socio-cultural factors shape the response to changing climate. *The Royal Society Publishing*.

Hristozov, Y., & Nozharov, S. (2024). Prerequisites for Business Development in South-Eastern Europe in the Conditions of Polycrisis and Digital Transformation. *Economics*, 12(2), 163-175.

Jacobs, M. (2024). After Neoliberalism: Economic Theory and Policy in the Polycrisis 1. *The Political quarterly (London. 1930)*.

Jayasuriya, K. (2023). Polycrisis or crises of capitalist social reproduction. *Global social challenges journal*, 2(2), 203-211.

Jørgensen S. and al. (2023) Evolution of the polycrisis: Anthropocenetraps that challenge global sustainability. *The Royal Society Publishing*.

Kałwak, W., Weziak-Białowolska, D., Wendołowska, A., et al. (2024). Young adults from disadvantaged groups experience more stress and deterioration in mental health associated with polycrisis. *Scientific Reports*, 14(1), 8757.

Kanter, R., & t, M. P. (2024). Rethinking health policy: life expectancy and mortality in an era of polycrisis. *The Lancet (British edition)*, 403(10440), 1956.

Kerry, J. (2024). Editorial: Facing the polycrisis. *Journal of risk management in financial institutions*, 17(3), 236-237.

Khosla, R., Sen, G., Ghebreyesus, T. A., Byanyima, W., Bahous, S., Diniz, D., Hossain, S., Kanem, N., Karlsson, U., Laski, L., Mired, D., Russell, C., Mofokeng, T., Steiner, A., Türk, V., & Riha, J. (2024). Many crises, one call to action: advancing gender equality in health in response to polycrises. *The Lancet (British edition)*.

Klein, L., Buckle, P., Nguyen, N., Preiser, R., & Ison, R. (2023). Navigating the polycrisis—governing for transformation: The 2024 agenda for the systems community. *Systems Research and Behavioral Science*, 40(6), 973–977.

Koasidis, K., Nikas, A., & Doukas, H. (2023). Why integrated assessment models alone are insufficient to navigate us through the polycrisis. *One earth (Cambridge, Mass.)*, 6(3), 205-209.

Koetter, M., Noth, F., & Wöbbeking, C. F. (2024). Aktuelle Trends: Die Liquidität europäischer Immobilienmärkte in der Polykrise. *Wirtschaft im Wandel*, 30(1), 4-5.

Krumm, T. (2023). Wählen in der Polykrise: Die türkische Präsidentschafts- und Parlamentswahlen vom Mai 2023 in Deutschland. *Zeitschrift für Parlamentsfragen*, 54(4), 758-772.

Kuhlmann, S., Franzke, J., Peters, N., & Dumas, B. P. (2024). Institutional designs and dynamics of crisis governance at the local level: European governments facing the polycrisis. *Policy design and practice*, 1-21.

Lawrence, M. (2024). Polycrisis in the Anthropocene: An Invitation to Contributions and Debates. *Global Sustainability*, 1-10.

Lawrence, M., Homer-Dixon, T., Janzwood, S., Rockstöm, J., Renn, O., & Donges, J. F. (2023). Global Polycrisis: The causal mechanisms of crisis entanglement. *Global Sustainability*, 1-36.

Letellier, B., & Pasquier, F. (2023). Dépasser les polycrises. *Rencontres transdisciplinaires - Bulletin interactif du Centre International de Recherches et Études Transdisciplinaires (CIRET)*, 2023.

Levin-Zamir, D. (2024). The integral role of health literacy in health promotion in times of polycrisis. *Global Health Promotion*, 31(1), 3–5.

Lynch, B. (2024). Making way in a polycrisis. *New Zealand international review*, 49(4), 14-18.

Märting, L., & Mühlbach, C. (2023). Katalysator der Polykrise - Das Staatsschuldenrecht und seine verfassungsgerichtliche Überprüfung als Hindernis politischer Gestaltungskraft. *Verfassungsblog*, 2366-7044.

Martínez-Carrasco, R., Borja Albi, A., & Biel, L. (2024). traducción jurídica ante el fenómeno de la (des)globalización. El impacto del desarrollo humano, las polícrisis y la disrupción tecnológica en la provisión de servicios lingüísticos. *Monografías de traducción e interpretación*, 16.

Matz, F. (2023). English Language Education in times of adversities: Supporting students' communicative agency and resilience in the context of polycrisis. *Arbeiten aus Anglistik und Amerikanistik*, 48(2), 277-288.

Meissner, K. L., & Schoeller, M. G. (2019). Rising despite the polycrisis? The European Parliament's strategies of self-empowerment after Lisbon. *Journal of European Public Policy*, 26(7), 1075–1093.
<https://doi.org/10.1080/13501763.2019.1619187>

Müller, M. (2023). Crisis Learning or Reform Backlog? The European Parliament's Treaty-Change Proposals During the Polycrisis. *Politics and governance*, 11(4), 311-323.

Ncube, C. B. (2024). Intellectual property norms in the polycrisis—(still) omnipresent, distracting, irrelevant? *Journal of Intellectual Property Law & Practice*, 19(9), 717–724.

Nikiel, J., & Rusiłowicz, K. (2024). Can Reading Stories Save the Planet? Narrating the World (Out) of the Poly/Permacrisis. *Roczniki humanistyczne*, 72(11 Zeszyt specjalny), 7-13.

Ojewale, O. (2024). We don't have government here: banditry and the polycrisis of governance in northwest Nigeria. *Development in practice*, 1-16.

O'Regan, M. (2023). Introduction: Off the Grid and on the Road in Europe Living in an Age of Uncertainty and Polycrisis. *Anthropological Journal of European Cultures*, 32(2), 1-22.

Penner, M. (2023). The Paradox of Polycrisis: Capitalism, History, and the Present. *Journal of History*, 58(2-3), 152-166.

Petschow, U. (2024). Polykrise – Auswege aus dem - Wachstumsdilemma. *Ökologisches Wirtschaften - Fachzeitschrift*, 39(1), 14.

Porak, L., & Reinke, R. (2024). The contribution of qualitative methods to economic research in an era of polycrisis. *Review of Evolutionary Political Economy*, 5(1), 31-49.

Quagliarotti, D. A. L. (2023). The Water-Energy-Food Nexus in the Mediterranean Region in a scenario of polycrisis. *TeMA*, 109-122.

Rasella, D., Macicame, I., Naheed, A., Naidoo, M., Landin-Basterra, E., Silva, N., Moncayo, A. L., Trotta, A., & Souza, L. E. P. F. de. (2024). The need for global social epidemiology in the polycrisis era. *BMJ global health*, 9(4), e015320.

Schimmelfenning, F. (2023). Differentiated integration has been of limited use in the EU's polycrisis. *Policy Briefs, Integrating Diversity in the European Union (InDivEU)* - <https://hdl.handle.net/1814/74520>

Schmidt-Wellenburg, C., Witte, D., & Anicker, F. (2024). Staat – Gesellschaft – Polykrise. *Soziologie*, 53(2), 251.

Schramm, L. (2020). Exit from joint-decision problems? Integration and disintegration in the EU's recent poly-crisis. *European Review of International Studies*, 7(1), 2–27. <https://doi.org/10.1163/21967415-bja10001>

Shannon Dinan, Daniel Béland & Michael Howlett (2024) How useful is the concept of polycrisis? Lessons from the Development of the Canada Emergency Response Benefit during the COVID-19 pandemic, *Policy Design and Practice*, 1-12. DOI: 10.1080/25741292.2024.2316409

Snyder, H. (2019). Literature review as a research methodology: An overview and guidelines. *Journal of business research*, 104, 333-339.

Sebastião, D.; Luciano, B. T. (2023). Moving from EU-centrism: Lessons from the Polycrisis for EU studies and Global South Regionalism. *J CER*. Vol. 19 No. 2 (2023): Disrupting European Studies.

Skóra, M. (2022). Die Überwindung der Polykrise – Europa braucht eine „Zeitenwende. *Integration* (Bonn, Germany), 45, 343-350.

Smeets, S., & Beach, D. (2023). The Institutional Ingredients of Polycrisis Management: Unpacking European Council's Handling of the Energy Crisis. *Politics and governance*, 11(4), 275-285.

Stark, H. (2019). Französische Außenpolitik in Zeiten der Polykrise. *S + F*, 37(3), 118-123.

Takkinen, P., & Heikkurinen, P. (2024). Peripheral sustainability expertise on technology: an autoethnography amidst the polycrisis. *Acta borealia*, 41(1), 16-30.

Tarp, S. (2010). Reflections on the academic status of lexicography. *Lexikos*, 20(1), 450-465.

Visconti, F., & Pellegata, A. (2024). European Solidarity Takes the Field: The Dimensional Structure of Political Competition in the European Union After the Polycrisis. *Journal of common market studies*.

Vito, D., Tammaro, D., Vermiglio, C., et al. (2024). Bolstering resilience in a polycrisis scenario: A cross-country analysis on the role of IT. *Public Money & Management*, 1–11.

Winkler, H. & Jotzo, F. (2023) Climate policy in an era of polycrisis and opportunities in systems transformations. *Climate Policy*, 23:10, 1213-1215.

Wong, B. L. H., Nordström, A., Piot, P., Clark, H., Alfvén, T., Mandhari, A. A., Abdalla, S., Aslanyan, G., Baines, L., Bekele, A., Carlsson, G., Clark, H., El-Jardali, F., Hei Fong, R. L., Guevara, M., Holmer, H., Inaoka, E., Jindal, R. M., Kalmus-Elias, M., ... Partners, G. H. D. (2024). From polycrisis to metacrisis: harnessing windows of opportunity for renewed political leadership in global health diplomacy. *BMJ global health*, 9(4), e015340.

Yakovlev, P. (2024). Polycrisis in the global economy: Implications for Western and non-Western countries. *Perspectives and Prospects: E-Journal*, 1(36), 7–22.

Zeitlin, J., Nicoli, F., & Laffan, B. (2019). Introduction: The European Union beyond the polycrisis? Integration and politicization in an age of shifting cleavages. *Journal of European Public Policy*, 26(7), 963-976.

Introduction: escaping the politics trap? EU integration pathways beyond the polycrisis. (2024). *Journal of European public policy*.

Thèses

Linnér, A. (2023). *A polycrisis of climate change, food insecurity, socioeconomic inequality, and conflict intensity: A statistical analysis of interrelated crises* (Thesis). Lund University, Department of Political Science. Accessible online. (Tutor: Robert Klemmensen)

Géopolitique et insécurités

Les (in)sécurités dans la région de l’Océan Indien et la Déclaration de Zone de Paix

par *Hiruni Nathasha Fernando*

Autrice

HIRUNI NATHASHA FERNANDO est candidate au doctorat en sciences des religions à l’UQAM. Lauréate d’une Bourse d’excellence Banque Scotia-IEIM 2024, elle est membre étudiante du Centre d’études et de recherches sur l’Inde, l’Asie du Sud et sa diaspora (CERIAS) et du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ).

Introduction

La sécurité est définie au sens large comme la protection de l'État contre les menaces extérieures. Aux premiers stades du développement de la recherche, la définition de la sécurité se limitait à la dimension militaire des relations inter-étatiques. Depuis lors, l'objet de référence de la sécurité est passé de l'État aux sociétés et aux individus (Buzan et al, 1998). Les défis modernes de l'insécurité comprennent les problèmes de sécurité non traditionnels qui découlent de sources non militaires (Anthony et al, 2006). La littérature sur la sécurité non traditionnelle couvre aujourd'hui les questions environnementales, le changement climatique, la sécurité humaine, la sécurité alimentaire, la migration irrégulière et illégale, le trafic de personnes, de stupéfiants et d'autres produits de contrebande. Cet essai se concentre sur les océans, considérés comme la plus grande scène de crime au monde avec une myriade d'activités criminelles maritimes qui ont évolué vers une nature transnationale (Knight et Bergenas, 2016). À mesure que l'importance des océans pour le commerce et les échanges commerciaux ainsi que la dépendance à l'égard des océans pour les moyens de subsistance ont augmenté, la sécurité et la sûreté maritimes ont occupé les cercles politiques du monde entier.

L'océan Indien est le troisième plus grand au monde avec 50% du commerce traversant la région, couvrant environ 20% de l'eau à la surface de la Terre.

L'océan Indien couvre au moins un cinquième de la superficie totale des océans dans le monde avec des eaux hautement stratégiques, notamment : l'océan Indien occidental, les eaux côtières de l'Inde et le golfe du

« Bien que la région de l'océan Indien (ROI) soit importante sur les plans économique et stratégique, il s'agit également d'un grand site pour de multiples sources d'insécurité. »

Bengale (Bateman, 2016). Il s'étend sur plus de 6 200 milles entre les pointes méridionales de l'Afrique et de l'Australie et, sans ses mers périphériques, a une superficie d'environ 28 360 000 milles carrés⁷. Selon le Council of Foreign Relations (2016), « plus de 50% du commerce maritime mondial de pétrole passe par la région de l'océan Indien (ROI), qui est elle-même considérée comme riche en réserves d'énergie, tandis que près de 40% du pétrole *offshore* mondial est produit dans l'océan Indien ». Bien que la ROI soit importante sur les plans économique et stratégique, il s'agit également d'un grand site pour de multiples sources d'insécurité.

⁷ Verlaan, P., Kanayev, V. F. et Morgan, J. R. (2024). Indian Ocean. Dans *Encyclopedia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Indian-Ocean>

Cet essai cherche à expliquer, tout d'abord, l'importance stratégique de la région de l'océan Indien, en particulier avec la montée en puissance de la Chine comme nouveau *dragon des mers*, et les réponses stratégiques pour contrer cette tendance. Cela comprend des initiatives telles que la stratégie indopacifique dirigée par les États-Unis et le dialogue quadrilatéral sur la sécurité (QUAD). Deuxièmement, l'autrice décrit la multiplicité des insécurités dans la région de l'océan Indien. Troisièmement, l'autrice explique le concept et l'importance de la déclaration de l'océan Indien en tant que « zone de paix » et sa pertinence aujourd'hui.

L'importance stratégique de la région de l'océan Indien (ROI)

Le paysage des menaces maritimes aujourd'hui est marqué par la complexité du crime organisé et des dynamiques géopolitiques plus larges. L'océan Indien revêt une importance croissante pour les grandes puissances. La Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis, la France et des puissances moyennes telles que le Japon et l'Australie ont des intérêts dans la ROI en raison de l'expansion du commerce maritime. La Revue stratégique de défense nationale de 2023 du gouvernement australien fait référence à l'océan Indien comme essentiel à son programme de coopération en matière de défense. L'Australie se considère comme un partenaire régional en matière de défense, notamment en raison de son littoral, le plus grand de la ROI, avec la plus vaste zone de recherche et de sauvetage⁸. Avec la publication du *US Indo-Pacific Strategy Report* en 2019, la Chine est notamment perçue comme « un État agresseur ». Même la stratégie de défense nationale des États-Unis de 2022 souligne que l'objectif de leur partenariat majeur en matière de défense avec des pays comme l'Inde est de renforcer leur capacité à dissuader la République populaire de Chine dans la région de l'océan Indien⁹.

La montée en puissance de la Chine a donc incité les puissances régionales telles que l'Inde et les pays QUAD à se renforcer dans la région à travers diverses initiatives. Le dialogue quadrilatéral sur la sécurité, qui comprend l'Inde, le Japon, l'Australie et les États-Unis, est considéré avec suspicion par la Chine, qui considère cette initiative comme une alliance de sécurité potentielle. Malgré ces tensions, le QUAD met l'accent sur ses dimensions de « sécurité douce », en se concentrant sur l'aide humanitaire et les secours en

⁸ Australian Government. (2023). *National Defence: Defence Strategic Review 2023*. Commonwealth of Australia 2023. <https://www.defence.gov.au/about/reviews-inquiries/defence-strategic-review>

⁹ Department of Defense. (2022). *National Defense Strategy of The United States of America*. <https://apps.dtic.mil/sti/trecms/pdf/AD1183539.pdf>

cas de catastrophe, le développement des infrastructures, le renforcement des capacités et la connectivité pour maintenir la stabilité régionale. Grâce à des exercices navals annuels comme Malabar et à des cadres de coopération, le QUAD vise à améliorer les capacités d'intervention en cas de catastrophe, à développer des systèmes d'alerte précoce et à répondre aux urgences non conventionnelles, assurant ainsi un équilibre stratégique au sein de la ROI tout en essayant d'apaiser les préoccupations chinoises à court terme¹⁰.

En outre, l'importance stratégique de la ROI est soulignée dans le livre blanc sur la défense japonaise 2022 qui déclare que l'océan Indien fait partie de son aire de coopération en matière de sécurité pour un Indopacifique libre et ouvert. Le livre blanc du Japon mentionne également que la BRI (Belt and Road Initiative) de la Chine est une stratégie plus large visant à accroître les capacités opérationnelles de l'Armée Populaire de Libération dans la ROI. En particulier, en contribuant aux infrastructures portuaires dans les États côtiers de la ROI tels que le Sri Lanka, le Bangladesh et les Maldives¹¹. La stratégie de sécurité maritime de la marine indienne considère également la ROI comme une priorité du gouvernement dirigé par Narendra Modi en raison notamment de la grande zone économique exclusive de l'Inde de 2,4 millions de kilomètres carrés et ses 1 200 territoires insulaires¹².

Insécurité dans la ROI

Les principaux problèmes de sécurité non traditionnels de la ROI comprennent : le trafic de personnes, de drogues, d'armes et d'autres produits de contrebande, la migration irrégulière et illégale, les catastrophes environnementales et d'origine humaine, l'insécurité alimentaire, la rareté des ressources, etc. Le trafic de drogue est l'un des principaux problèmes que les pays de la ROI ont essayé de résoudre. Le Triangle d'or est tristement célèbre pour la production et le trafic de drogues dans la région. Le Triangle d'or couvre principalement le nord du Myanmar, de la Thaïlande et du Laos. C'est l'une des régions qui produit le plus d'opium en Asie et dans le monde depuis

¹⁰ Commander Ranendra, S. S. (2020). Problems and prospects of maritime security cooperation in the Indian Ocean Region: a case study of the Indian Ocean Naval Symposium (IONS). *Royal Australian Navy Sea Power Soundings*, (15).

¹¹ Ministry of Defense Japan. (2022). *Defense of Japan 2022*. https://www.mod.go.jp/en/publ/w_paper/wp2022/DOJ2022_EN_Full_02.pdf

¹² Kennedy, G. et Pant, H. (2016). *Indian Navy's Maritime Security Strategy: An Assessment*. National Maritime Foundation. <https://maritimeindia.org/wp-content/uploads/2021/02/INDIAN-NAVYS-MARITIME-SECURITY-STRATEGY.pdf>

les années 1950¹³. Les pays de la ROI sont également vulnérables aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les tsunamis, les tremblements de terre, etc. Dans le passé, la région de la ROI a connu de graves catastrophes naturelles telles que le tremblement de terre et le tsunami de 2004, qui ont affecté plus d'un million de vies dans les pays de la ROI¹⁴. En 2018, la ROI a connu des tsunamis et des tremblements de terre en Indonésie, des sécheresses à Madagascar, des inondations et des glissements de terrain en Inde et d'autres calamités¹⁵.

Une étude de l'Institut Stimson (2012) sur les défis de la sécurité maritime dans la ROI identifie plusieurs sources d'insécurité au sein des pays, ayant conduit à des activités criminelles maritimes. Par exemple, le terrorisme au Pakistan, au Sri Lanka et en Inde ; les conflits interétatiques dans le golfe Persique ; l'effondrement des États, les insurrections et la famine au Yémen, en Irak et en Somalie. Ces insécurités ont exacerbé des menaces telles que le trafic d'armes illégales, le terrorisme maritime, les attaques et les vols de navires, le trafic humain et de drogue, etc. Par exemple, la catégorie d'armes la plus trafiquée dans la région de l'océan Indien concerne les armes légères et de petit calibre à destination des zones de conflit, comme celles passant de l'Iran au Yémen via le canal de Suez. L'étude souligne à juste titre que le volume de ces problèmes dépasse la capacité des communautés internationales et régionales à y répondre.

Bueger et Stockbruegger (2022) affirment que l'océan Indien occidental en particulier fait face à des défis importants en matière de trafic de drogue et de contrebande d'armes, avec des réseaux criminels exploitant la navigation sur des boutres non réglementés. Un exemple est la saisie par la marine française de 1 600 kg de drogues illégales en septembre 2021¹⁶. La pêche illégale et non réglementée, en particulier par des navires iraniens, aggrave également l'insécurité dans la région (Bueger et Stockbruegger, 2022). Le terrorisme maritime est une autre problématique, comme en témoigne l'attaque de 2014

¹³ McDonald, D. (2016). The Golden Triangle: Highlighting the Second-Largest Opium-Producing Region on the Planet. *The Global Millennial*. <https://globalmillennial.org/thegoldentrianglhighlighthingthesecond-largestopium-producingregionontheplanet/>

¹⁴ National Security College. (s. d.). *Regional Disaster Response in the Indian Ocean Region*. <https://nsc.crawford.anu.edu.au/departement-news/20990/regional-disaster-response-indian-ocean-regionRegional Disaster Response in the Indian Ocean Region>

¹⁵ Sassa, S. (2023). Landslides and Tsunamis: Multi-Geohazards. *Landslides*, 20, 1335-1341.

¹⁶ French Navy Frigate Seizes \$5.2 Million Worth of Narcotics. (2021). *Combined Maritime Forces*. <https://combinedmaritimeforces.com/2021/09/23/french-navy-frigate-seizes-5-2-million-worth-of-narcotics/>

contre un navire de la marine pakistanaise et l'attaque de 2020 contre des navires des forces de l'ordre aux Maldives¹⁷. De plus, les conflits au Yémen, au Mozambique et en Somalie se sont propagés dans le domaine maritime, avec des incidents tels que les attaques des Houthis contre des navires commerciaux et les perturbations des ports du Mozambique dues aux activités des insurgés¹⁸.

Par ailleurs, des études de groupes de réflexion, comme le rapport de politique générale de l'Institut Brookings intitulé « *Geostrategic Competition for Military Basing in the Indian Ocean Region* », promeuvent l'idée de partenariats stratégiques et d'une présence avancée accrue dans la région de l'océan Indien¹⁹. Plusieurs exercices navals se déroulent dans la ROI, notamment : La Pérouse, Malabar, l'exercice de bonne volonté IMED21 entre les marines japonaise et sri-lankaise, les exercices navals Russie-Chine-Iran (Peaceful Sea-2022) et l'exercice TROPEX (Theatre Level Operational Readiness Exercise) de la marine indienne. Selon le rapport de Brookings, les bases militaires et l'accès à celles-ci dans la région de l'océan Indien sont essentiels à la concurrence stratégique, en particulier entre les États-Unis et la Chine. Alors que la Chine étend sa présence militaire, les États-Unis doivent renforcer leurs partenariats avec des puissances régionales comme l'Inde, l'Australie et d'autres, équilibrant les intérêts et exploitant les asymétries pour gérer l'influence chinoise. Cependant, la présence croissante de forces navales externes de rivaux stratégiques comme la Chine, l'UE, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis pourrait compliquer davantage le paysage sécuritaire, créant ainsi un dilemme de militarisation (Fernando, 2020). Badgley (1971) souligne également que le positionnement stratégique des marines peut entraîner la création d'un environnement hostile. Pour éviter l'escalade des conflits, un équilibre des pouvoirs, des mesures de confiance et de coopération sont nécessaires pour renforcer l'architecture de sécurité régionale afin d'obtenir une ROI plus pacifique et stable. Ces idées étaient présentes pendant la période de la Guerre froide et restent pertinentes

¹⁷ Sakhuja, V. (2014). Maritime Terrorism: Karachi as a Staging Point. *Institute of Peace and Conflict Studies*. https://www.ipcs.org/comm_select.php?articleNo=4680
Information Fusion Centre. (2020). *MARSEC SITUATION IN IFC AOI 2020*. <https://www.ifc.org.sg/ifc2web/Publications/Annual%20Report/2020/AOI%20Document%202020.pdf>

¹⁸ Goulard, S. (2024). La crise en mer Rouge et son impact sur les routes commerciales. *Global Connectivities*. <https://globalconnectivities.com/fr/2024/02/crise-mer-rouge-routes-commerciales/>

¹⁹ Kardon, I. (2023). *Geostrategic Competition for Military Basing in the Indian Ocean Region* [Policy Brief]. Brookings Institute. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2023/02/FP_20230207_indian_ocean_basing_kardon.pdf

aujourd'hui.

L'Océan Indien en tant que « zone de paix »

Dans le contexte de la guerre froide, la déclaration de l'Océan Indien en tant que « zone de paix » a été initiée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1971. Cette déclaration a été faite suite à la Conférence de Lusaka du Mouvement des pays non alignés en septembre 1970, qui avait appelé à l'exclusion des rivalités entre grandes puissances et au retrait des bases militaires de la région. À la suite de cette déclaration, les Britanniques ont retiré leurs forces des zones à l'est de Suez, créant un vide que l'Union soviétique a rapidement comblé. L'Union soviétique a ainsi construit des bases dans l'archipel de Dahlak et des ports au Yémen du Sud, en Éthiopie et au Vietnam et a justifié ces actions par le besoin de relier les territoires européens et asiatiques par des voies maritimes pour le transport du pétrole. Étaient inclus les points chauds géopolitiques tels que le golfe Persique et la Corne de l'Afrique (Vivekanandan, 1981).

Les États-Unis ont également intensifié leur présence navale avec des bases à Diego Garcia, sur l'île de Masirah et des installations à Oman, en Somalie, au Kenya et dans d'autres endroits encore. Ces installations ont permis une présence importante de la flotte américaine, y compris des porte-avions et des sous-marins nucléaires, visant à sécuriser les routes maritimes et à contrer l'influence soviétique. La présence de sous-marins à capacité nucléaire et la mise en place de silos de missiles ont souligné la dimension nucléaire de cette rivalité, suscitant des inquiétudes quant à la prolifération nucléaire et au risque de conflit nucléaire dans la région. La ROI est ainsi devenu un microcosme de la dynamique du pouvoir mondial et de la lutte pour l'hégémonie pendant la guerre froide (Kumar, 1984).

Le concept de l'Océan Indien en tant que zone de paix (ci-après ZdP), défendu par des pays comme l'Inde et le Sri Lanka, et approuvé par diverses résolutions des Nations Unies, visait à atténuer ces tensions en plaçant pour le retrait des bases militaires étrangères, la dénucléarisation et la promotion de la coopération régionale. Cependant, la mise en œuvre de ZdP a fait face à des défis importants, en particulier à la suite d'événements comme l'invasion soviétique de l'Afghanistan, qui a compliqué les efforts vers la stabilité régionale (Kumar, 1984). Néanmoins, l'initiative ZdP représentait une aspiration collective parmi les États côtiers et de l'hinterland à affirmer leur autonomie et à réduire les influences militaires extérieures dans la région. Malgré la résistance et les revers géopolitiques, le concept de ZdP symbolise

un effort persistant des nations non alignées pour promouvoir la paix et la stabilité dans un domaine maritime critique.

« Le concept de « zone de paix » de l'océan Indien, bien que né durant la guerre froide, résonne encore aujourd'hui comme une aspiration pour atténuer les tensions militaires et promouvoir un dialogue inclusif et mesure de coopération pour assurer un avenir pacifique et prospère pour la ROI. »

Aujourd'hui, le monde est devenu multipolaire et la situation sécuritaire de la région est tout aussi complexe, sinon plus. Les rivalités géopolitiques se caractérisent par la compétition, la création de bases pour des ambitions militaires et la chasse aux ressources. La base navale de Changi à Singapour, l'exploitation de Diego Garcia par les États-Unis, et la présence de l'Inde dans les îles Andaman et Nicobar en sont des exemples²⁰. La Chine étend également

activement sa présence dans la ROI par le biais de l'exploitation minière des grands fonds marins (DSM) et a obtenu plusieurs contrats d'exploration de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA). Le déploiement par la Chine de capteurs océaniques sous le couvert de surveillance environnementale et des projets maritimes de la BRI a été à l'origine de préoccupations en matière de sécurité pour l'Inde en raison de ses capacités potentiellement à double usage et de sa proximité avec les territoires maritimes de l'Inde (Agarwala, 2021).

Le concept de ZdP a refait surface en 2015 lorsque l'Inde l'a promu lors du Dialogue de Galle, renforcé par la Concorde de Jakarta de l'Association des États Maritimes de l'Océan Indien (IORA) en 2017, qui a fait référence à la Résolution 2832 de l'Assemblée générale de l'ONU²¹. Le Centre du droit de la mer de Colombo a sollicité des contributions pour un Code de conduite afin de renforcer la gouvernance maritime, en mettant l'accent sur la lutte contre la piraterie, la protection des navires et des mesures légales contre des crimes

²⁰ Il existe également une concurrence entre les grandes puissances pour défendre les îles stratégiques situées à proximité d'importants points de passage maritimes. Il s'agit notamment des îles Andaman et Nicobar, de l'île Cocos Keeling et de La Réunion, qui relèvent respectivement de la juridiction de l'Inde, de l'Australie et de la France. Fernando, N. (2021). Can the Indian Ocean as a Zone of Peace work for India? *global-is-asian*. <https://lkyspp.nus.edu.sg/gia/article/can-the-indian-ocean-as-a-zone-of-peace-work-for-india>

²¹ Singh, A. (2015). The Indian Ocean Zone of Peace: Reality vs. Illusion. *The Diplomat*. <https://thediplomat.com/2015/01/the-indian-ocean-zone-of-peace-reality-vs-illusion/>
IORA Summit 2017 Jakarta: Indian Ocean Rim Association Concord and other documents to be signed today. (2017). *The Jakarta Post*. <https://www.thejakartapost.com/news/2017/03/07/iora-summit-2017-jakarta-indian-ocean-rim-association-concord-and-other-documents-be>

transnationaux tels que le trafic, le terrorisme et la pollution²². Avec la dernière annonce de la Chine concernant l'Initiative de Sécurité Globale, les puissances occidentales expriment davantage de méfiance, la voyant comme une tentative de dicter les règles d'engagement dans la région Asie-Pacifique, qui englobe la région de l'océan Indien²³. Cependant, repenser l'océan Indien comme une ZdP vise à limiter les rivalités des grandes puissances, assurer la liberté de navigation et maintenir la stabilité par la coopération régionale.

Conclusion

En conclusion, l'océan Indien occupe une place stratégique cruciale au sein des relations internationales contemporaines, marqué par des enjeux de sécurité traditionnels et non traditionnels, exacerbés par la compétition entre grandes puissances. Comme indiqué ci-dessus, en raison de ces insécurités, de nouveaux appels ont été lancés en faveur de la déclaration de la ROI comme ZdP par de grandes puissances comme l'Inde et des puissances plus petites comme le Sri Lanka. Le concept de « zone de paix » de l'océan Indien, bien que né durant la guerre froide, résonne encore aujourd'hui comme une aspiration pour atténuer les tensions militaires et promouvoir un dialogue inclusif et mesure de coopération pour assurer un avenir pacifique et prospère pour la ROI.

²² The Pathfinder Foundation. (s. d.). *A Code of Conduct for the Indian Ocean*. <https://cimsec.org/wp-content/uploads/2018/01/Pathfinder-Foundation-Indian-Ocean-Code-of-Conduct.pdf>

²³ Mehta, S. et Singh, S. (2022). China's Global Security Initiative Is a Bid to Dictate the Rules of Engagement. *Carnegie Endowment*. <https://carnegieendowment.org/posts/2022/06/chinas-global-security-initiative-is-a-bid-to-dictate-the-rules-of-engagement?lang=en>

Mankikar, K. (2024). The Global Security Initiative: China Buttresses its Defence Diplomacy. *Observer Research Foundation*. <https://www.orfonline.org/research/the-global-security-initiative-china-buttresses-its-defence-diplomacy>

Bibliographie

Agarwala, N. (2021). Advances by China in deep Seabed mining and its security implications for India. *Australian Journal of Maritime & Ocean Affairs*, 13(2), 94-112. <https://doi.org/10.1080/18366503.2021.1871810>

Anthony, M. C. et Institute of Southeast Asian Studies (dir.). (2013). *Non-traditional security in Asia: issues, challenges, and framework for action*. Institute of Southeast Asian Studies.

Badgley, J. (1971). An American Policy to Accommodate Asian Interests in the Indian Ocean. *SAIS Review*, 15(4), 2-10.

Bateman, S. (2016). Maritime security governance in the Indian Ocean region. *Journal of the Indian Ocean Region*, 12(1), 5-23. <https://doi.org/10.1080/19480881.2016.1138709>

Bergenas, J. et Knight, A. (2016). *Secure Oceans Collaborative Policy and Technology Recommendations for the World's Largest Crime Scene*. Stimson. <https://www.stimson.org/sites/default/files/file-attachments/Secure-Oceans.pdf>

Bueger, C. et Stockbruegger, J. (2022). Maritime security and the Western Indian Ocean's militarisation dilemma. *African Security Review*, 31(2), 195-210.

Buzan, B., Wæver, O. et Wilde, J. de. (1998). *Security: a new framework for analysis*. Lynne Rienner Pub.

Chandra, K. (1984). The Indian Ocean: Arc of Crisis or Zone of Peace? *International Affairs (Royal Institute of International Affairs)*, 60(2), 233-246.

Declaration of the Indian Ocean as a zone of peace c. A_RES_2992(XXVII)-EN. <https://digitallibrary.un.org/record/191429?ln=en&v=pdf>

Fernando, H. N. (2020). Interpreting the « Indo-Pacific » Construct for Small State Security: A Sri Lankan Perspective. Dans *Security and Economic Challenges in the Indo-Pacific* (p. 128 142). Konrad Adenauer Stiftung et Consortium of South Asian Think Tanks.

Michel, D. et Sticklor, R. (2012). *Indian Ocean Rising: Maritime Security and Policy Challenges*. Stimson.

Vivekanandan, B. (1981). The Indian Ocean as a Zone of Peace: Problems and Prospects. *Asian Survey*, 21(12), 1237-1249.

Note

L'autrice reconnaît l'utilisation de l'IA (ChatGPT) pour la traduction du présent document dans son intégralité de l'anglais vers le français.

Analyse des sanctions de la CEDEAO face aux coups d'État au Mali (2020-2021) : Controverses et enjeux

par *Djelika Keita*

Autrice

DJELIKA KEITA est étudiante au doctorat en droit à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses recherches se concentrent sur l'intégration économique en Afrique, en particulier dans le cadre de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Elle explore également les enjeux géopolitiques, notamment la dynamique des coups d'État en Afrique de l'Ouest, en analysant leurs impacts sur l'intégration régionale et le développement économique du continent.

Introduction

Le 28 janvier 2024, la région de l'Afrique occidentale a été secouée par une nouvelle qui a engendré de nombreux débats, soit la décision conjointe de trois États du Sahel, le Burkina Faso, le Niger et le Mali, de se retirer de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au profit d'une nouvelle organisation nommée l'Alliance des États du Sahel (AES)²⁴. Cette décision fait suite à une série d'événements et de crises qui se sont produits dans les relations bilatérales entre l'organisation régionale et chacun de ces États. Ce texte s'intéresse plus spécifiquement à la relation entre la CEDEAO et le Mali, qui a été affectée par les coups d'État de 2020 et 2021 et par les réactions que ceux-ci ont suscitées.

Jadis considéré comme un bastion de paix et un exemple de démocratie et de bonne gouvernance, le Mali, un pays au cœur de l'Afrique de l'Ouest, s'est transformé en un foyer de terrorisme depuis 2012, essayant par la même occasion une série de coups d'État militaires²⁵. Ce pays a été le théâtre de deux coups d'État, en 2020 et 2021, ayant tendu ses relations avec bon nombre de ses partenaires régionaux et internationaux, à l'instar de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui les a condamnés et sanctionnés à travers des restrictions politiques et économiques.

Cette décision de la CEDEAO a été l'objet de controverses, car elle a fait émerger plusieurs enjeux et questionnements : les sanctions ont-elles été influencées par des intérêts externes, notamment ceux d'anciennes puissances coloniales attirées par l'immense potentiel minier du Mali? Notre analyse s'efforce de démêler ce nœud complexe en examinant le cadre juridique des sanctions, leur impact économique et politique sur le Mali, et la manière dont elles interagissent avec les enjeux de souveraineté et les perceptions d'ingérence coloniale.

²⁴ Création de l'Alliance des États du Sahel (AES) : Une alternative à la CEDEAO et au G5 Sahel ou une organisation de trop, accessible en ligne : <https://www.maliweb.net/economie/cooperation/creation-de-lalliance-des-etats-du-sahel-aes-une-alternative-a-la-cedeao-et-au-g5-sahel-ou-une-organisation-de-trop3036690.html>

²⁵ Gnanouénon, Amandine, et Antonin Tisseron. « Afrique de l'Ouest : fragilités structurelles, expansion djihadiste et conflits régionaux ». (2023) Politique étrangère, pp 123-34. En ligne : <https://doi.org/10.3917/pe.232.0123>.

En mettant en lumière ces enjeux d'ordre juridique, économique et géostratégique, notre objectif est d'étudier les débats autour des sanctions de la CEDEAO. Pour ce faire, nous contextualiserons les faits ayant entraîné la crise actuelle entre la CEDEAO et le Mali, avant de nous intéresser aux sanctions elles-mêmes. Comment les textes de la CEDEAO pourraient-ils expliquer le bien-fondé des motivations, la légitimité de ces sanctions? Une attention particulière sera portée à l'analyse des conséquences de ces sanctions, à leurs effets sur le Mali, sur la CEDEAO, mais aussi sur la région ouest-africaine tout entière.

« Jadis considéré comme un bastion de paix et un exemple de démocratie et de bonne gouvernance, le Mali, un pays au cœur de l'Afrique de l'Ouest, s'est transformé en un foyer de terrorisme depuis 2012. »

En définitive, ce travail nous éclairera sur la légalité des sanctions prises par la CEDEAO contre l'État malien, tout en analysant leurs conséquences politiques et économiques sur les relations de coopération dans la région.

I. Exploration de la légalité des sanctions de la CEDEAO contre le Mali

La crise malienne, qui débute en 2012 avec l'insurrection du MNLA²⁶ et des groupes islamistes comme AQMI et Ansar Eddine²⁷, entraîne une instabilité profonde au nord du Mali. Malgré l'intervention de la France en 2013 avec l'opération Serval pour repousser les islamistes, la situation reste fragile. En 2020, la crise s'aggrave à cause de tensions politiques internes liées à des élections législatives contestées, entraînant des manifestations violentes. Le 18 août 2020, un coup d'État militaire mené par Assimi Goïta renverse le président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK), ce qui pousse la CEDEAO à imposer des sanctions économiques contre le Mali. Un gouvernement de transition est formé avec Bah N'Daw comme président. Toutefois, en mai 2021, Goïta réalise un second coup d'État, procédant à l'arrestation de N'Daw et intensifiant les tensions. La CEDEAO réagit en renforçant ses sanctions,

²⁶ Filippov V. R. "Political Crisis of 2020–2021 in Mali" (2021) 3:56 Uchenye zapiski Instituta Afriki, pp. 42–55. En ligne <https://doi.org/10.31132/2412-5717-2021-56-3-42-55>

²⁷ Sidibé, Mariame. « Le Mali au cœur des processus inachevés » (2022) Friedrich-Ebert-Stiftung, - (FES Mali policy paper) ISBN 978-99952-75-26-6

en fermant les frontières et en gelant les avoirs financiers²⁸, aggravant ainsi les tensions avec le gouvernement de transition soutenu par une grande partie de la population.

La décision d'imposer des sanctions a suscité une vive contestation à la fois de la population malienne et de ses nouveaux dirigeants, mais aussi d'autres acteurs externes. Ces derniers ont perçu ces sanctions comme injustes et comme une ingérence extérieure, attribuée par certains à la France. Ce débat autour de la légalité des sanctions et de l'implication de la France a polarisé les opinions.

A. Le régime et la nature des sanctions de la CEDEAO

La CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) est une organisation régionale de quinze pays d'Afrique de l'Ouest, créée pour promouvoir l'intégration économique et la stabilité politique dans la région. En plus de ses fonctions économiques, la CEDEAO joue un rôle crucial dans la gestion des crises politiques au sein de ses États membres, comme en témoigne son intervention au Mali à la suite des coups d'État de 2020 et 2021²⁹.

Le cadre juridique des interventions de la CEDEAO est principalement fondé sur le traité révisé de 1993 et le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de 2001³⁰. Ces documents établissent la légitimité de la CEDEAO à intervenir dans les affaires internes des États membres en cas de violation des principes démocratiques. L'article 77 du traité de 1993 habilite la Conférence des chefs d'État, organe suprême de l'organisation, à imposer des sanctions à tout État membre qui ne respecte pas ses obligations communautaires. Ce mécanisme a été utilisé dans le cas du Mali, où les sanctions visaient à rétablir l'ordre constitutionnel après les coups d'État

²⁸ Economic Community of West African States (ECOWAS) (2022) Final Communiqué: 4th Extraordinary Summit of the ECOWAS Authority of Heads of State and Government on the Political Situation in Mali. Accra, 9 January. En ligne : <https://reliefweb.int/report/mali/final-communique-4th-extraordinary-summit-ecowas-authority-heads-state-and-government>

²⁹ Kohnert, Dirk. « La CEDEAO, Autrefois Puissance Affirmée En Afrique de l'Ouest Réduite à Un Tigre de Papier ? » (2023) SSRN Scholarly Paper. Rochester

³⁰ Diop Mamadou Falilou. "Les sanctions juridictionnelles aux violations de l'ordre constitutionnel dans l'espace CEDEAO." (2023) 134:2 Revue française de droit constitutionnel, 265-301. En ligne doi:10.3917/rfdc.134.0265

militaires. L'article 45 (2) du *Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance* confère à la CEDEAO le droit d'intervenir en cas de non-respect de ces normes par un État membre. Dans le contexte malien, ce protocole a été essentiel pour justifier les sanctions imposées suite aux retards dans la transition vers un gouvernement civil. Cependant, la nature et l'étendue des sanctions imposées par la CEDEAO au Mali après les coups d'État de 2020 et 2021 ont suscité des débats quant à leur légitimité.

Certains auteurs soutiennent que les sanctions appliquées, telles que le rappel des ambassadeurs, la fermeture des frontières, le gel des avoirs et la suspension des transactions financières, dépassent le cadre des sanctions spécifiquement prévues par les textes de la CEDEAO³¹. Selon cette perspective, l'imposition de ces mesures pourrait constituer un excès de pouvoir, rendant les sanctions juridiquement contestables. Ces auteurs estiment également que l'absence de confirmation par le Conseil de sécurité de l'ONU, comme requis par l'article 53 de la Charte des Nations Unies, remet en question la légalité de ces sanctions.

D'autres auteurs, cependant, adoptent une position différente. Ils arguent que, dans le cadre du droit communautaire de la CEDEAO, les sanctions sont légitimes et nécessaires pour faire respecter les obligations conventionnelles des États membres³². Ces sanctions, selon eux, sont justifiées par la violation par le Mali de l'ordre constitutionnel communautaire. Ils soulignent que les normes de la CEDEAO ont une valeur constitutionnelle au sein des États membres et doivent être strictement appliquées pour assurer la survie et le renforcement des acquis démocratiques dans la région.

Ainsi, le débat sur les sanctions contre le Mali met en lumière les tensions entre la nécessité de maintenir l'ordre constitutionnel et la souveraineté des États membres. La crédibilité de la CEDEAO dépend en grande partie de sa capacité à imposer et faire respecter ces normes, tout en naviguant sur les défis juridiques et politiques posés par de telles interventions.

³¹ Adu Yao Nikez et Mezyaev Alexander, "The Conflict Between ECOWAS and Mali: International Legal and Political Aspects", (2023), 18:1 International Organisations Research Journal, 170-189.

³² Diop Mamadou Falilou. "Les sanctions juridictionnelles aux violations de l'ordre constitutionnel dans l'espace CEDEAO." (2023) 134:2 Revue française de droit constitutionnel, 265-301. En ligne doi:10.3917/rfdc.134.0265

B. Les allégations d'ingérence française dans la décision de la CEDEAO

La crise entre le Mali et la CEDEAO a révélé des tensions profondes, notamment en ce qui concerne l'influence française. La France, en tant qu'ancienne puissance coloniale, a maintenu une présence militaire significative au Mali sous l'opération Barkhane, censée lutter contre le terrorisme dans la région. Cependant, cette présence a suscité des critiques croissantes, accusée d'inefficacité alors que les groupes islamistes continuaient de contrôler une grande partie du territoire malien³³.

Les relations entre la France et le Mali se sont détériorées, en partie en raison de la perception que la France poursuivait des intérêts géopolitiques propres, plutôt que de répondre aux besoins de sécurité du Mali. Les accusations de collusion avec des groupes terroristes et l'ambivalence dans la gestion du conflit ont alimenté la méfiance des Maliens, exacerbant les tensions³⁴. La coopération émergente du Mali avec la Russie, notamment par le biais du groupe Wagner, a également aggravé la situation, la France voyant cette alliance comme une menace à son influence dans la région.

L'un des points les plus controversés concerne les sanctions imposées par la CEDEAO, que certains ont estimé dictées par la France. En effet, il a été rapporté que la ministre française de la Défense a annoncé des sanctions contre le Mali avant même que la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO ne prenne une décision formelle³⁵. Cette précipitation a renforcé les suspicions d'ingérence française dans les affaires régionales, et beaucoup y ont vu une extension de l'agenda géopolitique de la France, en particulier au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, où elle joue un rôle majeur.

Cette situation a conduit à une détérioration marquée des relations diplomatiques, aboutissant au rappel des ambassadeurs et au retrait des forces

³³ M. Tull, Denis "Contester la France : Rumeurs, intervention et politique de vérité au Mali" (2021) (C. Duckers, Trad.), 90:1 Critique internationale, 151-171. En ligne Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cii.090.0154>

³⁴ Olivier de Sardan et Jean-Pierre. "Le rejet de la France au Sahel : mille et une raisons ?" (2023) L'enchevêtrement des crises au Sahel. Disputatio. Karthala; 141-150, en ligne: <https://www.cairn.info/l-enchevetrement-des-crisis-au-sahel--9782384091331-p-141.htm>

³⁵ Adu Yao Nikez et Mezyaev Alexander, "The Conflict Between ECOWAS and Mali: International Legal and Political Aspects", (2023), 18:1 International Organisations Research Journal, 170-189.

françaises du Mali vers le Niger. Ce retrait pourrait annoncer un conflit prolongé, la France étant perçue comme réticente à renoncer à ses intérêts dans ses anciennes colonies, rappelant des précédents historiques, comme celui de la Guinée en 1958³⁶.

En somme, les allégations d'ingérence française ont non seulement exacerbé les tensions avec le Mali, mais ont également mis en lumière les défis plus larges liés à l'influence de la France en Afrique de l'Ouest, et à la manière dont ces dynamiques impactent la stabilité régionale.

II. Les conséquences de la crise Mali-CEDEAO

La crise entre le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déclenché une série de répercussions qui ont affecté non seulement les relations régionales, mais aussi la stabilité interne du Mali, l'économie, et le bien-être de sa population.

A. Conséquences pour le Mali, la CEDEAO et la stabilité de la région

Les sanctions imposées par la CEDEAO ont nui à l'économie malienne de plusieurs manières, touchant presque tous les secteurs vitaux du pays en aggravant une situation déjà difficile. En tant que pays enclavé, le Mali dépend fortement des marchés extérieurs pour ses importations et exportations. Par conséquent, la fermeture des frontières et les restrictions commerciales ont eu un impact négatif sur de nombreux secteurs, entraînant une détérioration de la balance commerciale et des perturbations des chaînes d'approvisionnement en ce qui concerne les produits alimentaires et les fournitures médicales, aggravant la crise alimentaire et sanitaire³⁷. Le processus a entraîné une augmentation des prix de nombreux produits alimentaires de base. L'impact le plus important de ces sanctions a cependant concerné l'ensemble de l'économie du pays, tombée en récession pour la

³⁶ Ibid

³⁷ Sissoko, Etienne Fabaka, GUINDO Laya Amadou & TRAORE Alassane Lamine "The Post-ECOWAS Economy: Challenges and Opportunities for Mali, Burkina Faso, and Niger" (2024) 5:1 International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economic, 289-307, en ligne : <https://doi.org/10.5281/zenodo.10608041>

première fois depuis longtemps, augmentant la vulnérabilité des populations du pays, en particulier dans les régions touchées par l'insécurité.

Les sanctions ont été largement critiquées pour leur impact disproportionné sur la population civile, en affaiblissant l'économie malienne et en exacerbant les tensions sociales et politiques. En réponse à ces mesures, les autorités maliennes ont décidé de se retirer de la CEDEAO en janvier 2024³⁸, une décision qui a aggravé les tensions régionales et menacé l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Ce retrait pourrait non seulement encourager l'isolement du Mali, mais aussi renforcer les mouvements extrémistes et compromettre les efforts de développement dans la région. Le Mali, avec son secteur agricole robuste, jouait un rôle significatif au sein de la CEDEAO, et son retrait pose désormais des défis économiques considérables qui pourraient redéfinir le paysage économique de l'Afrique de l'Ouest, en perturbant le commerce et les investissements régionaux. L'avenir de l'intégration régionale est ainsi mis en péril, avec des risques accrus de fragmentation, de déstabilisation et de ralentissement du progrès dans la région.

« L'entrée de Wagner dans la sphère sécuritaire malienne est également interprétée comme un défi lancé aux influences françaises et occidentales dans la région. »

B. La nouvelle alliance russo-malienne

Dans un contexte de tensions sécuritaires croissantes, le Mali a décidé de renforcer sa coopération avec la Russie, notamment par le biais du groupe Wagner, une entreprise militaire privée réputée pour son implication dans divers conflits où les intérêts russes sont en jeu. Ce choix s'inscrit dans une dynamique de réajustement stratégique après l'exclusion des forces internationales, telles que l'opération Barkhane, la MINUSMA, et le G5 Sahel. La coopération avec Wagner marque un tournant significatif dans la géopolitique de la région, illustrant la montée en puissance de l'influence

³⁸ Le Mali, le Burkina Faso et le Niger quittent la CEDEAO, la région ébranlée accessible en ligne https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/01/29/le-mali-le-burkina-faso-et-leniger-quittent-la-cedeao-la-region-ebranlee_6213690_3212.html

russe en Afrique et la remise en cause des partenariats traditionnels avec les nations occidentales³⁹. Les contributions internationales, comme celles de la MINUSMA et du G5 Sahel, ont souvent été jugées insuffisantes pour stabiliser durablement la région. Cela a exacerbé la perception au Mali que les solutions proposées par les partenaires occidentaux ne répondaient pas pleinement aux besoins sécuritaires du pays.

Le choix du Mali de collaborer avec le groupe Wagner est perçu par certains comme une réponse à cette frustration, le pays recherchant des solutions considérées comme plus directes et moins conditionnées politiquement⁴⁰. Cette décision a suscité de vives inquiétudes parmi les partenaires traditionnels du Mali, notamment en ce qui concerne les risques de violations des droits humains et la légitimité internationale du gouvernement malien⁴¹.

L'entrée de Wagner dans la sphère sécuritaire malienne est également interprétée comme un défi lancé aux influences françaises et occidentales dans la région. Ce réalignement pourrait entraîner une réduction de l'aide et du soutien international tout en augmentant les tensions diplomatiques. Les opérations du groupe Wagner, souvent critiquées pour leur brutalité et leur manque de transparence, risquent de compliquer les efforts de paix à long terme et d'isoler davantage le Mali sur la scène internationale.

Cette tendance reflète une reconsidération par plusieurs pays africains de leurs alliances sécuritaires, privilégiant désormais des partenaires non occidentaux perçus comme des alternatives viables aux modèles de sécurité traditionnels⁴². En somme, ce choix a des implications profondes pour la stabilité régionale et les relations internationales, mettant en lumière les dynamiques de pouvoir en pleine mutation dans la région du Sahel.

³⁹ Sebego, M., & Gbaguidi, O "Dynamique de la coopération économique et commerciale entre les pays de la CEDEAO et l'UMA: Cas du Maroc, de la Tunisie et de la Mauritanie" (2020) Zone de libre-échange continentale et intégration régionale en Afrique.

⁴⁰ Nguembock, Samuel "Les relations économiques entre la France et l'Afrique face aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques" (2022). 116 *Diplomatie*, 52-56.

⁴¹ European Union (2021) EU Imposes Restrictive Measures Against the Wagner Group. Council of the EU Press Release 929/21, 13 December. En ligne : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2021/12/13/eu-imposes-restrictive-measures-against-the-wagner-group/pdf>

⁴² Ricard, Maxime, Clément Deshayes, et Lola Jaccod. « La recherche d'alternatives de politique étrangère : les cas du Mali, du Burkina Faso et du Soudan ». (2023) *Revue Défense Nationale* 862:7: pp 111-18. En ligne <https://doi.org/10.3917/rdna.862.0111>

Conclusion

Notre examen des dynamiques de la crise du Mali avec la CEDEAO et des répercussions des sanctions met en lumière des défis complexes et variés. Les événements révèlent non seulement des tensions internes profondes, mais aussi l'impact des influences régionales et internationales sur la stabilité du Mali.

Les solutions à cette crise doivent intégrer les réalités politiques, sociales, économiques et sécuritaires du pays, tout en respectant sa souveraineté. Les interventions extérieures, pour être efficaces, doivent être perçues comme légitimes et répondre aux besoins locaux. La diplomatie régionale et la bonne gouvernance sont cruciales, mais doivent s'accompagner de réformes internes pour garantir la stabilité à long terme.

Le partenariat avec des acteurs non occidentaux et la réévaluation des stratégies de sécurité traduisent une volonté du pays d'adapter les réponses aux défis émergents. Ce réalignement stratégique pose des questions sur l'avenir de l'intégration régionale et de la stabilité du Sahel.

Bibliographie

Adu, Yao Nikez et Mezyaev, Alexander. *"The Conflict Between ECOWAS and Mali: International Legal and Political Aspects"*. (2023) 18:1 *International Organisations Research Journal*, 170-189.

Basiru, Adeniyi S., Mashud L.A. Salawu, and Adewale Adepoju. "The 2001 ECOWAS Supplementary Protocol on Democracy in Light of Recent Developments in the Sub-Region of Africa." *International Social Science Review* 95, no. 3 (2019): 1–24. <https://www.jstor.org/stable/26872107>.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Traité - 1975 <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2022/06/Treaty-Foundation-Fr.pdf>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), *Revised Treaty of ECOWAS* (1993) <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2022/06/REVISED-Treaty-Updated-fr.pdf>

Création de l'Alliance des États du Sahel (AES) : Une alternative à la CEDEAO et au G5 Sahel ou une organisation de trop. Maliweb, en ligne: <https://www.maliweb.net/economie/cooperation/creation-de-lalliance-des-etats-du-sahel-aes-une-alternative-a-la-cedeao-et-au-g5-sahel-ou-une-organisation-de-trop3036690.html>.

Diop, Mamadou Falilou. *"Les sanctions juridictionnelles aux violations de l'ordre constitutionnel dans l'espace CEDEAO."* (2023) 134:2 *Revue française de droit constitutionnel*, 265-301, en ligne : <https://doi.org/10.3917/rfdc.134.0265>.

Economic Community of West African States (ECOWAS). *Final Communiqué: 4th Extraordinary Summit of the ECOWAS Authority of Heads of State and Government on the Political Situation in Mali*. Accra, 9 janvier 2022, en ligne : <https://reliefweb.int/report/mali/final-communique-4th-extraordinary-summit-ecowas-authority-heads-stateand-government>.

European Union. *"EU Imposes Restrictive Measures Against the Wagner Group."* Conseil de l'UE, 13 décembre 2021, en ligne: <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2021/12/13/euimposes-restrictive-measures-against-the-wagner-group/pdf>.

Filippov, V. R. *"Political Crisis of 2020–2021 in Mali"*. (2021) 3:56 *Uchenye zapiski Instituta Afriki*, 42–55, en ligne : <https://doi.org/10.31132/2412-5717-2021-56-3-42-55>.

Gnanguênon, Amandine et Antonin Tisseron. *"Afrique de l'Ouest : fragilités structurelles, expansion djihadiste et conflits régionaux"*. (2023) *Politique étrangère*, 123-34, en ligne: <https://doi.org/10.3917/pe.232.0123>.

Kohnert, Dirk. *"La CEDEAO, Autrefois Puissance Affirmée En Afrique de l'Ouest Réduite à Un Tigre de Papier ?"*(2023) *SSRN Scholarly Paper*, Rochester.

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger quittent la CEDEAO, la région ébranlée. *Le Monde*, en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/01/29/le-mali-le-burkina-faso-et-leniger-quittent-la-cedeao-la-regionebranlee_6213690_3212.html.

Nguembock, Samuel. *"Les relations économiques entre la France et l'Afrique face aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques"*. (2022) 116 *Diplomatie*, 52-56.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. *"Le rejet de la France au Sahel : mille et une raisons?"* (2023) *L'enchevêtrement des crises au Sahel*. Disputatio, Karthala, 141-150, en ligne : <https://www.cairn.info/l-enchevetrement-des-crisis-ausahel--9782384091331-p-141.htm>.

Ricard, Maxime, Clément Deshayes, et Lola Jaccod. *"La recherche d'alternatives de politique étrangère : les cas du Mali, du Burkina Faso et du Soudan"*. (2023) *Revue Défense Nationale*, 862:7, 111-118, en ligne : <https://doi.org/10.3917/rdna.862.0111>.

Sebego, M., & Gbaguidi, O. *"Dynamique de la coopération économique et commerciale entre les pays de la CEDEAO et l'UMA: Cas du Maroc, de la Tunisie et de la Mauritanie"*. (2020) *Zone de libre-échange continentale et intégration régionale en Afrique*.

Sidibé, Mariame. *"Le Mali au cœur des processus inachevés"*. (2022) *Friedrich-Ebert-Stiftung*, FES Mali policy paper, ISBN 978-99952-75-26-6.

Sissoko, Etienne Fabaka, Guindo, Laya Amadou & Traore, Alassane Lamine. *"The Post-ECOWAS Economy: Challenges and Opportunities for Mali, Burkina Faso, and Niger"*. (2024) 5:1 *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 289-307, en ligne : <https://doi.org/10.5281/zenodo.10608041>.

Tull, Denis M. *"Contester la France : Rumeurs, intervention et politique de vérité au Mali"*. (2021) *Critique internationale*, 90:1, 151-171. Traduit par C. Duckers, en ligne: <https://doi.org/10.3917/crii.090.0154>.

Le partenariat stratégique Inde-Canada à la suite de la démission du premier ministre Trudeau : quelles perspectives ?

par *Amélie Chalivet*

Autrice

AMÉLIE CHALIVET est candidate au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à Panthéon-Assas Université. Elle mène des recherches sur la culture stratégique de l'Inde et la politique étrangère de New Delhi.

Introduction

Le premier ministre canadien, Justin Trudeau, a annoncé sa démission le 6 janvier 2025, assurant la transition jusqu'à ce que le Parti libéral élise un nouveau leader. Cette annonce a suscité une vive réaction, non seulement au Canada, mais également à l'international. En Inde, les journaux se sont rapidement emparés de l'information⁴³, s'interrogeant sur la possibilité d'une amélioration des relations entre l'Inde et le Canada sous une éventuelle administration conservatrice à Ottawa. Cette hypothèse découlait d'une déclaration de Pierre Poilievre, le chef de l'opposition, qui avait déclaré vouloir rétablir une « relation professionnelle » avec l'Inde s'il devait devenir le prochain premier ministre⁴⁴. Dans ce contexte, il convient d'analyser les perspectives d'évolution des relations indo-canadiennes après la démission de Justin Trudeau, en tenant également compte du retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis.

Le partenariat stratégique entre l'Inde et le Canada repose sur une proximité historique et des liens diasporiques solides. Les deux pays sont membres du Commonwealth, ont des régimes fédéraux fondés sur le multilinguisme, et partagent des valeurs institutionnelles et démocratiques fortes. De plus, la diaspora indienne présente au Canada, loin d'être uniquement un facteur de tension dans le cadre de la relation bilatérale, peut et a pu également constituer un levier pour une coopération renforcée par l'intermédiaire des liens peuple-à-peuple. Enfin, et c'est ce qui nous intéresse particulièrement ici, l'Inde et le Canada partagent des intérêts stratégiques communs, en particulier dans la région Indopacifique.

« Plusieurs enjeux ont cristallisé des désaccords entre Ottawa et New Delhi, allant de la question du Cachemire à celle de la relation indienne avec l'URSS pendant la guerre froide ; cependant, c'est la question du nucléaire qui crée les premières dissensions profondes entre les deux États. »

⁴³ « Justin Trudeau Resigns: Could his departure ease tensions between Canada and India? », *The Economic Times*, 7 janvier 2025. « Justin Trudeau resigns as Canada PM: What his departure means for India », *The Times of India*, 6 janvier 2025.

⁴⁴ « Canada Opposition Leader Says Will Restore 'Professional Relationship' with India », *Hindustan Times*, 22 octobre 2023.

Toutefois, l'évolution du partenariat stratégique a été marquée par des périodes de tensions et de divergence qui ont entraîné d'inévitables reculs dans la relation, et ce, avant même l'épisode de tensions diplomatiques de 2023-2024. Plusieurs enjeux ont cristallisé des désaccords entre Ottawa et New Delhi, allant de la question du Cachemire à celle de la relation indienne avec l'URSS pendant la guerre froide ; cependant, c'est la question du nucléaire qui crée les premières dissensions profondes entre les deux États. Dès les années 1970, le sujet du programme nucléaire indien – et la « *Peaceful Nuclear Explosion* » de Pokhran-I en 1974 – détériore grandement les relations bilatérales. Le Canada soupçonnait l'Inde d'avoir utilisé du matériel canadien, initialement destiné à son programme nucléaire civil – notamment des réacteurs CIRUS – pour accélérer le développement de son programme nucléaire militaire. Selon Ottawa, New Delhi aurait dû adopter une posture similaire à la sienne, en s'opposant à l'armement nucléaire. Ainsi, « pour le Canada, l'évènement de Pokhran était un acte de trahison de la part de l'Inde » qui a marqué une véritable rupture de confiance entre les deux États⁴⁵.

Dans les années 1980, un autre dossier sensible revient sur la table : l'enjeu des groupes sécessionnistes pro-Khalistan⁴⁶ présents au Canada. En Inde, la situation intérieure est alors extrêmement instable, notamment dans le Pendjab, où les affrontements entre l'armée et les mouvements sécessionnistes s'intensifient, jusqu'à l'opération Blue Star à Amritsar en 1984. Cette crise atteint son paroxysme quelques mois plus tard avec l'assassinat de la Première ministre Indira Gandhi par ses gardes du corps sikhs, qui s'ensuit d'une vague de violences ciblant les populations sikhes à travers le pays. En 1985, un attentat à bord du vol 182 Air India « Kanishka », qui devait se rendre à New Delhi, et qui a causé 329 morts, a été attribué à un

⁴⁵ Harsh V. Pant et Ketan Mehta, « Canada–India Relations: Muddling Along? », in *The Palgrave Handbook of Canada in International Affairs*, éd. par Robert W. Murray et Paul Gecelovsky, Canada and International Affairs (Cham: Springer International Publishing, 2021), 567.

⁴⁶ Les mouvements pro-Khalistan souhaitent la création d'un État indépendant constitué notamment de la région du Pendjab qui est, depuis la Partition de 1947, divisée entre l'Inde et le Pakistan. Ces groupes revendiquent une région pour une population qui partage une langue, le pendjabi, et une religion, le sikhisme. Des groupes comme le Babbar Khalsa International (BKI), la Khalistan Commando Force, la Khalistan Zindabad Force, la Khalistan Liberation Force, mais aussi l'International Sikh Youth Federation (ISYF), ont été listés comme des groupes terroristes par l'Inde. Le Canada, de son côté, a également listé le BKI et l'ISYF en tant qu'organisations terroristes.

groupe pro-Khalistan, le *Babbar Khalsa International*. Cette tragédie, en plus de son lourd bilan humain, a ravivé les tensions entre l'Inde et le Canada. New Delhi a en effet reproché aux agences canadiennes leur « négligence », les accusant « d'avoir causé des délais significatifs dans l'investigation⁴⁷ ».

Des efforts ont néanmoins été déployés pour restaurer le dialogue, notamment avec la signature d'un traité bilatéral d'extradition en 1987 et la création d'un groupe de travail conjoint sur le contre-terrorisme en 1997. Toutefois, le retour de la question nucléaire, avec les essais Pokhran-II de 1998 et l'accession de l'Inde au statut de

puissance nucléaire, provoque à nouveau l'ire d'Ottawa. Dans le cadre de sa « doctrine Axworthy » et de sa position en faveur de la non-prolifération nucléaire, le Canada a vivement condamné ces essais et maintenu des sanctions prolongées

« La rupture diplomatique de 2023-2024 est un nouveau soubresaut qui illustre les profondes tensions qui persistent entre les deux États et vient poser la question de l'avenir du partenariat stratégique bilatéral. »

contre l'Inde. Comme l'a souligné Arthur G. Rubinoff, « aucun État n'a réagi plus durement que le Canada aux essais nucléaires réalisés par l'Inde en mai 1998, ni n'a maintenu plus longtemps des sanctions à l'encontre de New Delhi qui allaient à l'encontre de ses propres intérêts économiques et politiques⁴⁸ ».

Les relations bilatérales prennent un nouveau tournant en 2008, avec l'accord sur le nucléaire civil entre l'Inde et les États-Unis, suivi d'un rapprochement diplomatique avec le Canada. Le premier ministre Stephen Harper se rend en Inde en 2009 et en 2014 pour « ré-engager » les relations avec l'Inde ; puis, en 2015, Narendra Modi devient le premier chef d'État indien à se rendre au Canada en 42 ans. Cette visite historique marque l'élévation du partenariat Inde-Canada au rang de partenariat stratégique. Malgré la réelle volonté politique de développer les relations bilatérales, les tensions sous-jacentes

⁴⁷ Pant et Mehta, « Canada-India Relations », 568.

⁴⁸ Arthur G. Rubinoff, « Canada's Re-Engagement with India », *Asian Survey* 42, n° 6 (22 octobre 2024): 838.

n'ont jamais totalement disparu. En 2018, la visite de Justin Trudeau en Inde fait l'objet de nombreuses critiques⁴⁹.

Ainsi, malgré une volonté affichée de coopération, les relations indo-canadiennes ont connu plusieurs moments de crise profonde. La rupture diplomatique de 2023-2024 est un nouveau soubresaut qui illustre les profondes tensions qui persistent entre les deux États et vient poser la question de l'avenir du partenariat stratégique bilatéral.

La rupture diplomatique de 2023 : une relation au plus bas⁵⁰ et un retour à la coopération qui reste incertain

A. Un partenariat fragilisé : les tensions persistantes, l'affaire Nijjar (2023-2024) et l'escalade diplomatique

Comme nous l'avons vu, le partenariat indo-canadien n'a jamais été exempt de tensions, mais les années 2023 et 2024 ont entraîné une véritable rupture diplomatique entre les deux États.

En juin 2023, Hardeep Singh Nijjar, un citoyen canadien, est assassiné par balles à Surrey, en banlieue de Vancouver. Quelques mois plus tard, Justin Trudeau déclare devant la Chambre des communes que « des agents liés au gouvernement indien auraient joué un rôle dans [cet] assassinat », déclenchant une vive réaction du gouvernement indien⁵¹ et provoquant une crise diplomatique de plus de deux ans qui a encore des répercussions aujourd'hui. Le gouvernement indien a immédiatement rejeté ces accusations, les qualifiant d'« absurdes et motivées⁵² », et l'affaire Hardeep Singh Nijjar – qui était accusé par l'Inde d'être l'un des dirigeants de la *Khalistan Tiger Force*, organisation classée comme « terroriste » par le gouvernement indien en

⁴⁹ Pant et Mehta, « Canada–India Relations », 565.

⁵⁰ Soutik Biswas, « India-Canada Row: How Ties Hit Rock Bottom between the Two Countries », *BBC*, 15 octobre 2024.

⁵¹ Joël-Denis Bellavance, « Ottawa réduit considérablement sa présence diplomatique en Inde », *La Presse*, 19 octobre 2023.

⁵² « India Rejects Allegations by Canada » (New Delhi: Ministry of External Affairs, Government of India, 19 septembre 2023).

février 2023⁵³ – devient un point de tension diplomatique majeur. En réponse à ces accusations mutuelles, les deux États procèdent, en septembre 2023, à l’expulsion de nombreux diplomates.

Cette escalade diplomatique a également des répercussions économiques : le gouvernement canadien annule une mission commerciale prévue en Inde à l’automne 2023⁵⁴, tandis que les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange sont suspendues.

Plus d’un an plus tard, au cours de l’automne 2024, la crise connaît un nouveau tournant. Six diplomates indiens, dont le Haut-Commissaire à Ottawa, sont accusés d’avoir été impliqués dans l’affaire Nijjar (en tant que « *persons of interest* »⁵⁵) et sont expulsés du Canada, ce à quoi New Delhi a réagi en renvoyant six diplomates canadiens. En présentant ces nouvelles accusations, J. Trudeau a parlé de « preuves claires et convaincantes que des agents du gouvernement indien se sont livrés, et continuent de se livrer, à des activités qui constituent une menace importante pour la sécurité publique⁵⁶ ». Au-delà de l’escalade diplomatique, c’est ainsi toute la relation bilatérale qui est affectée, y compris le partenariat stratégique.

B. Au-delà de l’affaire Nijjar, l’état du partenariat stratégique Inde-Canada

La rupture diplomatique et la crise de confiance entre l’Inde et le Canada ont gravement affecté plusieurs aspects clefs de leur coopération stratégique. Un exemple particulièrement marquant est celui de la coopération dans le domaine de la cybersécurité. En 2020, Ottawa et New Delhi avaient renforcé

⁵³ Press Information Bureau, « Designation of Organisations/individuals as ‘Terrorist Organization’/ ‘Terrorist’ under the Unlawful Activities (Prevention) Act, 1967 (UAPA) » (Ministry of Home Affairs, Government of India, 17 février 2023).

⁵⁴ « Canada Recalls 41 of Its Diplomats from India amid Escalating Spat over Sikh Slaying », *CBS News*, 19 octobre 2023.

⁵⁵ Yeshi Seli, « India expels six Canadian diplomats, withdraws its High Commissioner as row over Nijjar murder escalates », *The New Indian Express*, 14 octobre 2024.

⁵⁶ « Déclaration du premier ministre concernant l’enquête en cours sur les activités criminelles violentes liées au gouvernement de l’Inde » (Ottawa, Canada: Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, 14 octobre 2024).

leur collaboration en la matière afin de contrer les attaques cyber chinoises⁵⁷, dans le cadre de l'extension de l'accord de 2005 sur la coopération scientifique et technologique. Toutefois, à la suite du revirement diplomatique de 2023, l'Inde est passée du statut de partenaire stratégique dans ce domaine à celui d'« adversaire » dans l'évaluation canadienne des menaces cybernétiques. En effet, l'Évaluation des cybermenaces nationales 2025-2026 classe l'Inde comme la cinquième source de cybermenace, après la Chine, la Russie, l'Iran et la Corée du Nord⁵⁸. L'Inde a également été accusée, selon un rapport du 28 janvier 2025, d'être la seconde source d'ingérence étrangère au Canada, après la Chine. Le rapport de la Commission fait état de tentatives de « sécuriser l'élection de candidats pro-Inde ou de gagner de l'influence sur des candidats qui prennent leur poste⁵⁹ ».

L'escalade diplomatique de la part des deux pays a suscité de nombreuses critiques qui la jugent disproportionnée au regard des enjeux stratégiques globaux, notamment dans l'Indopacifique. Muqtedar Khan et Shivani Pandey soulignent par exemple l'« erreur stratégique » de New Delhi, rappelant que, « étant donné qu'il n'y a pas d'activisme pro-Khalistan significatif en Inde, une politique aussi agressive de violation de la souveraineté d'un État ami n'est pas judicieuse⁶⁰ ».

Néanmoins, plusieurs aspects viennent nuancer cette affirmation. Tout d'abord, cette posture ferme s'inscrit dans une logique de politique intérieure pour le Premier ministre Modi. Montrer une forte poigne dans ce dossier, et en politique étrangère de manière générale, « résonne avec ses sympathisants⁶¹ ». De plus, l'administration actuelle, à la différence des précédentes, a toujours souligné l'importance de maintenir des liens forts avec les diasporas indiennes dans le monde entier, en faisant un objectif majeur de

⁵⁷ Objia Borah Hazarika et Arfina Ara Hussain, « Canada, India, and their Indo-Pacific visions: prospects for cooperation », *Canadian Foreign Policy Journal*: 6.

⁵⁸ Centre de la sécurité des télécommunications Canada, « Évaluation des cybermenaces nationales 2025-2026 », 24 octobre 2024.

⁵⁹ « Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions » (Ottawa, Canada: Foreign Interference Commission, 28 janvier 2025).

⁶⁰ Muqtedar Khan et Shivani Pandey, « India's Canada Policy Is a Strategic Mistake », *The Diplomat*, 4 novembre 2024.

⁶¹ « Alleged Assassination Plots in the US and Canada Signal a More Assertive Indian Foreign Policy », *The New Indian Express*, 1 décembre 2023.

politique étrangère, comme le souligne le ministre des Affaires étrangères, S. Jaishankar, dans son dernier ouvrage, *Why Bharat Matters*⁶². Dans cette perspective, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un budget distinct pour les liens avec les diasporas. L'Inde considère donc la question du Khalistan non seulement sous l'angle de la sécurité, mais aussi comme une menace pour sa stratégie d'influence auprès de sa diaspora, étant donné que Delhi « espère tirer parti des liens avec ses diasporas pour atteindre [ses] objectifs de politique étrangère⁶³ ». Enfin, il est important de noter que, dans l'ordre de priorité des partenariats stratégiques de l'Inde, le Canada n'occupait qu'une place secondaire, New Delhi accordant une place plus grande à ses relations avec les États-Unis, la Russie ou encore la France.

Du point de vue d'Ottawa maintenant, cette crise a également des conséquences concrètes. Tout d'abord, du point de vue du partenariat stratégique, les médias indiens n'ont pas manqué de souligner que « sans l'Inde, la stratégie Indo-Pacifique de Trudeau est obsolète » et que « les politiques relatives à la diaspora ne peuvent pas être les lentilles à travers lesquelles Ottawa perçoit New Delhi⁶⁴ ». Sans aller jusqu'à parler d'obsolescence de la stratégie Indo-Pacifique de 2022, il est indéniable que la place de l'Inde dans celle-ci (sur laquelle nous reviendrons dans une seconde partie) est drastiquement remise en question à l'aune des récents développements.

Un autre élément notable concerne la question de l'éventuel format élargi du Quad Indopacifique, un « Quad Plus ». Ce partenariat diplomatique, réunissant le Japon, l'Inde, les États-Unis et l'Australie, avait envisagé, en 2021, une ouverture à d'autres pays, dont le Canada, la France, et même la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni⁶⁵. La participation canadienne, au moins d'une façon *ad hoc*, aux différences activités du groupement, était, jusqu'à récemment, présentée comme étant « possible mais aussi probable

⁶² S. JAISHANKAR, *Why Bharat Matters*, New Delhi, Rupa Publications India Pvt Ltd., First Edition, 2024, 256 p.

⁶³ Pant et Mehta, « Canada–India Relations », 578.

⁶⁴ Karthik Nachiappan, « Canada Needs to See India – Not Just the Diaspora », *The Indian Express* (blog), 22 septembre 2023.

⁶⁵ Sumitha Narayanan Kutty et Rajesh Basrur, « The Quad: What It Is – And What It Is Not », *The Diplomat*, 14 mars 2021.

dans l'évolution de l'organisation dans son ensemble⁶⁶ ». Aujourd'hui, cette question n'est plus réellement au goût du jour. Même si d'autres enjeux auraient pu empêcher une implication canadienne, notamment la « faible priorité donnée aux investissements de défense⁶⁷ » de la part d'Ottawa, il est certain que la détérioration des relations avec l'Inde aggrave encore cette tendance. En effet, l'Inde pourrait s'opposer directement à cette participation en refusant une candidature canadienne. Son influence pourrait également constituer un frein indirect, si ses partenaires régionaux hésitaient à soutenir l'idée d'une participation canadienne par crainte de compromettre leurs relations avec New Delhi, d'autant plus que du point de vue des capacités déployables dans la zone, Ottawa demeure un acteur de second plan⁶⁸.

Des convergences stratégiques majeures, appelées à se renforcer sous une nouvelle administration Trump

A. L'Inde, un partenaire clef du Canada dans l'Indopacifique ?

Dans la « Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique », publiée en novembre 2022, l'Inde était désignée comme un « partenaire essentiel », avec lequel le Canada souhaitait approfondir ses relations. L'Inde était ainsi présentée comme un pays avec lequel le Canada partage « une tradition de démocratie et de pluralisme, ainsi qu'un engagement commun envers le système international fondé sur des règles et le multilatéralisme⁶⁹ ». Si les liens économiques et diasporiques figuraient parmi les priorités affichées, la coopération en matière de « sécurité » et de stratégie était également mise en avant comme un axe clé du partenariat. Au-delà de ces points de convergence, l'Indo-Pacifique représentait une opportunité de coopération stratégique, notamment grâce à une complémentarité géographique⁷⁰. En effet, alors que l'Inde concentre ses priorités dans l'océan Indien, le Canada porte davantage son attention vers l'océan Pacifique. Cette différence aurait ainsi pu permettre

⁶⁶ Gavin Cameron, « Canada and Indo-Pacific Cooperation: The Quadrilateral Military Dialogue (Quad) », *Journal of Military and Strategic Studies* 23, n° 3 (31 octobre 2024): 27.

⁶⁷ Hazarika et Hussain, « Canada, India, and their Indo-Pacific visions », 10.

⁶⁸ Xavier Delgado, « Storm in the Indo-Pacific: Fallout From Canada's Clash With India », *Wilson Center*, 20 septembre 2023.

⁶⁹ « La Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique » (Ottawa: Affaires mondiales Canada, 24 novembre 2022).

⁷⁰ Hazarika et Hussain, « Canada, India, and their Indo-Pacific visions », 9.

une forme de « division du travail » dans la région, où les deux pays auraient pu jouer des rôles distincts, mais complémentaires. À titre d'exemple, le Canada a participé aux éditions 2022 et 2023 des exercices *Sea Dragon*, aux côtés des nations du Quad dans l'océan Pacifique⁷¹, soulignant sa volonté de participer à l'architecture de sécurité dans la région.

Dans la continuité de ces potentielles convergences stratégiques, les positions du Canada et de l'Inde vis-à-vis de la Chine apparaissent, dans une certaine mesure, compatibles. Les deux pays entretiennent des relations économiques étroites avec Pékin, tout en restant méfiants vis-à-vis des ambitions chinoises dans l'Indo-Pacifique et au-delà. Bien sûr, le Canada partage une frontière avec les États-Unis et, étant membre de l'OTAN et du NORAD, n'est donc pas dans une position comparable à celle de l'Inde qui partage une frontière contestée avec la Chine et qui refuse toute alliance militaire dans une perspective d'autonomie stratégique. Toutefois, le Canada et l'Inde reconnaissent tous deux la Chine comme « une puissance mondiale de plus en plus perturbatrice », sans pour autant la désigner frontalement comme une menace. La stratégie canadienne pour l'Indo-Pacifique établissait même que « contrecarrer l'agression chinoise sans guerre, notamment en collaborant dans les domaines de la défense, du commerce, de la recherche et de la technologie, est un domaine potentiel de coopération entre le Canada et l'Inde dans l'Indo-Pacifique⁷² ». Ainsi, les volontés indiennes de chercher à limiter l'influence chinoise dans la région, en privilégiant une approche pragmatique et non frontale, à la différence de la stratégie plus offensive adoptée par Washington, pourraient s'aligner sur la politique canadienne dans l'Indo-Pacifique, si leur relation bilatérale se stabilisait.

B. Le maintien des liens dans le domaine de la défense

Les points de convergence et les intérêts communs évoqués précédemment constituent finalement « un facteur de stabilisation de[s] relations militaires⁷³ » entre l'Inde et le Canada. Alors que les liens politiques se sont

⁷¹ Commander, Task Force 72 Public Affairs, « Canada, India, Japan, Korea, and the U.S. Complete Multilateral Guam-Based Exercise Sea Dr », *United States Navy*, 6 avril 2023.

⁷² Hazarika et Hussain, « Canada, India, and their Indo-Pacific visions », 6.

⁷³ Prem Singh Gill, « Will the Political Spat Between India and Canada Erode Their Defense Ties? », *The Diplomat*, 4 octobre 2023.

considérablement fragilisés, la coopération en matière de défense demeure l'un des derniers domaines de dialogue entre les deux États, notamment au plus haut niveau. En septembre 2023, le chef d'état-major adjoint canadien, le major-général Peter Scott, affirmait que « les tensions diplomatiques [n'allaient] pas influencer les liens militaires ; nous allons continuer la coopération de défense avec l'Inde⁷⁴ ». Il avait d'ailleurs fait cette déclaration lors de la Conférence des Chefs d'état-major de l'Indo-Pacifique, à New Delhi, soulignant ainsi la volonté du Canada de préserver sa coopération militaire avec l'Inde, malgré la crise politique.

Dans cette perspective, plusieurs axes pourraient être explorés pour relancer le dialogue bilatéral. Le renforcement des formations conjointes d'officiers dans le cadre de programmes d'échange, ainsi que le développement d'exercices navals bilatéraux, une piste avancée par Mahima Duggal, chercheuse au *Centre for Air Power Studies*, le think-tank de l'armée de l'air indienne⁷⁵. Les deux pays pourraient également décider d'approfondir leur coopération en matière de technologie de défense, dans la continuité du mémorandum d'entente signé en 2016 et renouvelé en 2021 entre la *Defence Research and Development Organisation* (DRDO) indienne et la Corporation Commerciale Canadienne. Ce mémorandum avait pour objectif de développer les technologies, les infrastructures, les formations et les services relatifs à la défense et au domaine militaire. Dans un contexte où le Canada prend de plus en plus conscience de la nécessité de diversifier ses sources d'importation, tant sur le plan économique que militaire, face à un voisin américain adoptant une posture de plus en plus protectionniste⁷⁶, New Delhi apparaît comme un partenaire de choix, dont les objectifs sur la scène internationale semblent compatibles avec ceux d'Ottawa.

⁷⁴ « Diplomatic row will not impact military ties; we will continue defence cooperation with India: Canadian Army Vice Chief », *The Economic Times*, 26 septembre 2023.

⁷⁵ Mahima Duggal, « India in Canada's Indo-Pacific Strategy », *Defence and Diplomacy Journal* 12, n° 2 (mars 2023): 75-88.

⁷⁶ Justin Massie, « Quel plan B ? Faire face à la politique prédatrice de Donald Trump », *La Presse*, 2 février 2025.

Post-administration J. Trudeau, quelles perspectives pour la relation Inde-Canada ?

A. La démission de J. Trudeau et la possibilité d'une administration conservatrice

Dans les médias indiens, le premier ministre canadien Justin Trudeau a été largement présenté comme le responsable principal de la détérioration des relations entre les deux États. Cette perception rejoint les déclarations du ministère indien des Affaires étrangères selon lesquelles, « la responsabilité des dommages que ce comportement cavalier a causés aux relations entre l'Inde et le Canada incombe au seul premier ministre Trudeau⁷⁷ ». Dans ce contexte, la démission de Justin Trudeau et les élections à venir sont perçues en Inde comme une opportunité de redéfinir la relation bilatérale, surtout alors que Pierre Poilievre a pu être qualifié de « *Canada Leader Who Wants to Restore Ties With India*⁷⁸ », ce qui contraste avec les critiques d'incompétence adressées à Justin Trudeau. L'ancien Haut-Commissaire indien à Ottawa, Vikas Swarup, a même estimé que « le départ de Trudeau [allait] ouvrir une fenêtre pour rétablir les liens Inde-Canada, » estimant que « le conflit entre l'Inde et le Canada n'a[vait] jamais été entre l'Inde et le Canada, mais entre l'Inde et le premier ministre Trudeau⁷⁹ ».

« La démission de Justin Trudeau et les élections à venir sont perçues en Inde comme une opportunité de redéfinir la relation bilatérale. »

Toutefois, il est important de souligner que Pierre Poilievre lui-même a pu être critiqué dans les médias indiens. Son annulation, en octobre 2024, d'un événement prévu pour la fête de Diwali sur la colline du Parlement à Ottawa a été très critiquée, dans un moment crucial de la crise diplomatique. Ses positions sur les questions d'immigration sont également peu populaires en Inde. Cela suggère que, au-delà des divergences entre les administrations

⁷⁷ « Official Spokesperson's Response to Media Queries Regarding PM of Canada's Deposition at the Commission of Inquiry », Response to Media Queries (New Delhi: Ministry of External Affairs, Government of India, 17 octobre 2024).

⁷⁸ Abhimanyu Kulkarni, « "Trudeau Incompetent": Canada Leader Who Wants To Restore Ties With India », *NDTV World*, 23 octobre 2023.

⁷⁹ « Trudeau's Departure Will Open Window For Resetting Tie », *NDTV World*, 7 janvier 2025.

Modi et Trudeau, les tensions entre les deux États s’inscrivent dans une dynamique plus structurelle. Quoi qu’il en soit, les élections canadiennes de 2025 seront donc suivies avec attention à New Delhi.

Enfin, la question de la posture à adopter face au Canada semble également dépasser le cadre partisan en Inde, étant donné qu’elle fait consensus au-delà des partis politiques⁸⁰. Reeta Tremblay, professeure à l’Université de Victoria, soulignait dans le *New Indian Express* qu’« il [était] peu probable que la coalition de 26 partis de l’opposition, l’*Indian National Developmental Inclusive Alliance* (INDIA), défie Modi sur cette question particulière. Le discours sur la défense nationale est fort et l’intégrité territoriale de l’Inde est une question sacro-sainte pour tous les partis politiques⁸¹ ». Ces facteurs n’offrent donc que peu d’espoir quant à une résolution de la crise par de simples transitions politiques internes.

B. Le facteur « Trump 2.0 »

Un dernier facteur qui pourra être déterminant dans l’évolution de la relation bilatérale Inde-Canada est celui de l’élection de Donald Trump à la tête des États-Unis et, plus généralement, du rôle de Washington dans cette dynamique.

Comme mentionné précédemment, la politique américaine de hausse des taxes douanières et la posture plus agressive vis-à-vis de ses alliés sous la nouvelle administration devraient inciter le Canada à diversifier ses sources d’importations et à renforcer ses partenariats commerciaux et stratégiques. L’administration Trump 2.0 a d’ailleurs également menacé l’Inde d’imposition de taxes dans le cadre des BRICS⁸². Cette situation crée donc une fenêtre d’opportunité pour un rapprochement entre New Delhi et Ottawa, chacune cherchant à réduire sa dépendance vis-à-vis des États-Unis.

⁸⁰ « “Canada has taken role of how Pakistan used to be earlier”: Congress MP », *The Times of India*, 21 septembre 2023.

⁸¹ « Alleged Assassination Plots in the US and Canada Signal a More Assertive Indian Foreign Policy ».

⁸² « Donald Trump Threatens Tariffs on India, China and Others That ‘Harm’ America », *The Indian Express* (blog), 29 janvier 2025.

Cependant, dans l'équation diplomatique indienne, le partenaire américain est perçu comme beaucoup plus important que le Canada. Une illustration frappante de cette asymétrie est la différence de traitement entre la crise diplomatique avec Ottawa et un incident similaire impliquant Washington. En effet, un citoyen américain, Gurpatwant Singh Pannun, a été victime d'une tentative d'assassinat à New York en 2023, dans une affaire très similaire à celle de Vancouver. Toutefois, contrairement au Canada, dont les accusations ont déclenché une escalade diplomatique majeure, l'affaire impliquant les États-Unis a été gérée « en coulisses », sans conséquences visibles sur les relations bilatérales. Le ministre indien des Affaires étrangères a expliqué ces différences en soulignant que les États-Unis avaient fait plus « d'efforts » dans la gestion de cette affaire et avait « donné des informations » (« *gave inputs* ») en lien avec les accusations⁸³. Des chercheurs indiens soulignent d'ailleurs que cela reflète, pour l'Inde, la façon dont elle est perçue par ses partenaires : « les États-Unis ont reconnu l'égalité de statut de l'Inde en tant que partenaire stratégique et ont maintenu intactes les relations diplomatiques tout en s'assurant de la coopération de l'Inde pour faire face à la « situation » ; en revanche, le Canada a adopté une position agressive à l'égard de l'Inde⁸⁴ ». Au-delà de la simple question de perception, il est évident que cette affaire illustre la différence de poids stratégique accordé par l'Inde à ses partenaires : les États-Unis sont devenus un partenaire de premier plan de l'Inde, à la différence du Canada.

« L'imprévisibilité croissante des États-Unis sous l'administration Trump pourrait ouvrir une fenêtre d'opportunité pour un rapprochement pragmatique entre l'Inde et le Canada. »

⁸³ « No Question of Equitable Treatment, US Gave Inputs, Canada Didn't, Jaishankar Tells RS », *The Indian Express* (blog), 8 décembre 2023.

⁸⁴ Vineeth Thomas et G. K. Agney, « Shadows of mistrust: the strained India-Canada relationship », *Canadian Foreign Policy Journal* 30, n° 3 (1 septembre 2024): 293.

Conclusion

En 2018, Vineeth Thomas et G. K. Agney soulignaient, en analysant les points de convergence entre l'Inde et le Canada, que « le mieux que les deux parties puissent faire est de clore la question du Khalistan et de construire leurs relations sur les convergences, qui sont nombreuses⁸⁵ ». La situation actuelle montre que cette recommandation semble aujourd'hui dépassée. Si la transition politique annoncée au Canada est parfois présentée comme un espoir de réconciliation, certains points de friction restent profondément ancrés, et il s'agit d'une véritable rupture de confiance qui s'est produite entre les deux États, alimentant des doutes déjà présents de part et d'autre.

Toutefois, l'imprévisibilité croissante des États-Unis sous l'administration Trump pourrait ouvrir une fenêtre d'opportunité pour un rapprochement pragmatique entre l'Inde et le Canada. Dans ce contexte, les convergences stratégiques entre ces deux pays, en particulier dans l'Indopacifique, pourraient s'accroître dans les années à venir. Ce besoin de stabilité et de diversification des partenariats pourrait ouvrir la voie à une coopération stratégique renforcée, notamment dans le domaine de la défense et des liens interarmées.

⁸⁵ Abdul Nafey et Pooja Gopal, « India-Canada Relations: Convergences Outweigh Mutual Differences », *Indian Foreign Affairs Journal* 13, n° 1 (mars 2018): 33.

Bibliographie

A. Monographies

JAISHANKAR, S., *Why Bharat Matters*, New Delhi, Rupa Publications India Pvt Ltd., First Edition, 2024, 256 p.

PANT, Harsh V. et MEHTA, Ketan, « Canada–India Relations: Muddling Along? », in Robert W. Murray et Paul Gecelovsky (éd.) *The Palgrave Handbook of Canada in International Affairs*, Canada and International Affairs, , Cham, Springer International Publishing, 2021, p. 563-586.

B. Articles

CAMERON, Gavin, « Canada and Indo-Pacific Cooperation: The Quadrilateral Military Dialogue (Quad) », *Journal of Military and Strategic Studies*, vol. 23, n° 3, 2024, <https://jmss.org/article/view/80208>.

DUGGAL, Mahima, « India in Canada's Indo-Pacific Strategy », *Defence and Diplomacy Journal*, vol. 12, n° 2, 2023, p. 75-88.

HAZARIKA, Objā Borah et HUSSAIN, Arfina Ara, « Canada, India, and their Indo-Pacific visions: prospects for cooperation », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 0, n° 0, p. 1-18.

NAFEY, Abdul et GOPAL, Pooja, « India-Canada Relations: Convergences Outweigh Mutual Differences », *Indian Foreign Affairs Journal*, vol. 13, n° 1, 2018, p. 29-36.

RUBINOFF, Arthur G., « Canada's Re-Engagement with India », *Asian Survey*, vol. 42, n° 6, 2024, p. 838-855.

THOMAS, Vineeth et AGNEY, G.K., « Shadows of mistrust: the strained India-Canada relationship », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 30, n° 3, 2024, p. 289-294.

C. Rapports et documents officiels

Gouvernement du Canada, *Évaluation des cybermenaces nationales 2025-2026*, 24 octobre 2024, <https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/evaluation-cybermenaces-nationales-2025-2026>.

COMMANDER, TASK FORCE 72 PUBLIC AFFAIRS, , « Canada, India, Japan, Korea, and the U.S. Complete Multilateral Guam-Based Exercise Sea Dr », *United States Navy*, 2023, [https://www.navy.mil/Press-Office/News-Stories/Article/3354063/canada-india-japan-korea-and-the-us-complete-multilateral-guam-based-exercise-s%](https://www.navy.mil/Press-Office/News-Stories/Article/3354063/canada-india-japan-korea-and-the-us-complete-multilateral-guam-based-exercise-s/)

Ministry of Home Affairs, Government of India, “Designation of Organisations/individuals as ‘Terrorist Organization’/ ‘Terrorist’ under the Unlawful Activities (Prevention) Act, 1967 (UAPA)”, 17 février 2023.

Affaires mondiales Canada, *La Stratégie du Canada pour l’Indo-Pacifique*, Ottawa, 24 novembre 2022.

Ministry of External Affairs, Government of India, “India rejects allegations by Canada”, New Delhi, 19 septembre 2023.

Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, « Déclaration du premier ministre concernant l’enquête en cours sur les activités criminelles violentes liées au gouvernement de l’Inde », Ottawa, Canada, 14 octobre 2024.

Ministry of External Affairs, Government of India, “Official Spokesperson’s response to media queries regarding PM of Canada’s deposition at the Commission of Inquiry”, New Delhi, 17 octobre 2024.

Foreign Interference Commission, *Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions*, Ottawa, Canada, 28 janvier 2025.

D. Articles de presse

BELLAVANCE, Joël-Denis, « Ottawa réduit considérablement sa présence diplomatique en Inde », *La Presse*, 2023, <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-10-19/ottawa-reduit-considerablement-sa-presence-diplomatique-en-inde.php>.

BISWAS, Soutik, « India-Canada Row: How Ties Hit Rock Bottom between the Two Countries », *BBC*, 2024, <https://www.bbc.com/news/articles/c89lne2k87vo>.

DELGADO, Xavier, « Storm in the Indo-Pacific: Fallout From Canada's Clash With India », *Wilson Center*, 2023, <https://www.wilsoncenter.org/article/storm-indo-pacific-fallout-canadas-clash-india>.

KHAN, Muqtedar et PANDEY, Shivani, « India's Canada Policy Is a Strategic Mistake », *The Diplomat*, 2024, <https://thediplomat.com/2024/11/indias-canada-policy-is-a-strategic-mistake/>.

KULKARNI, Abhimanyu, « “Trudeau Incompetent”: Canada Leader Who Wants To Restore Ties With India », *NDTV World*, 2023, <https://www.ndtv.com/world-news/justin-trudeau-opponent-laments-canadas-deteriorating-ties-with-largest-democracy-india-4505849>.

KUTTY, Sumitha Narayanan et BASRUR, Rajesh, « The Quad: What It Is – And What It Is Not », *The Diplomat*, 2021, <https://thediplomat.com/2021/03/the-quad-what-it-is-and-what-it-is-not/>.

MASSIE, Justin, « Quel plan B ? Faire face à la politique prédatrice de Donald Trump », *La Presse*, 2025, <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2025-02-02/quel-plan-b-faire-face-a-la-politique-predatrice-de-donald-trump.php>.

NACHIAPPAN, Karthik, « Canada Needs to See India – Not Just the Diaspora », *The Indian Express*, 22 septembre 2023, <https://indianexpress.com/article/opinion/columns/canada-needs-to-see-india-not-just-the-diaspora-8949053/>.

SELI, Yeshi, « India expels six Canadian diplomats, withdraws its High Commissioner as row over Nijjar murder escalates », *The New Indian Express*, 2024, <https://www.newindianexpress.com/nation/2024/Oct/14/india-expels-six-canadian-diplomats-withdraws-its-high-commissioner-as-row-over-nijjar-murder-escalates>.

SINGH GILL, Prem, « Will the Political Spat Between India and Canada Erode Their Defense Ties? », *The Diplomat*, 2023, <https://thediplomat.com/2023/10/will-the-political-spat-between-india-and-canada-erode-their-defense-ties/>.

« “Canada has taken role of how Pakistan used to be earlier”: Congress MP », *The Times of India*, 2023, <https://timesofindia.indiatimes.com/india/canada->

has-taken-role-of-how-pakistan-used-to-be-earlier-congress-
mp/articleshow/103842960.cms?from=mdr.

« Diplomatic row will not impact military ties; we will continue defence cooperation with India: Canadian Army Vice Chief », *The Economic Times*, 2023, <https://economictimes.indiatimes.com/news/defence/were-here-to-build-relationships-from-army-to-army-canadas-deputy-army-chief-on-india-canada-row/articleshow/103950079.cms?from=mdr>.

« Canada Recalls 41 of Its Diplomats from India amid Escalating Spat over Sikh Slaying », *CBS News*, 2023, <https://www.cbsnews.com/news/canada-recalls-41-of-its-diplomats-from-india/>.

« Canada Opposition Leader Says Will Restore ‘Professional Relationship’ with India », *Hindustan Times*, 2023, <https://www.hindustantimes.com/world-news/canada-opposition-leader-says-will-restore-professional-relationship-with-india-101697947163159.html>.

« Alleged Assassination Plots in the US and Canada Signal a More Assertive Indian Foreign Policy », *The New Indian Express*, 2023, <https://www.newindianexpress.com/nation/2023/Dec/01/alleged-assassination-plots-in-the-us-and-canada-signal-a-more-assertive-indian-foreign-policy-2637861.html>.

« No Question of Equitable Treatment, US Gave Inputs, Canada Didn’t, Jaishankar Tells RS », *The Indian Express*, 8 décembre 2023, <https://indianexpress.com/article/india/equitable-treatment-us-canada-allegations-jaishankar-9058243/>.

« Justin Trudeau resigns as Canada PM: What his departure means for India », *The Times of India*, 2025, <https://timesofindia.indiatimes.com/world/rest-of-world/justin-trudeau-resigns-as-canada-pm-what-his-departure-means-for-india/articleshow/117000515.cms>.

« Justin Trudeau Resigns: Could his departure ease tensions between Canada and India? », *The Economic Times*, 2025, <https://economictimes.indiatimes.com/news/international/global-trends/justin-trudeau-resigns-could-his-departure-ease-tensions-between-canada-and-india/articleshow/117009805.cms?from=mdr>.

« Trudeau's Departure Will Open Window For Resetting Tie », *NDTV World*, 2025, <https://www.ndtv.com/videos/trudeau-s-departure-will-open-window-for-resetting-ties-885446>.

« Donald Trump Threatens Tariffs on India, China and Others That 'Harm' America », *The Indian Express*, 29 janvier 2025, <https://indianexpress.com/article/business/donald-trump-tariffs-india-china-america-9803339/>.

Enjeux numériques transnationaux

L'accès à Internet : un champ d'insécurité(s)

par *Mohamed Anoir Zayani*

Auteur

MOHAMED ANOIR ZAYANI est doctorant en droit à l'Université du Québec à Montréal, où il travaille sur les aspects relatifs à Internet comme un droit humain au niveau international. Ses intérêts de recherche se focalisent sur les droits et libertés et leurs rapports avec les technologies numériques, mais également sur les questions de gouvernance démocratique et de défense des libertés au Maghreb.

Un monde hanté par le souci sécuritaire fait ressentir, en permanence, l'insécurité. Cette dernière est à la fois omniprésente et constatée dans tous les aspects du monde actuel. Elle n'est plus uniquement d'ordre administratif, notamment à travers les opérations de répression, de prévention, de soupçon, de contrôle des comportements et des fréquentations organisées par l'appareil étatique. Elle est désormais diffuse, portée par tous les acteurs. Pourtant, un aspect reste aussi marquant dans ses différentes facettes : elle est née de la domination et de l'absence d'un équilibre accepté par les différents acteurs.

Dans l'État du Kerala, en Inde, l'accès à Internet avait été refusé, entre 18h00 et 22h00, à des étudiantes résidentes dans un logement universitaire, ce qui coïncidait avec les heures des cours. Cette situation s'est répétée plusieurs fois au point que les étudiantes concernées ont décidé de saisir la justice afin de faire cesser ces pratiques. Dans sa réponse à leur demande, la Haute Cour du Kerala leur a donné raison. Elle a affirmé que l'accès à Internet fait partie du droit à l'éducation et que ces coupures constituaient une violation à l'exercice de ce droit⁸⁶. Cette affaire, dont les faits ne sont pas aussi différents que les situations qui ont été observées dans un bon nombre de pays, illustre de manière palpable, les insécurités provoquées par les interruptions et/ou les restrictions exercées sur l'accès à Internet.

Le nombre de personnes touchées par les insécurités liées aux dénis d'accès à Internet n'est pas négligeable. Sur ce point, les chiffres sont d'une certaine éloquence illustrative : l'Union internationale des télécommunications (UIT) estime que le tiers (1/3) de la population mondiale ne dispose pas d'un accès stable et sécurisé au réseau mondial. À partir de ce constat, la possibilité pour toute personne de vivre en toute sécurité une expérience en ligne satisfaisante, enrichissante, utile et financièrement abordable, a été reconnue comme l'un des impératifs de la « Décennie d'action » 2020-2030 en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, on se rend compte non uniquement de l'importance de l'accès à Internet pour l'accomplissement de la personne humaine, pour son développement et pour l'exercice de ses droits et libertés, mais aussi de son

⁸⁶ C. R. Aishwarya, "Access to Internet and Right to Information: A Perspective" (2021) 4 Intl J L Management & Humanities 2851

importance en lien avec les questions économiques, sociales et politiques. Ces opérations de contrôle d'Internet battent en brèche les principes fondamentaux sur lesquels Internet se base à savoir l'accessibilité, l'universalité et la neutralité. Constituant des menaces à la pleine jouissance du réseau, ces pratiques s'ajoutent aux défaillances existantes, surtout dans les pays des Suds, en lien avec l'accès au réseau. Elles accentuent les fractures numériques (1) et renforcent les emprises qui existent déjà sur le réseau mondial (2).

I. Les fractures numériques : des insécurités liées aux politiques et pratiques relatives à l'accès à Internet

En termes techniques, l'accès aux réseaux de télécommunications est garanti en ayant recours à des politiques appelées de « service universel » (ou d'accès universel). Ces politiques, intégrées en droit international comme dans le droit interne des États, signifient à la fois un accès à bas prix, soit un accès subventionné au système⁸⁷. L'accès subventionné est l'accès promu par l'État, à travers des financements spécifiques ou à travers un certain aménagement du marché qui met en pratique une vision basée sur l'intérêt général.

Étant donné leurs objectifs, ces politiques de service universel visent, initialement, à rendre Internet plus accessible à tous. C'est une traduction pratique d'un des principes cardinaux d'Internet à savoir l'accessibilité, sans discrimination aucune. Grâce à ces politiques, de nombreux pays du Nord global (ou développés) ont réussi à atteindre des taux d'accès à Internet de 90% ou plus⁸⁸. À l'inverse, dans la majorité des pays dits du Sud global (ou en développement), et ce, même si ces politiques ont participé à étendre le réseau Internet, elles restent moins efficaces notamment à cause des différences qui existent entre ces pays et les pays du Nord global, surtout sur le plan économique et le marché des télécommunications.

⁸⁷ TOURBE Maxime, « Service public versus service universel : une controverse infondée ? », (2004) 3:24, Critique internationale 21

⁸⁸ Pour plus de détails : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS>

De façon concrète, ces politiques tendent à réguler les marchés pour assurer l'intérêt général en évitant qu'un seul acteur ne domine le secteur des télécommunications et les modalités d'accès aux réseaux. Avec le temps, le principe d'équité, qui constituait la boussole de ces politiques, a été détourné pour favoriser des marchés plus libéraux, plus ouverts à la concurrence des acteurs économiques. Cela fait aussi que les politiques du service universel se concentrent désormais sur les infrastructures des réseaux (dont Internet), à savoir les câbles, les routeurs, etc., et ignore d'autres aspects importants touchant les déterminants économiques, politiques et sociaux relatifs à l'accès à Internet.

Ce sont ces déterminants qui contribuent, plus efficacement, à assurer une accessibilité plus significative et sans discrimination au réseau, notamment dans les pays du Sud global. On observe dans ces derniers l'existence de fractures numériques (des différences dans l'accès et la jouissance du réseau) qui dépassent le simple accès technique et qui témoignent de l'existence de différences profondes dans les connaissances et les utilisations du réseau. En somme, bien que le service universel ait amélioré l'accès à Internet, il ne parvient pas, en négligeant ces déterminants, à résoudre tous les problèmes liés à la gestion et à l'équité de l'accès à ce réseau mondial.

« Face à toutes ces opérations limitant l'accès et la jouissance du réseau Internet, on assiste à une prise de position de plus en plus affirmée au niveau des pays, mais aussi au niveau international, afin de garantir un accès généralisé et sécurisé au réseau. »

Ces déterminants sont parfois décisifs au niveau des pays et même de certaines régions. De ce fait, et comme on l'a rapidement mentionné au début, l'accès à Internet est souvent entravé à travers des pratiques qui émanent des États, mais aussi des acteurs privés. Même si c'est un constat qui est surtout fait dans les pays du Sud

global, cela est aussi observé dans plusieurs pays du Nord global. Rappelons à ce titre l'affaire Edward Snowden⁸⁹ où des gouvernements et des entreprises ont mis la main dans la main pour réaliser l'une des plus graves et des plus larges opérations d'espionnage dans l'histoire de l'humanité. N'oublions pas

⁸⁹ Pour plus d'informations sur cette affaire : <https://www.leparisien.fr/international/tout-comprendre-a-l-affaire-snowden-07-11-2017-7378926.php>

également l'affaire Cambridge Analytica⁹⁰, où une entreprise a pu manipuler l'électorat dans plusieurs pays, notamment en collectant leurs données personnelles, et influencer leurs préférences électorales à travers les réseaux sociaux. N'oublions pas enfin et surtout les coupures répétitives et non justifiées du réseau Internet qui accentue les fractures numériques déjà existantes et qui compromet l'exercice des droits et les libertés des personnes⁹¹.

Face à toutes ces opérations limitant l'accès et la jouissance du réseau Internet, on assiste à une prise de position de plus en plus affirmée au niveau des pays, mais aussi au niveau international, afin de garantir un accès généralisé et sécurisé au réseau. Plusieurs organes internationaux ont reconnu qu'un tel accès est essentiel pour exercer les droits et les libertés des personnes. Dans son rapport de 2013, la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a souligné que les États doivent garantir l'accès à Internet à toute la population⁹². En 2020, pendant la pandémie liée à la propagation de la COVID-19, elle a encore insisté sur ce point en demandant aux États de réduire la fracture numérique, particulièrement pour les personnes vulnérables et à faibles revenus⁹³.

En Afrique, la Cour de Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reconnu l'accès à Internet comme crucial pour la liberté d'expression. En 2020, la Cour a interdit les coupures d'Internet, les considérant comme une violation des droits garantis par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cela montre une tentative de faire de l'accès à Internet un droit humain, même si la mise en

⁹⁰ Pour plus d'informations sur cette affaire :

https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/03/22/ce-qu-il-faut-savoir-sur-cambridge-analytica-la-societe-au-c-ur-du-scandale-facebook_5274804_4408996.html

⁹¹ En 2023, Access Now et la coalition #KeepItOn ont recensé 283 fermetures dans 39 pays. Pour plus de détails : <https://www.accessnow.org/internet-shutdowns-2023/>

⁹² CIDH, Rapport annuel, (2013), à la page 481, en ligne : https://www.oas.org/en/iachr/expression/docs/reports/annual/2014_04_22_IA_2013_ENG_FINALweb.pdf

⁹³ CIDH, Pandémie et droits humains dans les Amériques, (10 avril 2020), en ligne : <https://www.oas.org/fr/cidh/decisions/pdf/Resolution-1-20-fr.pdf>

œuvre reste limitée dans certains pays⁹⁴. En Europe aussi, l'accès à Internet a été lié à certains droits fondamentaux. La Cour européenne des Droits de l'Homme a affirmé que les restrictions à Internet doivent être strictement encadrées et justifiées. Par exemple, dans les affaires contre la Turquie, la Cour a jugé que les restrictions sur les sites web et les blogs doivent respecter des normes élevées pour être légales⁹⁵.

De plus, afin de réduire les insécurités liées à l'accès au réseau Internet, ce dernier doit répondre aussi aux exigences imposant sa neutralité, et ce, afin d'assurer l'égalité des personnes utilisatrices du réseau en leur permettant un accès, sans discriminations, à tous les contenus se trouvant sur le réseau. Cette exigence se trouve aujourd'hui plus menacée plus que jamais. Ainsi, afin d'accroître leurs bénéfices, les entreprises des télécommunications exigent des tarifs supplémentaires pour permettre l'accès à certains contenus ou services notamment en privilégiant des sites que d'autres ou prioriser, dans l'acheminement des données, certains types d'informations que d'autres. Cela va clairement à l'encontre d'un réseau ouvert et accessible à toute et met de l'avant une image d'Internet en tant qu'un réseau plutôt contrôlé par certains acteurs.

II. L'enclosure et la domination : des insécurités liées à la gouvernance d'Internet

Internet a été conçu, dès le début, comme un bien commun mondial : il a toujours été gouverné à travers les acteurs principaux intervenant dans sa gestion et soumis à des principes d'accessibilité et d'ouverture aux utilisateurs. Aujourd'hui, Internet commence à changer. Il est plutôt géré selon des rapports d'enclosure (propriété exclusive) et de domination. Pour mieux l'appréhender, je propose de diviser le réseau en trois groupes de couches à savoir les couches infrastructurelles, les couches logiques (qui contiennent les logiciels et les applications) et les couches cognitives (qui contiennent les usages et les interactions sur le réseau). Dans le cadre de cette

⁹⁴ Amnesty International c. Togo (25 mars 2020), Cour de Justice de la CEDEAO, ECW/CCJ/APP/61/18, en ligne : https://www.eods.eu/elex/uploads/files/642e998c687ef-JUD-ECW-CCJ-JUD-09-20-Amnesty-Int.-TOGO-7-ORS-vs.-REP.-OF-TOGO-25_06_20-vA.pdf

⁹⁵ CEDH, Ahmet Yıldırım c. Turquie, Requête n° 3111/10, (18 décembre 2012), en ligne : <https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22itemid%22%3A%22001-115401%22%7D>

contribution, ce sont surtout les deux premiers groupes de couches qui nous intéressent : il a toujours été gouverné à travers les acteurs principaux intervenant dans sa gestion et soumis à des principes d'accessibilité et d'ouverture aux utilisateurs. Aujourd'hui, Internet commence à changer. Il est plutôt géré selon des rapports d'enclosure (propriété exclusive) et de domination. Pour mieux l'appréhender, je propose de diviser le réseau en trois groupes de couches à savoir les couches infrastructurelles, les couches logiques (qui contiennent les logiciels et les applications) et les couches cognitives (qui contiennent les usages et les interactions sur le réseau). Dans le cadre de cette contribution, ce sont surtout les deux premiers groupes de couches qui nous intéressent.

En ce qui concerne les infrastructures d'Internet, comme les câbles sous-marins et les divers équipements, elles sont surtout contrôlées par quelques grandes entreprises, qui commencent à instaurer un certain monopole. Si cela est motivé par l'efficacité économique et technique de ces entreprises, cela pose un problème. Malgré l'importance de l'accès à Internet dans notre vie de tous les jours, ces ressources sont détenues par des acteurs privés, surtout américains, ce qui prive une grande partie des personnes de l'accès et de la jouissance du réseau. Même si certains États essaient de compenser cette privation à travers plusieurs projets, ces efforts restent, pour le moment, insuffisants.

Cette supériorité des entreprises américaines sur les infrastructures d'Internet place les États-Unis dans un rôle central dans la domination de ces infrastructures. Cela leur permet de dominer surtout le transit mondial des données, ce qui reflète une forme moderne de domination culturelle, économique et même politique. Pour contrer cette domination, des projets comme South Atlantic Inter Link (SAIL) et South Atlantic Cable System (SACS) ont été lancés pour connecter directement l'Amérique latine et l'Afrique sans passer par les États-Unis ou l'Europe. Ces projets visent à diversifier et à équilibrer la répartition mondiale des infrastructures Internet⁹⁶.

⁹⁶ MOREL Camille, « Les câbles sous-marins : un bien commun mondial ? », dans Revue de culture contemporaine [en ligne]. Disponible sur : <https://www.revue-etudes.com/article/les-cables-sous-marins-un-bien-commun-mondial/18349#sdfootnote2>

En ce qui concerne les logiciels, on note qu'au début de l'expansion du réseau Internet, ils étaient partagés librement. Conscientes de leur rôle dans l'accès au réseau, les grandes entreprises du numérique les ont rapidement soumis aux règles de la propriété intellectuelle. Des restrictions d'utilisation ont été imposées sur les logiciels, excluant ainsi une grande frange de la population mondiale de leur utilisation, mais les poussant surtout (notamment dans plusieurs pays du Sud global) à enfreindre les règles de la propriété intellectuelle pour accéder et bénéficier des opportunités offertes par le réseau. Celles-ci demeurent en accès limité, même si des licences libres qui permettent à des créateurs de partager et d'enrichir des logiciels collectivement continuent d'exister.

« Malgré l'importance de l'accès à Internet dans notre vie de tous les jours, ces ressources sont détenues par des acteurs privés, surtout américains, ce qui prive une grande partie des personnes de l'accès et de la jouissance du réseau. »

L'importance de l'accessibilité aux logiciels a été remarquée dans l'histoire même du réseau. Sans cette ouverture, le réseau aurait pu être une simple application utilisée par quelques personnes aux États-Unis. Conscients de cette réalité, Tim Berners-Lee et Robert Cailliau ont décidé, en 1993, de permettre à toute personne d'accéder aux technologies développées autour du World Wide Web⁹⁷. Cette décision est à l'origine de l'effervescence qui s'est déployée autour du web. Ce choix, privilégiant l'intérêt général, de ne pas protéger ces technologies par les règles de propriété intellectuelle, a rendu possible une innovation distribuée, accessible aux personnes du monde entier et qui s'est diffusée à un rythme jusqu'alors sans précédent dans l'histoire des technologies. De ce fait, les obstacles à la circulation des connaissances créés par la propriété intellectuelle peuvent limiter l'innovation et enrichir les grandes entreprises au détriment de l'intérêt commun. La recherche de modèles alternatifs, comme les « communs scientifiques », vise à promouvoir un accès plus ouvert et collaboratif à l'information.

Pour qu'il serve mieux les intérêts communs, il serait intéressant d'appréhender Internet avec toutes ses couches au-delà des règles de propriété

⁹⁷ CLEMENT-FONTAINE Mélanie, *supra* note 11, à la p. 266.

exclusive et de gestion unilatérale. L'idée des « communs » et des ressources partagées pour le bien de tous semble particulièrement pertinente pour Internet, un réseau qui partage des informations et des données de la population mondiale. Plus concrètement, selon la perspective juridique, Internet pourrait être considéré comme un commun s'il est affecté à un intérêt général, et ce, par une décision politique et juridique⁹⁸. Cela impliquerait des règles qui garantissent un accès libre et équitable à tous et une protection renforcée des opérations limitatives de l'accès au réseau imposées par l'État ou les entreprises privées.

Mais il est à prévoir que les acteurs privés et étatiques trouveront toujours des moyens pour limiter la liberté. Le mode de fonctionnement d'Uber ou Airbnb, pour ne prendre qu'eux, ne correspond pas à la logique des communs. Ces plateformes prétendent partager, mais, en réalité, elles concentrent souvent les ressources et les profits. De plus, la logique de domination affichée par plusieurs États ne s'inscrit pas elle non plus dans le modèle des communs. Ce dernier est un juste milieu à penser et à concevoir.

Conclusion

Pour conclure, l'accès à Internet constitue au départ une solution pour certaines insécurités. L'apport du réseau a suscité une large adhésion, au point qu'il devient aujourd'hui une source d'insécurités. Ces dernières viennent de la nature même du réseau, qui a tendance à se transformer d'un réseau libre et ouvert à un réseau dominé par quelques entreprises. Cette domination est observée, d'une part, à travers une appropriation qui s'établit sur les différentes couches du réseau, ce qui met en péril son caractère accessible. D'autre part, l'accès à Internet à travers les politiques et les modalités actuelles n'est pas, pour un grand nombre de personnes, un accès sécurisé. Si l'accès universel ne permet pas de dépasser les fractures numériques existantes, le contrôle d'Internet à travers les opérations de coupures et

⁹⁸ Judith Rochfeld, « Quel modèle pour construire des "communs" ? », dans Béatrice Parange et Jacques De Saint-Victor, dir, *Repenser les biens communs*, Paris, CNRS éditions, 2014, à la p 112.

filtrage ne font qu'accentuer ces fractures, et par conséquent l'exclusion des personnes.

De la digitalisation à la dronisation : Comment la résistance civile ukrainienne s'organise-t-elle au travers des technologies émergentes?

par *Camille Laty*

Auteur

CAMILLE LATY est candidate à la maîtrise en science politique, profil double diplôme entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Institut d'études politiques de Grenoble (IEPG). Ses intérêts de recherche portent sur les technologies émergentes et la résistance civile dans les conflits armés, en particulier sur le cas de la guerre en Ukraine.

L'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 a ramené en Europe la guerre conventionnelle interétatique, créant ainsi un climat d'insécurité dans la région.⁹⁹ Cette guerre d'agression a notamment attiré l'attention sur les technologies émergentes et la résistance civile ukrainienne. En effet, l'importante mobilisation volontaire de la population ukrainienne est considérée comme un avantage stratégique de l'État ukrainien.¹⁰⁰

En outre, les technologies numériques font maintenant partie intégrante de la guerre et elles sont essentielles sur le champ de bataille, les téléphones

cellulaires permettant de partager de l'information presque instantanément. Les drones, également nommés *unmanned aerial vehicles* (UAV), sont définis comme étant des aéronefs qui ne transportent pas d'opérateur humain et qui sont capables de voler avec ou sans télécommande humaine.¹⁰¹ L'utilisation massive des drones par les deux camps adverses constitue une particularité du conflit russo-ukrainien, celui-ci étant considéré comme la première guerre de drones à grande échelle.¹⁰²

« L'utilisation massive des drones par les deux camps adverses constitue une particularité du conflit russo-ukrainien, celui-ci étant considéré comme la première guerre de drones à grande échelle. »

L'innovation technologique et l'impressionnante résistance ukrainienne ne doivent pas camoufler l'insécurité à laquelle font face les civils. Effectivement, les Ukrainiennes et les Ukrainiens sont les principaux concernés par la crise humanitaire qui découle de la guerre. Alors que les violences poussent plusieurs civils à se réfugier dans d'autres pays, la destruction des infrastructures engendre de nombreux déplacements internes,

⁹⁹ Ford, M. (2023). Ukraine, Participation and the Smartphone at War. *Political Anthropological Research on International Social Sciences*, 1(4), p. 219-247. <https://doi.org/10.1163/25903276-bja10048>, p. 227.

¹⁰⁰ Asmolov, G. (2022). The transformation of participatory warfare: The role of narratives in connective mobilization in the Russia-Ukraine war. *Digital War*, 3(1-3), p. 25-37. <https://doi.org/10.1057/s42984-022-00054-5>, p. 25.

¹⁰¹ Office of the Chairman of the Joint Chiefs of Staff. (2021). *US Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms*. Washington, D.C.: The Joint Staff, 360 p. <https://irp.fas.org/doddir/dod/dictionary.pdf>, p. 225.

¹⁰² Pettyjohn, S. (2024). *Evolution Not Revolution: Drone Warfare in Russia's 2022 Invasion of Ukraine*. Washington, D.C.: Center for a New American Security (CNAS), 67 p. <https://www.cnas.org/publications/reports/evolution-not-revolution>, p. 3.

en plus de rendre difficile l'accès aux besoins de base, comme la nourriture, l'eau potable, les soins médicaux et l'éducation.¹⁰³ L'article se concentre sur la résistance civile ukrainienne au travers des technologies en réponse aux insécurités, l'objectif étant de mettre de l'avant l'agentivité des civils dans le conflit.

Lors de conflits armés, la relation entre la mobilisation civile et les pratiques numériques à l'aide de téléphones cellulaires est largement documentée. Toutefois, ce n'est pas le cas pour les drones. La plupart des articles qui traitent de la guerre participative se concentrent sur l'aspect informationnel de la guerre. Cependant, les conflits plus récents montrent que la participation numérique déborde du domaine de l'information.¹⁰⁴ Il est donc pertinent de se poser la question suivante : comment la résistance civile ukrainienne s'organise-t-elle au travers des technologies émergentes? Cette analyse vise à étudier l'évolution de la résistance civile ukrainienne depuis l'invasion russe de février 2022. Il sera démontré que la mobilisation civile ukrainienne organisée au travers des drones constitue une évolution de la résistance déjà existante par les téléphones cellulaires. La mobilisation au travers des drones ne représente donc pas une révolution ou encore une rupture vis-à-vis la résistance civile lors de conflits armés. Le travail traite d'abord des concepts de guerre participative, de domestication et de résistance. Ensuite, une analyse de la mobilisation civile ukrainienne par les téléphones cellulaires, puis par les drones, est effectuée en relation avec les concepts étudiés.

Cadre théorique : Guerre participative, résistance et domestication

La guerre contemporaine est caractérisée par l'hyperconnectivité et l'omniprésence des appareils de communication portables.¹⁰⁵ La guerre participative (*participatory warfare*) réfère à un nouveau type de guerre où les technologies en réseau et les plateformes publiques en ligne permettent à toutes personnes de prendre part à la guerre informationnelle, même en étant

¹⁰³ World Vision France. (s.d.) Conséquences de la Guerre en Ukraine. *World Vision France*. <https://www.worldvision.fr/consequences-guerre-en-ukraine/>.

¹⁰⁴ Asmolov, The transformation of participatory warfare, *Op. cit.*, p. 27.

¹⁰⁵ Horbyk, R. (2022). "The war phone": mobile communication on the frontline in Eastern Ukraine. *Digital War*, 3(1-3), p. 9-24. <https://doi.org/10.1057/s42984-022-00049-2>, p. 10.

à l'extérieur de la zone de conflit. Les outils numériques élargissent donc les formes de participation dans les conflits, amenuisant ainsi les frontières entre les domaines civil et militaire.¹⁰⁶

Bartkowski définit la résistance comme une lutte politique menée au travers de réseaux locaux et nationaux de civils et qui permet une mobilisation auto-organisée contre l'agresseur.¹⁰⁷ Il faut tenir compte de la résistance survenue avant l'invasion russe de 2022 afin de comprendre la mobilisation civile actuelle. En Ukraine, la résistance civile s'est formée depuis 2014 dans le contexte de l'annexion de la Crimée et du mouvement Euromaidan, ainsi que depuis 2004 lors de la révolution orange.¹⁰⁸ En effet, les réseaux de résistance civile préexistants ont permis une mobilisation efficace et rapide des volontaires en février 2022, ce qui témoigne d'une forte culture de mobilisation *bottom-up*.¹⁰⁹ L'importante résistance civile qui survient en Ukraine suite à l'invasion de 2022 ne constitue donc pas un nouveau phénomène.

« Alors que l'État ukrainien encourage activement la résistance civile, il est important de noter que cela comporte le risque de mettre en péril les civils qui s'engagent. »

Les technologies participatives créent de nouvelles activités liées au conflit et transforment l'espace domestique. La domestication réfère à la manière dont les outils technologiques sont appropriés dans la vie quotidienne et occupent un espace physique et discursif au sein même du foyer. La domestication des technologies ne se limite pas à l'appropriation d'outils physiques, mais inclut également l'appropriation de diverses pratiques rendues possibles grâce à ces technologies dans l'espace privé. Encore une fois, il est possible de voir ici

¹⁰⁶ Ford, *Op. cit.*, p. 220 ; Asmolov, The transformation of participatory warfare, *Op. cit.*, p. 32

¹⁰⁷ Zarembo, K., Knodt, M. & Kachel, J. (2024). Smartphone resilience: ICT in Ukrainian civic response to the Russian full-scale invasion. *Media, War & Conflict*, p. 1-20. <https://doi.org/10.1177/17506352241236449>, p. 3.

¹⁰⁸ Popova, M. & Oxana, S. (2024). *Russia and Ukraine: Entangled Histories, Diverging States*. Cambridge, U.K.: Polity Press, p. 144.

¹⁰⁹ Amdal, A. S. D. (2022). Civilian and Private Actors' Support of Ukrainian National Resistance. *Norwegian Defence Research Establishment*, External note 22/02157 (1566), p. 1-35. <https://ffi-publikasjoner.archive.knowledgearc.net/handle/20.500.12242/3076>, p. 5.

comment les frontières entre l'intérieur et l'extérieur, entre le civil et le militaire, deviennent poreuses.¹¹⁰

Les concepts de guerre participative, de résistance et de domestication permettent de mieux comprendre la mobilisation civile ukrainienne. Les sections suivantes se concentrent d'abord sur la résistance civile organisée à l'aide des téléphones cellulaires, puis sur la mobilisation au travers des drones.

La résistance par les téléphones cellulaires

Toute personne qui possède un téléphone mobile peut participer à la guerre, qu'elle se trouve au front ou non.¹¹¹ Plusieurs liens sont donc à faire entre les outils de communication et l'agentivité des acteurs civils. Les téléphones mobiles sont le moyen central pour les civils de s'organiser et soutenir l'armée. Ces technologies sont au centre de la résistance civile ukrainienne et représentent la base matérielle sur laquelle la guerre participative repose.¹¹² Par ailleurs, leur omniprésence sur le champ de bataille crée des pratiques participatives différentes. Les téléphones sont utilisés à des fins privées, mais également comme outils d'information et de communication au front. Un objet civil est donc utilisé à des fins militaires, ce qui constitue une caractéristique de l'hybridité de la guerre.¹¹³ Le ministère de la Transformation numérique de l'Ukraine affirme que, durant les quatre premiers mois suivant l'invasion russe, environ 287 000 Ukrainiens et Ukrainiennes ont fourni des renseignements sur les déplacements et les équipements russes. Le partage d'informations a été fait sur e-Vorog, une application pour téléphones intelligents.¹¹⁴ Alors que l'État ukrainien encourage activement la résistance civile, il est important de noter que cela comporte le risque de mettre en péril les civils qui s'engagent. En effet, en

¹¹⁰ Asmolov, G. (2021). From sofa to frontline: The digital mediation and domestication of warfare. *Media, War & Conflict*, 14(3), p. 342-365. <https://doi.org/10.1177/1750635221989568>, p. 346-347.

¹¹¹ Ford, *Op. cit.*, p. 220.

¹¹² Horbyk, *Op. cit.*, p. 22.

¹¹³ *Ibid*, p. 9-10.

¹¹⁴ Ford, *Op. cit.*, p. 221.

raison de la surveillance civile des troupes russes à l'aide des téléphones mobiles, les civils risquent d'être pris pour cible par des soldats russes.¹¹⁵

Les pratiques de *crowdsourcing* permettent de mobiliser diverses ressources des utilisateurs numériques. Ces pratiques incluent notamment l'analyse de renseignements de source ouverte, l'achat de munitions et la facilitation d'activités en présentiel. L'accroissement du nombre de moyens de s'impliquer dans le conflit reflète la manière dont les technologies numériques engendrent de nouveaux rapports entre les utilisateurs et le conflit.¹¹⁶ La IT Army, c'est-à-dire l'armée des technologies de l'information, est un exemple de groupe peu structuré qui œuvre bénévolement au niveau du piratage informatique et de la diffusion de virus ou d'hameçonnage. Ces activités sont effectivement organisées au travers de réseaux sociaux et donc de téléphones mobiles.¹¹⁷ Les membres de la IT Army sont des volontaires, ce qui témoigne d'un autre exemple de mobilisation civile. Encore une fois, les frontières entre domaines civil et militaire s'amenuisent.¹¹⁸

La participation à la guerre dans le domaine de l'information inclut le partage de vidéos, de messages, de mèmes, etc. L'utilisation des réseaux sociaux permet de construire un narratif, de partager des récits et ainsi de supporter l'effort de guerre et favoriser la résistance.¹¹⁹ L'application *delta*, quant à elle, récolte diverses informations obtenues par l'imagerie des drones ou encore les informations fournies par les civils. L'application permet de cartographier l'état des lieux concernant les troupes militaires, de faciliter la coordination et la prise de décision.¹²⁰ D'ailleurs, ce genre d'application bénéficie du réseau satellite Starlink qui permet de maintenir la connexion internet sur le

¹¹⁵ Hogue, S. (2023). Civilian Surveillance in the War in Ukraine: Mobilizing the Agency of the Observers of War. *Surveillance & Society*, 21(1), p. 108-112. <https://doi.org/10.24908/ss.v21i1.16255>, p. 108.

¹¹⁶ Asmolov, From sofa to frontline, *Op. cit.*, p. 345.

¹¹⁷ Kepe, M. & Demus, A. (2023). *Resisting Russia: insights into Ukraine's civilian-based actions during the first four months of the war in 2022*. [Research report]. Santa Monica, California: RAND Corporation, 64 p. <https://doi.org/10.7249/RRA2034-1>, p. 18.

¹¹⁸ Done, W. D. (2023). The Information Technology Army of Ukraine and Cyber Warfare Doctrine. *Journal of Strategic Security*, 16(4), p. 15-33. <https://doi.org/10.5038/1944-0472.16.4.2127>, p. 16.

¹¹⁹ *Ibid*, p. 173.

¹²⁰ Bounat, U. (2023). Les différentes facettes de l'innovation de l'armée ukrainienne. *Revue Défense Nationale*, 857(2), p. 30-36. <https://doi.org/10.3917/rdna.857.0030>, p. 32-33.

champ de bataille. Grâce à l'accès internet, les soldats peuvent partager les images recueillies par les drones et connecter l'artillerie à des cibles. Les civils bénéficient eux aussi de cette connexion internet, celle-ci facilitant grandement l'usage des téléphones et ainsi l'organisation d'activités de résistance.¹²¹ Les pratiques numériques ukrainiennes créent un environnement propice à la mobilisation et au développement d'applications de surveillance. Cette culture numérique encourage également la responsabilisation individuelle et donc la participation. Autrement dit, la culture numérique ukrainienne favorise l'agentivité des acteurs civils.¹²² Ceci a certainement un impact quant à la mobilisation autonome hors ligne, notamment en lien avec les drones.

La résistance par les drones

La « dronisation »¹²³, en référence à la prolifération des drones civils militarisés sur le champ de bataille, s'inscrit dans la même lignée que la digitalisation / numérisation par laquelle passe une grande partie de la mobilisation civile ukrainienne. Le téléphone portable est une technologie entièrement intégrée aux drones commerciaux / civils. À l'aide des téléphones portables, les drones peuvent partager des images aux unités d'artillerie et ainsi identifier des cibles.¹²⁴ Les drones, tout comme les téléphones portables, sont des objets d'origine civile, mais dont l'usage est dédié à des fins militaires dans le conflit russo-ukrainien. L'augmentation drastique du nombre de drones commerciaux / civils utilisés au front à des fins militaires démontre une continuité de la tendance observable chez les téléphones cellulaires. Les frontières entre les domaines civil et militaire deviennent de

¹²¹ Miller, C., Scott, M. & Bender, B. (2022, 8 juin). UkraineX: How Elon Musk's space satellites changed the war on the ground. *POLITICO*. <https://www.politico.eu/article/elon-musk-ukraine-starlink/>.

¹²² Hogue, S. (2024). De cyberguerre à guerre « TikTok » : mobilisation de la participation numérique dans l'effort de guerre ukrainien. In *Le Canada à l'aune de la guerre en Ukraine : penser la sécurité et la défense dans un monde en émergence*, sous la dir. de A. Simonyi & F. Côté, p. 165-184. Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/jj.11064724.13>, p. 175.

¹²³ Borzillo, L. (2023, 20 avril). La prolifération des drones civils militarisés en Ukraine : une école de guerre pour les états-majors occidentaux. *Le Rubicon*. <https://lerubicon.org/la-prolifération-des-drones-civils-militarises-en-ukraine-une-ecole-de-guerre-pour-les-etats-majors-occidentaux/>.

¹²⁴ Ford, *Op. cit.*, p. 220.

plus en plus poreuses. Plusieurs moyens sont possibles pour soutenir les forces armées au travers des drones. Les campagnes de *crowdfunding* et les groupes de volontaires sont parmi les exemples les plus communs.

Le crowdfunding

Le *crowdfunding*, soit le financement participatif, ainsi que le soutien logistique sont les deux formes les plus répandues de participation numérique et sont surtout dirigés vers l'armée ukrainienne. Parmi les initiatives de *crowdfunding* qui permettent de mobiliser les ressources financières des utilisateurs à des fins militaires, il y a le « People's Project », devenu un symbole de mobilisation civile ukrainienne. Le soutien matériel offert à l'armée inclut de la nourriture, des vêtements, du matériel médical et des drones.¹²⁵

Les organisations non gouvernementales (ONG)

La cartographie des conflits est une forme de participation à la guerre. Ceci consiste à utiliser divers outils de visualisation et de géolocalisation afin de créer une image cohérente du champ de bataille en temps réel. Cette collecte d'information est soutenue par des groupes de propriétaires de drones. D'ailleurs, cette pratique a débuté pendant l'Euromaidan, les drones ayant été utilisés pour la couverture médiatique des manifestations. À la suite de ces événements, le groupe Facebook « Aerorozvidka » s'est formé afin de réunir des amateurs et des amatrices de drones qui utilisaient ces engins pour la reconnaissance aérienne. Parmi ces personnes, certaines ont participé à des activités liées au conflit. C'est ainsi que s'est développée la pratique de transformer des drones civils à des fins militaires. Éventuellement, les plateformes de *crowdfunding* ont servi à acheter des drones plus complexes et performants. Aerorozvidka est devenue une ONG qui promeut le développement de capacités militaires robotiques des forces ukrainiennes.¹²⁶

¹²⁵ Asmolov, The transformation of participatory warfare, *Op. cit.*, p. 32.

¹²⁶ *Ibid.*

Le mouvement volontaire en Ukraine témoigne de la résilience de la population, le conflit et l'insécurité les ayant poussés à se mobiliser.¹²⁷ Dans cette logique de guerre participative, la dronisation de la résistance semble suivre la même tendance que la numérisation de la résistance. La mobilisation civile au travers des drones ne constitue donc pas une révolution de la résistance, mais plutôt une évolution, une continuation de la résistance au travers des téléphones intelligents.

La dronisation du champ de bataille et de la résistance civile

Parmi les drones les plus communs sur le champ de bataille, il y a le quadricoptère Mavic de la compagnie chinoise DJI. Ce drone commercial s'achète sur internet et est abordable. Les drones entraînent plusieurs changements dans la guerre, dont l'augmentation des combats nocturnes en raison des caméras thermiques et l'augmentation de la létalité des combats en lien avec la capacité de ciblage. Alors que le drone Mavic est destiné à un usage civil, quelques modifications lui permettent d'être utilisé à des fins militaires.¹²⁸

De plus, la guerre en Ukraine témoigne de la nécessité d'une innovation technologique constante pour les drones. Au début de l'invasion de 2022, les drones Bayraktar TB2 d'origine turque étaient largement mobilisés. Cependant, les forces adverses se sont rapidement adaptées avec des techniques de contre-mesures, ce qui explique pourquoi le Bayraktar TB2 n'est plus aussi présent désormais. Actuellement, les drones de type « first-person view » (FPV) sont très répandus. Ces drones sont équipés de caméras qui offrent un point de vue à la première personne et transportent des munitions. Les FPV sont considérés comme facilement pilotables.¹²⁹

¹²⁷ *Ibid.*, p. 26.

¹²⁸ Seydoux, H. (2023). Microdrones : des innovations inattendues à la lumière du retour d'expérience ukrainien. *Revue Défense Nationale*, 865 (10), p. 35-42. <https://doi.org/10.3917/rdna.865.0035>, p. 35-37.

¹²⁹ Michel, Y., Schmitt, O. & Tenenbaum, É. (2024). Les enjeux militaires de la guerre d'Ukraine : une impasse en trompe-l'œil? *Politique étrangère*, 241(1), p. 11-24. <https://doi.org/10.3917/pe.241.0011>, p. 22.

D'ailleurs, il est estimé que l'Ukraine perd 10 000 drones par mois au front.¹³⁰ Le soutien civil mobilisé pour les drones est donc nécessaire pour répondre à la forte demande. Ainsi, la dronisation du champ de bataille entraîne une dronisation de la résistance civile ukrainienne.

Les drones FPV

Une étude publiée par Reuters fait référence au rôle transformatif des drones FPV dans la guerre contemporaine. Le drone FPV est contrôlé à distance à l'aide d'une télécommande et d'un casque que porte le pilote. Ce casque permet au pilote de voir selon le point de vue du drone grâce à la caméra intégrée. L'étude précise que les drones sont tout de même plus efficaces lorsqu'utilisés avec d'autres types d'armes.¹³¹ Bien souvent, les drones Mavic sont utilisés conjointement avec les drones FPV. Alors que le Mavic est déployé pour l'identification des cibles, le drone FPV est télécommandé dans l'objectif de neutraliser la cible. Les cibles les plus populaires sont l'artillerie lourde des Russes, le but étant de neutraliser leur arsenal militaire dispendieux à l'aide de petits drones civils militarisés et abordables. L'atout de ces drones consiste à causer des dommages importants à l'adversaire, et ce, à un moindre coût.¹³²

En ce qui concerne la militarisation des drones civils / commerciaux, la mobilisation civile est primordiale. L'État ukrainien dépend de ce soutien afin de remplir toutes ses fonctions reliées au conflit. Les drones militaires fabriqués par des entreprises privées sont non seulement plus dispendieux, mais ils prennent également plus de temps à être construits et livrés. C'est là qu'entre en compte la fabrication domestique, c'est-à-dire directement à la maison, au sein des foyers des civils. Les drones FPV sont de type kamikaze,

¹³⁰ Watling, J. & Reynolds, N. (2023). *Meatgrinder: Russian Tactics in the Second Year of Its Invasion of Ukraine*. Special report, May 2023. London, U.K.: Royal United Services Institute for Defence and Security Studies, 32 p. <https://rusi.org><https://rusi.org>, p. 18.

¹³¹ Zafra, M., Hunder, M., Rao, A. & Kiyada, S. (2024, 26 mars). How drone combat in Ukraine is changing warfare. *Reuters*. <https://www.reuters.com/graphics/UKRAINE-CRISIS/DRONES/dwpkeyjwkpm/>.

¹³² Farrell, F. (2023, 13 septembre). Deadly drone arms race intensifies as Ukraine, Russia embrace the future of war. *The Kyiv Independent*. <https://kyivindependent.com/head-first-into-the-future-inside-the-race-to-win-the-drone-war-in-ukraine/>.

donc à usage unique. Ils ont gagné en popularité en raison de leur coût abordable, de leur accessibilité, de leur construction simple et de leur potentiel à causer des dommages importants.¹³³ Le programme de formation « People's FPV » offre aux civils des cours de construction de drones FPV, dont la plupart des pièces sont achetées sur internet. De telles initiatives sont fortement soutenues par le gouvernement ukrainien qui encourage la production de drones à la maison.¹³⁴

La nécessité de l'innovation

Les drones FPV seraient la cause de près des deux tiers des pertes de tanks russes.¹³⁵ Cependant, les contre-mesures russes au niveau du *jamming* sont supérieures aux capacités ukrainiennes, ce qui peut diminuer l'efficacité des

« La résistance civile en Ukraine se manifeste par une culture florissante d'associations volontaires, créant ainsi un écosystème diversifié qui est favorable à l'innovation et à la concurrence saine. »

drones FPV. Le *jamming* consiste à brouiller le système de transmission entre l'opérateur et son drone.¹³⁶

L'innovation constante est primordiale afin que le matériel ne devienne pas obsolète. La résistance civile en Ukraine se manifeste par une culture florissante d'associations volontaires, créant ainsi un écosystème diversifié qui est favorable à l'innovation et à la concurrence saine. Cette culture particulière contribue à expliquer la progression constante de l'Ukraine dans la course à l'armement de

¹³³ Hodunova, K. (2024, 15 février). Ukraine pins hopes on home-made drones to counter Russia. *The Kyiv Independent*.

<https://kyivindependent.com/ukraine-pins-hopes-on-home-made-drones-to-counter-russia/>.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Detsch, J. (2024, 9 avril). Ukraine's Cheap Drones Are Decimating Russia's Tanks. *Foreign Policy*.

<https://foreignpolicy.com/2024/04/09/drones-russia-tanks-ukraine-war-fpv-artillery/>.

¹³⁶ Bounat, *Op. cit.*, p. 35.

microdrones.¹³⁷ Cependant, l'enjeu des drones FPV est d'en produire suffisamment pour compétitionner la production russe.¹³⁸

En février 2024, le président Zelensky a annoncé la création du *Unmanned Systems Force*, une branche de l'appareil gouvernemental qui est dédiée à la guerre des drones. Le gouvernement ukrainien a l'objectif de fabriquer entre un et deux millions de drones en 2024.¹³⁹ Il faut cependant prendre en compte les techniques qui caractérisent la guerre électronique, comme le *jamming* et le *spoofing*. Le *spoofing* consiste à pirater la position GPS du drone.¹⁴⁰ L'usage des drones FPV est limité en raison du *jamming*, du *spoofing* et du manque de pilotes de drones qualifiés. Pour éviter ces enjeux, l'autonomisation des drones devient nécessaire. L'innovation doit donc être développée au niveau de l'intelligence artificielle.¹⁴¹

En Ukraine, les drones bon marché témoignent d'une évolution technologique essentielle pour maintenir l'État dans la guerre qui l'oppose à la Russie. Dans ce conflit armé, l'avantage technologique peut grandement déterminer quel parti a le dessus, d'où l'importance d'innover constamment.¹⁴² La fabrication domestique des drones FPV est un type de *crowdsourcing* particulièrement avantageux, puisque décentralisé. En effet, les quartiers résidentiels sont moins susceptibles d'être la cible de l'artillerie russe en comparaison aux usines militaires, quoique pas impossible.¹⁴³ Le nombre élevé de drones bon

¹³⁷ Hambling, D. (2024, 24 avril). Why Is Russia Losing the FPV Drone War? *Forbes*.
<https://www.forbes.com/sites/davidhambling/2024/04/24/why-is-russia-losing-the-fpv-drone-war/>

¹³⁸ Hambling, D. (2024, 7 mars). How Ukraine Is Building a Drone Army at Its Kitchen Tables. *Forbes*.
<https://www.forbes.com/sites/davidhambling/2024/03/07/how-ukraine-is-building-a-drone-army-at-its-kitchen-tables/>

¹³⁹ The Economist. (2024, 5 février). How cheap drones are transforming warfare in Ukraine. *The Economist*.
<https://www.economist.com/interactive/science-and-technology/2024/02/05/cheap-racing-drones-offer-precision-warfare-at-scale>

¹⁴⁰ Bounat, *Op. cit.*, p. 35.

¹⁴¹ The Economist, *Op. cit.*; Zafra, *Op. cit.*

¹⁴² O'Grady, S. & Khudov, K. (2024, 14 avril). Drones are crowding Ukraine's skies, largely paralyzing battlefield. *The Washington Post*.
<https://www.washingtonpost.com/world/2024/04/14/ukraine-drones-russia-war-skies/>

¹⁴³ O'Grady, S. & Khudov, K. (2024, 28 avril). As Ukraine runs low on ammo, civilians build troops DIY drones at home. *The Washington Post*.

marché permet de compenser l'infériorité numérique des troupes ukrainiennes et le manque d'armements et de munitions. Ainsi, le champ de bataille devient saturé par la quantité élevée de drones.¹⁴⁴

En bref, tout comme les drones ne révolutionnent pas le champ de bataille, mais le font plutôt évoluer¹⁴⁵, la dronisation de la résistance civile est une évolution de la numérisation de la résistance.

Conclusion

De la *IT Army* à la *Drone Army*, la résistance civile ukrainienne s'organise au travers des technologies émergentes, amenuisant ainsi les frontières entre les domaines militaire et civil. De toute évidence, les drones font maintenant intégralement partie des conflits armés, tout comme les téléphones cellulaires. La mobilisation civile ukrainienne au travers des drones ne constitue pas une révolution de la résistance, mais plutôt une continuité ou une évolution qui suit la même tendance que la dronisation du champ de bataille. La dronisation de la résistance civile dans le cas de l'Ukraine suit également la même tendance que l'usage des téléphones cellulaires dans la mobilisation civile. Ces deux types de technologies se complètent en quelque sorte comme outils au service de la mobilisation.

Dans cette analyse, le rôle des technologies émergentes et sa relation avec la résistance civile ukrainienne depuis février 2022 ont été établis. La guerre en Ukraine montre une évolution récente de la résistance au travers des téléphones cellulaires, qui s'étend maintenant également aux drones. Ces deux éléments représentent des exemples tangibles d'outils au service de la guerre participative et de sa domestication. Effectivement, les civils peuvent participer au conflit depuis chez eux par l'usage de leur téléphone intelligent ou encore par la construction artisanale de drones. Alors que la numérisation de la guerre participative est assez bien documentée, il faut dorénavant

<https://www.washingtonpost.com/world/2024/04/28/ukraine-runs-low-ammo-civilians-build-troops-diy-drones-home/>

¹⁴⁴ O'Grady, Drones are crowding Ukraine's skies, *Op. cit.*

¹⁴⁵ Pettyjohn, *Op. cit.*, p. 3.

davantage se pencher sur la dronisation de la guerre participative, ce que cet article visait à entamer.

Il est important d'étudier le conflit russo-ukrainien ainsi que les pratiques particulières liées aux nouvelles technologies. L'utilisation des technologies par les civils exprime l'agentivité de ces derniers, particulièrement en réponse aux nombreuses insécurités engendrées par la guerre. Par ailleurs, l'intelligence artificielle (IA) intégrée aux drones afin d'augmenter leur autonomie représente un enjeu actuel concernant la course à la supériorité technologique. L'IA et la reconnaissance faciale sont des technologies issues du domaine civil, mais qui sont utilisées à des fins militaires. Dans les opérations militaires, l'IA est utilisée afin d'identifier les ennemis et les morts et pour sélectionner des cibles.¹⁴⁶ Cependant, l'IA est biaisée, vulnérable au piratage informatique et elle entraîne une déshumanisation en réduisant les civils à de simples données.¹⁴⁷ Les dilemmes éthiques au sujet de la guerre participative sont notamment liés au risque croissant que les civils soient pris pour cibles. L'intégration de l'IA aux drones et le rôle que joue la résistance civile dans l'innovation présentent donc des pistes pour de futures recherches.

¹⁴⁶ Marijan, B. & Pullen, R. (2023). The dilemma of dual-use AI. *The Ploughshares Monitor*, 44(3), p. 14-16. https://assets-global.website-files.com/63e066081ef50cb16a3f4157/6508633b7d6c90dd690ff562_AutumnMonitor2023WEB.pdf, p. 14.

¹⁴⁷ McCrory, L. (2023). 4 perils of military AI. *The Ploughshares Monitor*, 44(3), p. 12-13. https://assets-global.website-files.com/63e066081ef50cb16a3f4157/6508633b7d6c90dd690ff562_AutumnMonitor2023WEB.pdf

Bibliographie

Amdal, A. S. D. (2022). Civilian and Private Actors' Support of Ukrainian National Resistance. *Norwegian Defence Research Establishment*, External note 22/02157 (1566), p. 1-35. <https://ffi-publikasjoner.archive.knowledgearc.net/handle/20.500.12242/3076>

Asmolov, G. (2021). From sofa to frontline: The digital mediation and domestication of warfare. *Media, War & Conflict*, 14(3), p. 342-365. <https://doi.org/10.1177/1750635221989568>

Asmolov, G. (2022). The transformation of participatory warfare: The role of narratives in connective mobilization in the Russia–Ukraine war. *Digital War*, 3(1-3), p. 25-37. <https://doi.org/10.1057/s42984-022-00054-5>

Borzillo, L. (2023, 20 avril). La prolifération des drones civils militarisés en Ukraine : une école de guerre pour les états-majors occidentaux. *Le Rubicon*. <https://lerubicon.org/la-proliferation-des-drones-civils-militarises-en-ukraine-une-ecole-de-guerre-pour-les-etats-majors-occidentaux/>

Bounat, U. (2023). Les différentes facettes de l'innovation de l'armée ukrainienne. *Revue Défense Nationale*, 857(2), p. 30-36. <https://doi.org/10.3917/rdna.857.0030>

Detsch, J. (2024, 9 avril). Ukraine's Cheap Drones Are Decimating Russia's Tanks. *Foreign Policy*. <https://foreignpolicy.com/2024/04/09/drones-russia-tanks-ukraine-war-fpv-artillery/>

Done, W. D. (2023). The Information Technology Army of Ukraine and Cyber Warfare Doctrine. *Journal of Strategic Security*, 16(4), p. 15-33. <https://doi.org/10.5038/1944-0472.16.4.2127>

Farrell, F. (2023, 13 septembre). Deadly drone arms race intensifies as Ukraine, Russia embrace the future of war. *The Kyiv Independent*. <https://kyivindependent.com/head-first-into-the-future-inside-the-race-to-win-the-drone-war-in-ukraine/>

Ford, M. (2023). Ukraine, Participation and the Smartphone at War. *Political Anthropological Research on International Social Sciences*, 1(4), p. 219-247. <https://doi.org/10.1163/25903276-bja10048>

Hambling, D. (2024, 7 mars). How Ukraine Is Building a Drone Army at Its Kitchen Tables. *Forbes*. <https://www.forbes.com/sites/davidhambling/2024/03/07/how-ukraine-is-building-a-drone-army-at-its-kitchen-tables/>

Hambling, D. (2024, 24 avril). Why Is Russia Losing the FPV Drone War? *Forbes*. <https://www.forbes.com/sites/davidhambling/2024/04/24/why-is-russia-losing-the-fpv-drone-war/>

Hodunova, K. (2024, 15 février). Ukraine pins hopes on home-made drones to counter Russia. *The Kyiv Independent*. <https://kyivindependent.com/ukraine-pins-hopes-on-home-made-drones-to-counter-russia/>

Hogue, S. (2023). Civilian Surveillance in the War in Ukraine: Mobilizing the Agency of the Observers of War. *Surveillance & Society*, 21(1), p. 108-112. <https://doi.org/10.24908/ss.v21i1.16255>

Hogue, S. (2024). De cyberguerre à guerre « TikTok » : mobilisation de la participation numérique dans l'effort de guerre ukrainien. In *Le Canada à l'aune de la guerre en Ukraine : penser la sécurité et la défense dans un monde en émergence*, sous la dir. de A. Simonyi & F. Côté, p. 165-184. Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/jj.11064724.13>

Horbyk, R. (2022). "The war phone": mobile communication on the frontline in Eastern Ukraine. *Digital War*, 3(1-3), p. 9-24. <https://doi.org/10.1057/s42984-022-00049-2>

Kepe, M. & Demus, A. (2023). *Resisting Russia: insights into Ukraine's civilian-based actions during the first four months of the war in 2022*. [Research report]. Santa Monica, California: RAND Corporation, 64 p. <https://doi.org/10.7249/RR2034-1>

Marijan, B. & Pullen, R. (2023). The dilemma of dual-use AI. *The Ploughshares Monitor*, 44(3), p. 14-16. <https://assets-global.website->

[files.com/63e066081ef50cb16a3f4157/6508633b7d6c90dd690ff562_AutumnMonitor2023WEB.pdf](https://assets-global.website-files.com/63e066081ef50cb16a3f4157/6508633b7d6c90dd690ff562_AutumnMonitor2023WEB.pdf)

McCrory, L. (2023). 4 perils of military AI. *The Ploughshares Monitor*, 44(3), p. 12-13. https://assets-global.website-files.com/63e066081ef50cb16a3f4157/6508633b7d6c90dd690ff562_AutumnMonitor2023WEB.pdf

Michel, Y., Schmitt, O. & Tenenbaum, É. (2024). Les enjeux militaires de la guerre d'Ukraine : une impasse en trompe-l'œil? *Politique étrangère*, 241(1), p. 11-24. <https://doi.org/10.3917/pe.241.0011>

Miller, C., Scott, M. & Bender, B. (2022, 8 juin). UkraineX: How Elon Musk's space satellites changed the war on the ground. *POLITICO*. <https://www.politico.eu/article/elon-musk-ukraine-starlink/>

Office of the Chairman of the Joint Chiefs of Staff. (2021). *US Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms*. Washington, D.C.: The Joint Staff, 360 p. <https://irp.fas.org/doddir/dod/dictionary.pdf>

O'Grady, S. & Khudov, K. (2024, 14 avril). Drones are crowding Ukraine's skies, largely paralyzing battlefield. *The Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/world/2024/04/14/ukraine-drones-russia-war-skies/>

O'Grady, S. & Khudov, K. (2024, 28 avril). As Ukraine runs low on ammo, civilians build troops DIY drones at home. *The Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/world/2024/04/28/ukraine-runs-low-ammo-civilians-build-troops-diy-drones-home/>

Pettyjohn, S. (2024). *Evolution Not Revolution: Drone Warfare in Russia's 2022 Invasion of Ukraine*. Washington, D.C.: Center for a New American Security (CNAS), 67 p. <https://www.cnas.org/publications/reports/evolution-not-revolution>

Popova, M. & Oxana, S. (2024). *Russia and Ukraine: Entangled Histories, Diverging States*. Cambridge, U.K.: Polity Press.

Seydoux, H. (2023). Microdrones : des innovations inattendues à la lumière du retour d'expérience ukrainien. *Revue Défense Nationale*, 865(10), p. 35-42. <https://doi.org/10.3917/rdna.865.0035>

The Economist. (2024, 5 février). How cheap drones are transforming warfare in Ukraine. *The Economist*. <https://www.economist.com/interactive/science-and-technology/2024/02/05/cheap-racing-drones-offer-precision-warfare-at-scale>

Watling, J. & Reynolds, N. (2023). *Meatgrinder: Russian Tactics in the Second Year of Its Invasion of Ukraine*. Special report, May 2023. London, U.K.: Royal United Services Institute for Defence and Security Studies, 32 p. <https://rusi.orghttps://rusi.org>

World Vision France. (s.d.) Conséquences de la Guerre en Ukraine. *World Vision France*. <https://www.worldvision.fr/consequences-guerre-en-ukraine/>

Zafra, M., Hunder, M., Rao, A. & Kiyada, S. (2024, 26 mars). How drone combat in Ukraine is changing warfare. *Reuters*. <https://www.reuters.com/graphics/UKRAINE-CRISIS/DRONES/dwpkeyjwkpm/>

Zarembo, K., Knodt, M. & Kachel, J. (2024). Smartphone resilience: ICT in Ukrainian civic response to the Russian full-scale invasion. *Media, War & Conflict*, p. 1-20. <https://doi.org/10.1177/17506352241236449>

Climat et santé

Franchir les frontières invisibles : la sécurité sanitaire face au changement climatique et aux maladies zoonotiques

par *Sihem Attalah et Marwan Attalah*

Auteurs

SIHEM ATTALAH est spécialiste en adaptation au changement climatique, ayant travaillé sur les liens entre santé et climat. Elle travaille actuellement avec CARE International en Irak, après trois années à l'Agence Française de Développement, dont deux au Rwanda. Ancienne assistante d'enseignement en sciences politiques à l'Université McGill, elle est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université McGill et d'une autre en sciences de l'environnement de l'Université Paris-Saclay.

MARWAN ATTALAH est candidat au doctorat à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) au département de sciences des religions, en cotutelle avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) où il est en mandat Aspirant-FNRS. Dans le cadre de sa thèse, il étudie les actrices et acteurs de la guérison qui pratiquent en dehors du système de santé conventionnel dans les communautés situées au Meghalaya, dans le nord-est de l'Inde.

Introduction

Depuis la pandémie de coronavirus, les préoccupations sociales et politiques concernant notre niveau de préparation face à des crises sanitaires de nature épidémique sont devenues plus concrètes pour une grande partie de la population mondiale. Les récentes hausses de cas de Mpox en Afrique et de Metapneumovirus humain en Chine ont ravivé des inquiétudes quant au risque de nouvelles pandémies, si bien qu'en août 2024 l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a activé son niveau d'alerte le plus élevé. À cela s'ajoute la résurgence du virus de Marburg au Rwanda, en septembre 2024. En l'absence de vaccin contre cette fièvre hémorragique rare et souvent mortelle transmise aux humains par les chauves-souris, le gouvernement a décidé de commencer à administrer des vaccins encore à l'essai.

Au cours des dernières décennies, on a pu observer une augmentation du nombre d'épidémies zoonotiques, mais la crise du COVID-19 a eu la particularité de propulser la question des zoonoses au premier plan de l'actualité internationale¹⁴⁸. La menace que celles-ci font peser sur nos systèmes de santé, notre sécurité nationale et nos économies n'est pas un phénomène nouveau, au contraire, les maladies émergentes ou ré-émergentes apparaissent de manière cyclique. Si toutes les zoonoses ne deviennent pas des pandémies, de nombreuses maladies ont néanmoins fait l'objet de préoccupations internationales dans les trente dernières années en raison de leur impact bien au-delà du simple secteur sanitaire. Ces transformations se répercutent sur le fonctionnement des socio-écosystèmes¹⁴⁹, avec des conséquences importantes sur le développement économique d'un territoire. Ce fut le cas d'épidémies comme Ebola en Afrique de l'Ouest, de la grippe aviaire (H5N1) en Asie du Sud-Est, ou encore du MERS-CoV au Moyen-Orient.

Ces maladies peuvent par exemple se répercuter sur les migrations internationales. En 2015, lors de l'épidémie d'Ebola, le Canada a imposé des restrictions d'entrée pour les voyageurs en provenance de la Guinée, du Libéria et du Sierra Leone. La grippe aviaire a quant à elle impacté un pan

¹⁴⁸ Vourc'h, Gwenaël, François Moutou, Serge Morand, et Elsa Jourdain. *Les zoonoses : Ces maladies qui nous lient aux animaux*. Éditions Quæ, Coll. Enjeux sciences, 2021.

¹⁴⁹ Pecl, Gretta T., et al. "Biodiversity redistribution under climate change: Impacts on ecosystems and human well-being." *Science* 355.6332 (2017).

entier de l'économie internationale de 1997 à 2010, à savoir l'agriculture et l'élevage, à travers des restrictions d'exportation commerciales pour le Vietnam et la Thaïlande, mais aussi une baisse de la consommation due à l'abattage des volailles, qui s'est répercutée sur les revenus des producteurs.

Le rôle des transformations environnementales dans la propagation de maladies est un sujet qui a été étudié par le milieu académique, et plus particulièrement par les écologues. Toutefois, il a seulement récemment trouvé sa place dans les négociations internationales.

« La menace que [les épidémies zoonotiques] font peser sur nos systèmes de santé, notre sécurité nationale et nos économies n'est pas un phénomène nouveau, au contraire, les maladies émergentes ou ré-émergentes apparaissent de manière cyclique. »

Les questions de santé font depuis peu partie intégrante des discussions sur le changement climatique et vice-versa. En décembre 2023, la COP28 a pour la première fois accueilli une journée entière dédiée à la santé en partenariat avec l'OMS. Le changement climatique y a d'ailleurs été qualifié de « plus grande menace sanitaire à laquelle le monde est confronté au 21^e siècle ». Cela témoigne d'une reconnaissance des risques sanitaires associés aux événements météorologiques extrêmes et à la propagation des maladies infectieuses, mais aussi d'une prise de conscience des émissions de gaz à effet de serre propres au secteur de la santé.

Si les scénarios « pessimistes » du GIEC laissent présager un avenir particulièrement sinistre pour la planète, les scénarios « intermédiaires » sont tout aussi préoccupants en raison des modifications environnementales occasionnées. Le climat détermine en grande partie la répartition des êtres vivants sur terre et, lorsqu'il n'est plus favorable à leur survie, certains animaux et végétaux se déplacent vers des environnements plus cléments et entrent en contact avec de nouvelles espèces. Ainsi, les variations pluviométriques et la hausse des températures, par exemple, entraînent des migrations qui peuvent altérer la répartition géographique des espèces. Les relations entre humains et animaux sont cruciales pour comprendre l'environnement épidémiologique humain¹⁵⁰, c'est pourquoi les changements

¹⁵⁰ Serge Morand et Muriel Figuié, (2016), p. 23

climatiques jouent un rôle dans les risques d'émergence de maladies zoonotiques.

Ainsi, la complexité des interconnexions entre la sécurité sanitaire, le changement climatique et les risques zoonotiques rend la prévention difficile, d'autant plus que les conséquences associées à ces phénomènes dépassent largement les frontières nationales. Les questions que nous nous posons sont les suivantes : comment le changement climatique influence-t-il la propagation des maladies zoonotiques et quelles perspectives de politiques publiques pourraient favoriser les mesures de prévention sanitaire?

1. Activités anthropiques, changement climatique et zoonoses

Les activités anthropiques ont favorisé de nombreuses manières l'émergence de maladies infectieuses. La mondialisation a par exemple joué un rôle important dans la propagation des épidémies. Le transport aérien et maritime, qui permet une circulation rapide des personnes, facilite aussi la diffusion de virus d'un continent à l'autre. Historiquement, au XIV^{ème} siècle, la diffusion de la peste bubonique en Europe aurait été favorisée par l'arrivée de navires transportant des puces infectées par la bactérie *Yersinia pestis*. De même, l'introduction de la fièvre jaune dans les communautés autochtones a été facilitée par l'arrivée des Européens au XVI^e siècle. Leurs voyages ont apporté dans les Amériques des agents pathogènes auparavant absents. Le commerce international intensifie également les échanges de biens, ce qui peut contribuer à la propagation de maladies par le biais de produits contaminés tels que le bétail. Globalement depuis les années 1950, il y a moins d'épidémies, mais elles touchent un plus grand nombre de personnes, en raison de l'importante interconnexion entre les pays. Nous assistons à une sorte de standardisation de la manière dont les épidémies se propagent. Les parasites circulent plus facilement sur des fonds génétiques homogènes et entre des villes interconnectées¹⁵¹.

¹⁵¹ Serge Morand et Muriel Figuié, (2016).

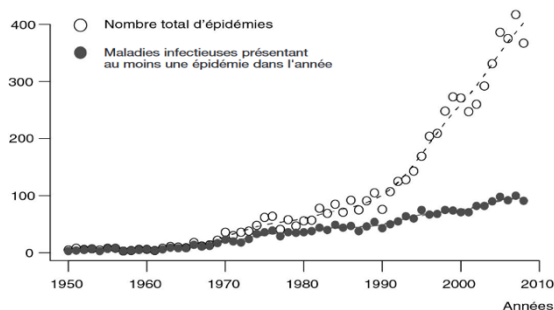


Figure 1. *Évolution du nombre d'épidémies de maladies infectieuses dans le monde de 1950 à 2010*
(Serge Morand, 2017)

L'évolution des modes de vie, des habitudes de consommation, des pratiques agricoles et de l'élevage a également contribué à favoriser la propagation des agents pathogènes. L'élevage intensif, par exemple, a facilité l'émergence de la maladie de la vache folle au Royaume-Uni dans les années 1990 et de l'épidémie de grippe porcine qui a touché les États-Unis en 2009.

Les zoonoses en tant que maladies infectieuses d'origine bactérienne, virale ou parasitaire, pouvant circuler entre les humains et les animaux vertébrés, représentent 60% des maladies infectieuses humaines et 75% des maladies émergentes¹⁵². Le professeur d'épidémiologie Stephen Morse (1995) définit une maladie infectieuse émergente comme « *une infection qui a récemment apparu dans une population ou qui a existé auparavant, mais dont l'incidence ou l'aire géographique augmente rapidement* »¹⁵³. Une quarantaine de zoonoses est répertoriée par l'OMS. Leur impact et leur sévérité varient en fonction des caractéristiques propres à la maladie, mais aussi en fonction du contexte d'émergence (préparation des sociétés, systèmes de santé existants, capacité à détecter les maladies, etc.).

¹⁵² OMS. Zoonoses OMS [En ligne]. Accessible à : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/zoonoses>.

¹⁵³ Citation extraite du livre : Morand, Serge, and Muriel Figuié. *Émergence de maladies infectieuses: Risques et enjeux de société*. Editions Quae, 2016.

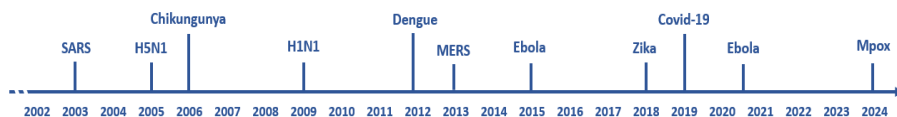


Figure 2. *Maladies infectieuses émergentes ou (ré-)émergentes) à caractère épidémique de 2003 à 2024.*

Nombreuses de ces maladies sont localisées ou propres à certaines régions. C'est le cas de la leptospirose et de la dengue, par exemple, qui sont endémiques en Asie du Sud-Est. Les conditions climatiques, caractérisées par une pluviométrie et une humidité élevée, favorisent leur prolifération dans ces aires géographiques.

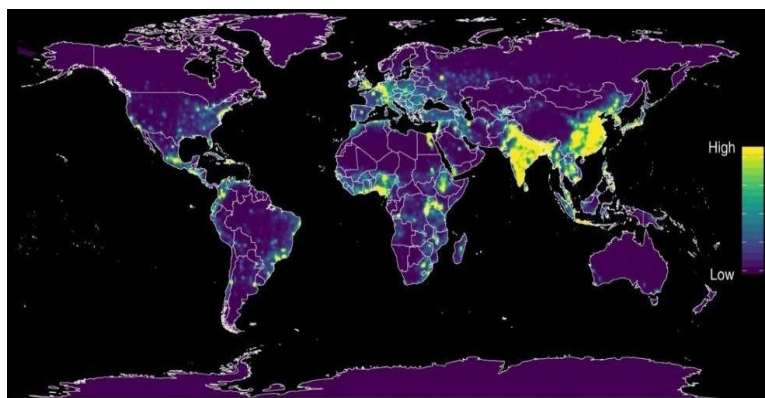


Figure 3. *Carte de la distribution des risques de maladies infectieuses émergentes (Source: Allen, T., Murray, K.A., Zambrana-Torrel, C. et al., 2017)¹⁵⁴*

Face au risque de propagation des maladies infectieuses au-delà des frontières, de nombreuses initiatives de surveillance et de prévention des zoonoses dans le domaine de la santé et de la biosécurité ont vu le jour au

¹⁵⁴ Allen, T., Murray, K.A., Zambrana-Torrel, C. et al. Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases. *Nat Commun* 8, 1124 (2017).

cours des vingt dernières années¹⁵⁵. En étroite collaboration avec l'OMS, ces programmes ont pour objectif d'améliorer la capacité des pays à détecter rapidement les menaces zoonotiques et à coordonner les réponses sanitaires. Pour n'en citer que quelques-unes : le réseau européen *Food and Waterborne Diseases and Zoonoses Network* (FWD-Net), créé en 2004, le *National Center for Emerging and Zoonotic Infectious Diseases* du Centre de contrôle des maladies (CDC), fondé en 2010, l'Observatoire multipartite québécois sur les zoonoses et l'adaptation aux changements climatiques, en 2015, et l'*Interagency Coordination Group on Zoonotic Diseases* lancé en 2022 par l'Union Africaine.

Plusieurs facteurs contribuent à la transmission, à la propagation et à l'émergence de maladies zoonotiques au-delà de leur zone d'émergence ou de ré-émergence, et les activités humaines se situent au cœur de cette problématique¹⁵⁶.

Malgré l'absence de consensus à l'égard du terme « anthropocène » dans le milieu de la recherche, ce concept est de plus en plus utilisé pour évoquer que « depuis deux générations l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète, altérant santé humaine et écosystèmes »¹⁵⁷. Pour

« Les maladies infectieuses sont donc directement influencées par les activités anthropiques, l'homogénéisation de la biodiversité pour l'élevage, l'afforestation, la déforestation. »

François Roger, nous traversons une période de quatrième rupture épidémiologique. La première étant le néolithique avec l'agriculture et l'élevage, la deuxième l'urbanisation et la troisième l'intensification des échanges commerciaux¹⁵⁸.

Selon McMahon, Morand et Gray (2018), les activités humaines jouent un rôle dans l'émergence de maladies infectieuses de plusieurs façons. Par exemple, la déforestation peut favoriser l'apparition de zoonoses en provenance d'animaux sauvages. De même, la conversion des terres pour

¹⁵⁵ Desmoulin-Canselier, Sonia. « De quoi les zoonoses sont-elles le nom ? ». *Revue semestrielle de droit animalier*, 2021.

¹⁵⁶ B. J. McMahon, S. Morand, J. S. Gray (2018) Ecosystem change and zoonoses in the Anthropocene. *Zoonoses Public Health* 65: 755-765.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ François Roger dans dir. Serge Morand et Muriel Figuié (2016), p. 115-117.

l'agriculture, ainsi que la construction de barrages et d'infrastructures d'irrigation, perturbent les habitats naturels, augmentant ainsi les risques de zoonoses en modifiant les écosystèmes. Cela est particulièrement vrai lorsque les terres sont aménagées en monocultures ou que des barrages sont réalisés pour l'irrigation, entraînant des perturbations rapides des territoires. Les modifications des populations animales et la dégradation des habitats naturels influencent également l'incidence des maladies animales en modifiant les habitudes alimentaires des animaux ou en modifiant leur répartition sur un territoire¹⁵⁹.

Les maladies infectieuses sont donc directement influencées par les activités anthropiques, l'homogénéisation de la biodiversité pour l'élevage, l'afforestation, la déforestation, etc. Ces perturbations favorisent la circulation des agents pathogènes entre espèces, car les animaux sauvages porteurs de pathogènes sont chassés de leur habitation par les activités humaines et se retrouvent à proximité des animaux d'élevage, augmentant ainsi le risque infectieux de franchissement de la barrière d'espèce. Les modifications d'aires de répartition d'espèces causées par le changement climatique, lui-même favorisé par les activités anthropiques, participent donc indirectement à l'émergence de nouvelles maladies¹⁶⁰.

La préservation de la biodiversité apparaît ainsi comme une solution conjointe pour atténuer à la fois les risques d'émergence de maladies infectieuses et le dérèglement climatique.

¹⁵⁹ B. J. McMahon, S. Morand, J. S. Gray (2018) Ecosystem change and zoonoses in the Anthropocene. *Zoonoses Public Health* 65: 755–765.

¹⁶⁰ Lindley, Sarah J., et al., (2018).

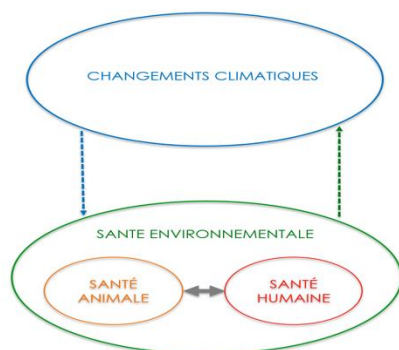


Figure 4. *Caractérisation des interactions entre les changements climatiques et la santé des écosystèmes*

2. Prévention des crises sanitaires : le rôle clé des approches sociales

Afin d’appréhender les questions de sécurité sanitaire de manière systémique, il est nécessaire de prendre en compte les multiples déterminants de la santé. Les approches pluridisciplinaires et transversales comme l’approche *One Health* permettent à ce titre d’accorder une plus grande importance aux liens entre la biodiversité, la santé et le climat. Comme l’a soutenu l’anthropologue Frédéric Keck : « il n’y a pas d’un côté la santé animale avec ses aspects de gestion économique et de l’autre la santé humaine avec des impératifs de justice sociale, mais une seule santé (« *one world, one health* ») dans laquelle la surveillance des animaux permet de détecter à l’avance les maladies qui vont affecter les humains¹⁶¹ ».

En matière de surveillance et de riposte sanitaires, les personnes responsables de la gestion des épidémies ont tendance à faire appel aux chercheurs en sciences sociales après les épisodes d’émergence zoonotiques. Cependant, pour une prévention adéquate des maladies, il faudrait solliciter ces chercheurs avant les pics épidémiques, et en contexte de stabilité. Cela permettrait de mieux comprendre les contextes locaux d’émergence et les risques et les opportunités associés aux pratiques locales. Pour Serge Morand et Nicolas Lainé, les chercheurs et chercheuses en sciences sociales jouent un rôle de médiation entre les différentes formes de savoir — ces auteurs

¹⁶¹ Cité dans Desmoulin-Canselier (2021).

proposent par ailleurs d'intégrer les savoirs non humains¹⁶² dans les travaux de recherche, afin d'adopter une approche systémique. La recherche en santé est historiquement ancrée dans la recherche biomédicale, au détriment d'autres approches, telles que la santé publique ou l'écologie de la santé, qui sont essentielles pour améliorer la capacité de détection des épidémies. L'anthropologie, par exemple, a longtemps été écartée des questions de santé et d'émergence zoonotique¹⁶³.

La recherche en sciences sociales permet un meilleur dialogue avec les parties prenantes (populations, personnel de santé, politique, etc.), ce qui est d'autant plus important dans les situations d'urgence où des décisions complexes et difficiles doivent être prises rapidement¹⁶⁴. En matière de maladies infectieuses, l'enjeu est d'agir en amont et d'anticiper les risques sanitaires afin d'éviter les événements en cascades dont les répercussions se font ressentir à toutes les échelles d'une société ; la crise du COVID-19 ayant été illustrative de la dimension systémique d'une crise épidémique.

3. Renforcer la résilience des systèmes de santé face aux changements climatiques

L'envergure des transformations nécessaires pour faire face aux effets sanitaires des changements climatiques dépendra donc fortement de la charge sur les systèmes de santé, de l'efficacité des interventions, du niveau de protection sociale des communautés, mais aussi des projections sanitaires et de la possibilité de mettre en œuvre des programmes de santé supplémentaires.

Selon l'OMS, en 2023, moins de 0,5% des financements internationaux destinés à l'action climatique sont consacrés à des projets sanitaires. Bien que la santé soit fréquemment désignée comme une priorité essentielle dans les discussions sur l'action climatique, 70% des pays ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre un plan national d'adaptation du secteur de la santé.

¹⁶² Les animaux ont par exemple une connaissance de leur environnement grâce à laquelle ils font de l'automédication.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Lainé, Nicolas, and Serge Morand. "Linking humans, their animals, and the environment again: a decolonized and more-than-human approach to "One Health"." *Parasite* 27 (2020), p. 5.

Une augmentation de ce financement permettrait sans aucun doute d'améliorer les capacités de ce secteur à tous les niveaux de gouvernance¹⁶⁵. Jusqu'à présent il a été difficile de concilier politiques publiques, sanitaires et climatiques, pour plusieurs raisons. Premièrement, le secteur de la santé a tardé à s'appropriier les décisions relevant du climat. Deuxièmement, les différentes échelles de temps entre la production de connaissances en santé et l'implémentation de politiques publiques rendent difficile la coordination des activités climatiques et sanitaires. La chercheuse Mathilde Pascale évoque ici un frein important à la prise en compte de la santé dans les enjeux climatiques. Elle souligne le poids historique des approches individuelles de la santé. Cette conception du risque sanitaire a longtemps négligé les facteurs environnementaux et sociaux, tout en accordant une faible valeur économique à la santé des générations futures. En raison de cet héritage structurel qui caractérise des institutions de santé, il est difficile de considérer les enjeux climatiques comme des questions structurantes de la recherche en santé¹⁶⁶.

Les politiques environnementales sont donc aussi des politiques favorables à la santé. Par conséquent, la prévention sanitaire ne relève pas exclusivement du secteur de la santé ou de prérogatives propres à la lutte contre le changement climatique. Selon Roger, il est nécessaire de remettre à la fois les facteurs biologiques, environnementaux et sociaux au cœur des systèmes de surveillance et de contrôle des risques sanitaires, d'où l'importance des approches holistiques de santé publique afin de traiter ces enjeux sanitaires.

Favoriser la santé préventive plutôt que curative permettrait également d'atténuer les besoins de soins. Le coût économique de la santé préventive est également inférieur aux réactions en aval et en situation de crise, qui sont bien plus coûteuses. Pour les chercheurs, Sylvie Znaty, William Dab et Kévin Jean¹⁶⁷ :

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ Pascale, Mathilde. *L'épidémiologie au service de l'adaptation au changement climatique*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches (2020). Santé Publique France, p. 16

¹⁶⁷ Znaty Sylvie, William Dab et Kévin Jean. « Risques sanitaires : anticiper pour mieux gérer ». *Futuribles*, 2023/3 N° 454, p.25-42.

Trop souvent, pour l'État comme pour les entreprises, la prévention des risques est considérée comme une dépense improductive réglementairement imposée. [...] La pandémie de Covid-19 marque à cet égard un tournant, car les coûts engendrés sont sans commune mesure avec ce qu'auraient coûté une anticipation, une préparation et une prévention.

En ce qui concerne le volet curatif de la santé, il s'agit de permettre aux institutions de santé de rester opérationnelles face aux chocs climatiques. Ceci passe non seulement par la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, submersions, etc.), mais aussi par la formation de personnel médical en amont des épisodes de crises climatiques.

Les changements climatiques modifient les profils épidémiques à travers (1) l'augmentation des maladies climato-sensibles, et (2) en exacerbant certains problèmes de santé déjà existants. L'enjeu n'est donc pas seulement de se concentrer sur l'un de ces deux volets, mais plutôt de créer un système sanitaire capable de gérer les interactions entre les deux. Ceci est notamment nécessaire car les événements météorologiques extrêmes peuvent mener à une rupture des services essentiels, des chaînes d'approvisionnement, et des services d'urgence sanitaires. À titre d'exemple, les perturbations causées par la crise du COVID-19 en 2020 ont fortement impacté le dépistage et le traitement du paludisme, car les systèmes de santé ont été submergés par les vagues successives de patients atteints de la maladie. Les laboratoires ont été soumis à une pression importante et les ressources de lutte contre plusieurs maladies infectieuses ont été réaffectées à la lutte contre le COVID-19¹⁶⁸. Il en a été de même pour les services de santé sexuelle et reproductive, qui ont vu leurs ressources diminuer en raison de la crise sanitaire.

Dans cette perspective, les politiques d'adaptation ne peuvent se contenter d'aborder les effets directs du changement climatique si les institutions de base ne sont pas solides. Sans financement adéquat pour la santé, il est impossible d'assurer une résilience face aux risques sanitaires, notamment ceux liés aux maladies zoonotiques, qui représentent une menace cyclique. La question qui doit prévaloir est donc celle du niveau de référence du système

¹⁶⁸ Policy Brief: The impact of covid-19 on Women. UN Women, 9 April 2020 [En ligne] [policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women-en.pdf](https://www.unwomen.org/fr/fr/news/stories/2020/4/policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women-en.pdf) ([unwomen.org](https://www.unwomen.org))

de santé local « sans changement climatique », afin d'adapter les politiques sanitaires en conséquence.

Conclusion

Alors que les défis sanitaires mondiaux se multiplient à l'ombre des changements climatiques, il devient urgent de réévaluer nos approches face aux zoonoses. Les récentes épidémies, telles que celles de Mpox et du virus de Marburg, soulignent notre vulnérabilité face à des menaces qui franchissent sans cesse les frontières, tant géographiques que disciplinaires. La nécessité d'une approche intégrée, telle que celle proposée par le concept de *One Health*, apparaît clairement : santé humaine, animale et environnementale doivent être considérées comme un tout indissociable.

La prise de conscience croissante des liens entre dégradations environnementales et émergence de maladies infectieuses ouvre la voie à de nouvelles initiatives. En intégrant les sciences sociales dans les stratégies de prévention, nous pouvons mieux comprendre les contextes locaux et les dynamiques culturelles qui sous-tendent l'émergence zoonotique. Cela nécessite également des investissements conséquents dans la santé publique et les infrastructures, afin de renforcer la résilience des systèmes de santé face aux chocs climatiques. Enfin, il est essentiel de transformer les priorités de financement et de politiques pour faire de la santé préventive un pilier des réponses aux crises sanitaires.

Bibliographie

Allen, T., Murray, K.A., Zambrana-Torrel, C. et al. “Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases”. *Nature Communications*, vol. 8, 1124, 2017.

Altieri, Miguel A., Deborah Letourneau, et al. “Developing sustainable agroecosystems”. *BioScience*, vol. 33, no. 1, 1983: 45-49.

Altieri, Miguel A., Nicholls, Clara Ines, Henao, Alejandro and al. “Agroecology and the design of climate change-resilient farming systems”. *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 35, 2015: 869–890.

McMahon, B. J., Morand, S., and Gray, J. S. “Ecosystem Change and Zoonoses in the Anthropocene.” *Zoonoses and Public Health*, vol. 65, 2018: 755–765

Berry, Peter, et al. “Assessing health vulnerabilities and adaptation to climate change: a review of international progress.” *International Journal of Environmental research and public health* 15.12 (2018): 2626.

Desmoulin-Canselier, Sonia. « De quoi les zoonoses sont-elles le nom ? ». *Revue semestrielle de droit animalier*, 2021.

Ford, Adriana ES, Hilary Graham, and Piran CL White. “Integrating human and ecosystem health through ecosystem services frameworks”. *EcoHealth* 12.4 (2015): 660-671.

Lachat, Carl, et al. “Dietary Species Richness as a Measure of Food Biodiversity and Nutritional Quality of Diets.” *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 115, no. 1, 2018: 127–132.

Lainé, Nicolas et Serge Morand. “Linking humans, their animals, and the environment again: a decolonized and more-than-human approach to “One Health”.” *Parasite* 27 2020.

Le Moal, Joelle, Daniel Eilstein, et Georges Salines. « La santé environnementale est-elle l'avenir de la santé publique? ». *Santé publique* 22.3, 2010: 281-289.

Lindley, Sarah J., *et al.* "Biodiversity, physical health and climate change: a synthesis of recent evidence (chapter 2)" *Biodiversity and health in the face of climate change*. Springer, Cham, (2019). 17-46.

OMS. (2018). *COP24 special report: health and climate change*. OMS. [En ligne] <https://apps.who.int/iris/handle/10665/276405>.

ONU. « Convention sur la diversité biologique ». ONU. (1992).

Paquet, Christophe. « Changements climatiques et santé dans les pays en développement: quels sont les enjeux ? » *Les Tribunes de la sante* 3 (2019): 31-40.

Pascale, Mathilde. *L'épidémiologie au service de l'adaptation au changement climatique*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches (2020). Santé Publique France.

Pitron, Guillaume. « La face cachée de la révolution verte ». (2018). Les Echos Planète [En ligne] Accessible: [La face cachée de la révolution verte - Les Echos Planète](#)

Plantard, Olivier, Laurent Huber, and Jean-François Guégan. "Vers une écologie de la santé." *Pour la science* (2015): 30-35.

Pecl, Gretta T., et al. "Biodiversity redistribution under climate change: Impacts on ecosystems and human well-being." *Science* 355.6332 (2017).

Rockström J. et al., Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and society* 2009,

Rockström, Johan, et al. "Managing water in rainfed agriculture—the need for a paradigm shift." *Agricultural Water Management* 97.4 (2010): 543-550.

Romanelli, C., Cooper, H.D. and de Souza Dias, B.F., 2014. The integration of biodiversity into One Health. *Rev Sci Tech*, 33(2), pp.487-496.

TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers – Summary: Responding to the Value of Nature 2009. [En ligne] [National and international policymakers \(2011\) - The Economics of Ecosystems and Biodiversity \(teebweb.org\)](#).

Teixidó-Figueras, Jordi, et al. "International inequality of environmental pressures: decomposition and comparative analysis". *Ecological indicators* 62 (2016): 163-173.

Vourc'h, Gwenaël, François Moutou, Serge Morand, et Elsa Jourdain. *Les zoonoses : Ces maladies qui nous lient aux animaux*. Éditions Quæ, Coll. Enjeux sciences, 2021.

WHO, WHO. “Atlas of health and climate”. (2012).

World Bank. *Geographic Hotspots for World Bank Action on Climate Change and Health*. World Bank, 2017.

Znaty Sylvie, William Dab et Kévin Jean. « Risques sanitaires : anticiper pour mieux gérer ». *Futuribles*, 2023/3 N° 454, p.25-42.

**Changements climatiques et insécurités sanitaires :
quelques enjeux autour de la propagation du paludisme**

par *Homba Alban Bassowa*

Auteur

HOMBA ALBAN BASSOWA est candidat au doctorat en sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il mène des recherches sur le régime juridique de l'alerte en droit international comparé, avec un focus sur les systèmes onusiens, canadiens et africains.

Le réchauffement climatique constitue une menace non seulement pour la sécurité internationale¹⁶⁹, mais aussi pour la santé humaine¹⁷⁰. Ses impacts se font ressentir partout sur la planète. Des liens directs ont été observés entre dégradation de l'environnement et propagation du paludisme, rappelant ainsi que la santé des êtres humains dépend de l'environnement dans lequel ils vivent¹⁷¹. Œuvrer pour un environnement sain et pour de meilleures conditions de santé est un défi qui concerne la communauté internationale dans son ensemble¹⁷².

L'Organisation mondiale de la Santé ainsi que d'autres organisations internationales invitent les gouvernements à anticiper cette menace en vue d'éviter une crise sanitaire mondiale. Pour ce faire, les États sont encouragés à agir promptement pour mettre en place des politiques environnementales proactives et renforcer leurs infrastructures sanitaires. À cet effet, des programmes comme les *Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030)* et l'*Agenda 2063* de l'Union africaine¹⁷³ servent à orienter la pratique des États¹⁷⁴. Il y a des enjeux juridiques sous-jacents qui sont relatifs à la responsabilité des États et des entreprises quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la mise en œuvre des mesures de prévention sanitaire dans les régions où les risques sont plus élevés¹⁷⁵. Ce texte veut contribuer à sensibiliser sur les dangers des changements climatiques et à

¹⁶⁹ Jacques Fontanel, « Le réchauffement climatique et la sécurité internationale », CESICE, Faculté de Droit, Université Grenoble-Alpes, p.15, <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03813266/document>

¹⁷⁰ Sandrine Segovia-Kueny, *Enjeux du changement climatique*, Paris, Afnor, 2009, p. 89.

¹⁷¹ Pascal Petit, « La crise sanitaire globale de 2020 peut-elle relancer un multilatéralisme « soutenable » ? » (2021) 42:3 *Marché Organ* 77-93, p. 88. V. aussi Bélanger D. Gosselin P. Bustinza R. et Campagna C., *Changements climatiques et santé : prévenir, soigner et s'adapter*, 2019, PUL, 236 p.

¹⁷² Anne Sénéquier, « Les symptômes méconnus du climat : un défi sanitaire mondial », (2018), *Revue internationale et stratégique*, n° 109, <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2018-1-page-125?lang=fr>, p. 126.

¹⁷³ Il s'agit d'un plan d'action adopté en 2015 par la 24^e session des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union africaine. Il vise à faire de l'Afrique un continent uni, prospère et pacifique à l'horizon 2063.

¹⁷⁴ François Roch, « Des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2030 » (2021.) *Revue québécoise de droit international*, 95-121, p. 104.

¹⁷⁵ Yanick Hypolite Zambo, « La perception de la justice climatique dans les régions les plus vulnérables et à faible capacité d'adaptation au changement climatique : le cas de l'Afrique subsaharienne » (2021), *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/zambo2021/#footnote-700-1>

leurs nombreux impacts, notamment sur la santé. Il cherche à rappeler les liens entre changement climatique et propagation de maladies infectieuses comme le paludisme, tout en soulignant la responsabilité des États.

Le texte analyse la façon dont la crise climatique affecte le développement du paludisme, d'une part (I), avant d'aborder les défis auxquels sont confrontés les États pour garantir le droit à la santé et à un environnement sain, d'autre part (II).

I) Une insécurité sanitaire aggravée par le réchauffement climatique

Cette première partie, consacrée aux liens entre crise climatique et développement du paludisme, analysera deux points importants : les impacts du réchauffement climatique sur l'expansion du paludisme (A) et la répartition inégale de ses conséquences (B).

A. Les conséquences de la crise climatique sur le développement du paludisme

Les conséquences des changements climatiques en lien avec la propagation du paludisme concernent la modification des conditions environnementales, notamment les températures et les précipitations, qui influencent directement la prolifération des moustiques vecteurs du paludisme¹⁷⁶. Selon certaines études, à cause du réchauffement de la planète, ces

« En Afrique de l'Est, la hausse des températures augmente le risque de transmission du paludisme dans les hauts plateaux. »

moustiques se déplacent vers des régions géographiques où le paludisme était historiquement absent¹⁷⁷. Par exemple, lorsque dans les années quatre-vingt-dix des vagues de chaleur et d'humidité avaient traversé l'Amérique du Nord, des cas de transmission locale du paludisme avaient été observés dans l'État de New York. Ces conditions avaient eu pour conséquence de réduire le temps

¹⁷⁶ OMS, « World malaria Report, 2023 », <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria>, p. 45.

¹⁷⁷ S. D, Fernando, « Changements climatiques et paludisme : un lien complexe » 1993 Chronique ONU, <https://www.un.org/fr/chronicle/article/changements-climatiques-et-paludisme-un-lien-complexe>

de développement des agents pathogènes du paludisme, rendant les anophèles infectants¹⁷⁸. Il y a donc ici un enjeu de sécurité lié au fait que les régions sensibles et autrefois épargnées seront désormais affectées.

L'impact du réchauffement climatique sur la réapparition de la maladie dans des zones vulnérables, notamment en Afrique, en Asie et en Europe a ainsi été observé¹⁷⁹. En Afrique de l'Est, la hausse des températures augmente le risque de transmission du paludisme dans les hauts plateaux. Selon certaines recherches, si les températures mondiales augmentent de 3 à 5°C d'ici 2100, la proportion de la population mondiale exposée pourrait passer de 45 à 60 %¹⁸⁰. En Europe, la hausse des températures prolonge la saison de transmission, et la migration des moustiques anophèles vers le nord fait que de nouvelles régions seront exposées à ce risque. Des chercheurs affirment que d'ici 2030 ou 2050, la période de réceptivité devrait s'étendre de 3 à 6 mois dans certains pays européens¹⁸¹.

La crise climatique affecte encore la santé humaine lorsqu'elle suscite les déplacements massifs de populations non immunisées vers des zones endémiques, là où le paludisme est constamment présent, les exposant ainsi à la maladie¹⁸². Par surcroît, les changements climatiques provoquent la malnutrition qui est un facteur de risque majeur du paludisme sévère, particulièrement chez les jeunes enfants et les femmes enceintes¹⁸³.

Une répartition inégale des effets sanitaires du réchauffement climatique est perceptible aussi bien sur le plan humain que géographique.

B. L'inégale répartition des conséquences sanitaires des changements climatiques

¹⁷⁸ Layton M et al. « Mosquito transmitted malaria in New York » (1995), *Lancet* 346 : 729-731.

¹⁷⁹ M. Pascual et al, « Malaria resurgence in the East African highlands: Temperature trends revisited » (2006) 103:15 *Proc Natl Acad Sci* 5829-5834, p. 3.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Thibault Lovey et Patricia Schlgenhauf, « Augmentation des températures et menaces du paludisme en Europe » (2023), *Rev Med Suisse* 19 : 849-52 | DOI : [10.53738/REVMED.2023.19.825.849](https://doi.org/10.53738/REVMED.2023.19.825.849)

¹⁸² Phong V V Le et al. « Predicting the direct and indirect impact of climate change on malaria in coastal Kenya » (2019) PMID: 30726279 PMCID: [PMC6364917](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30726279/) DOI: [10.1371/journal.pone.0211258](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0211258)

¹⁸³ Organisation mondiale de la santé, *op cit.*, p. 45.

Les conséquences sanitaires de la dégradation de l'environnement affectent certaines régions plus que d'autres. L'Afrique subsaharienne est la partie du monde la plus touchée. En 2022, 249 millions de cas de paludisme ont été recensés dans le monde. Sur ce taux global, il y a eu 608 000 décès. 94% des cas de paludisme et 95 % des cas de décès dus à cette maladie ont été observés en Afrique¹⁸⁴. En plus, au sein d'une même ville, le paludisme peut sévir différemment « d'un quartier à l'autre, voire d'un ménage à l'autre »¹⁸⁵. Une étude réalisée en 2009 avait montré que, dans les vingt prochaines années, les changements climatiques pourraient affecter la répartition du paludisme en Afrique, notamment en le réduisant au Sahel et en l'augmentant dans les régions de haute altitude¹⁸⁶.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les pays africains les plus pauvres, principalement en Afrique subsaharienne, connaîtront une augmentation des cas de paludisme en raison de la dégradation de leur environnement¹⁸⁷. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général des Nations Unies, soulignait la vulnérabilité de l'Afrique et sa faible capacité d'adaptation en ces termes [traduction] : « Le monde a de la fièvre. Il fait de plus en plus chaud chaque jour qui passe... Les statistiques nous disent que l'Afrique est l'endroit où la fièvre est la plus intense et où les gens sont les plus vulnérables »¹⁸⁸.

Sur le plan humain, les changements climatiques accentuent les inégalités en exposant davantage les populations les plus vulnérables aux épidémies du paludisme. Ce sont donc les enfants, les femmes enceintes et les personnes

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 34.

¹⁸⁵ Guy Landry Zambé Bi Néné, Gilbert Assi Yassi & Kouassi Paul Anoh, « Distribution spatiale du paludisme et niveau de vie dans la ville de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) » (2024), 2024:01 Rev Géographie Trop D'Environnement, en ligne: <<https://www.revuegeotrope.com/wp-content/uploads/2024/06/9-Article-ZAMBLE-YASSI.pdf>>, p. 123.

¹⁸⁶ Akogbeto M., Baldet T., Henry M. C., Saugeon C., « Le climat et la démographie peuvent-ils avoir un impact important sur le paludisme en Afrique subsaharienne dans les 20 prochaines années? » (2009), *Médecine Tropicale*, 69(2): 203-207.

¹⁸⁷ Organisation mondiale de la santé, *op cit.*, p. 45.

¹⁸⁸ African Development Bank Group, « African and other global leaders meeting in Rotterdam say the continent is at a tipping point for climate adaptation action » (2022), <https://adf.afdb.org/african-and-other-global-leaders-meeting-in-rotterdam-say-the-continent-is-at-a-tipping-point-for-climate-adaptation-action/>

déjà malades qui sont les plus affectés, surtout dans les milieux où les infrastructures sanitaires sont insuffisantes comme dans les zones rurales¹⁸⁹. Ce qui pose le problème de l'inégal accès aux soins de santé.

Outre l'inégal accès aux soins de santé, il y a, de façon plus générale, des problèmes de justice climatique qui se posent. Les pays les plus pauvres qui sont les plus touchés sont souvent les moins pollueurs. Par exemple, depuis le début de la révolution industrielle au milieu du 18^e siècle, l'Amérique du Nord et l'Europe ont à elles seules provoqué 62% des émissions de dioxyde de carbone. Mais d'autres pollueurs sont apparus puisque les BRICS+¹⁹⁰ ont désormais une forte empreinte carbone. En 2021, la Chine représentait à elle seule 27,9% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale¹⁹¹, alors que les autres États d'Afrique n'en ont occasionné que 3%¹⁹². Ils demandent un transfert de technologies, des financements et un renforcement des capacités pour compenser la « dette écologique ». Ce terme, originaire d'Amérique latine¹⁹³, sert à faire accepter l'idée que les pays les plus industrialisés sont en grande partie responsables de la destruction de l'environnement.

En effet, il serait tout à fait justifié qu'au-delà de l'obligation morale, les pays industrialisés s'inquiètent des répercussions globales, car cela les expose non seulement à des maladies comme le paludisme, mais encore aux conséquences d'autres fléaux comme les conflits, la pauvreté et les migrations forcées depuis l'Afrique, avec des effets qui se propagent à travers le monde, impactant particulièrement l'Union européenne. Mais cette position est

¹⁸⁹ Simon Tomassi, « La variabilité de répartition du paludisme et ses déterminants » (2016) Mémoire de Master en géographie de la santé, en ligne sur <https://territoires-villes-sante.parisnanterre.fr/wp-content/uploads/2016/02/Tomasi-Simon-SOREMA-1.pdf>, p. 51.

¹⁹⁰ Un ensemble de dix États composés du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Iran, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de l'Éthiopie.

¹⁹¹ Environnement et Changement climatique Canada, « Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale », (2024), en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-echelle-mondiale.html>>

¹⁹² Kohnert Dirk, « L'impact des émissions de CO2 des pays industrialisés sur le changement climatique en Afrique subsaharienne: Études de cas d'Afrique du Sud, du Nigeria et de la RD Congo » (2024) *MPRA Paper* n 120231, <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/120231/>, p. 34.

¹⁹³ Geneviève Azam, « Une dette écologique ? » (2013) 42:2 Rev MAUSS 30-40, p. 31.

contestée par les pays développés, créant des tensions dans les négociations climatiques¹⁹⁴. Sans doute, une approche inclusive et éthique sera-t-elle déterminante pour relever ce défi mondial¹⁹⁵.

II) Les défis pour garantir le droit à la santé et à un environnement sain

Les États ont des obligations internationales en matière de droits humains tels que le droit à la santé et à un environnement de qualité qu'ils doivent observer (A) au risque de voir leur responsabilité engagée (B).

A. Les obligations étatiques relatives au droit à la santé et à un environnement sain

Les États ont souscrit à de nombreuses conventions internationales relatives aux droits de l'Homme. En vertu de ces conventions, plusieurs obligations leur incombent en matière du droit à la santé et à un environnement sain¹⁹⁶. Par exemple,

« Il est essentiel que les États adoptent des mesures proactives pour respecter leurs obligations en matière de santé publique et de protection de l'environnement »

en lisant l'article 12 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, l'on remarque qu'il consacre le droit de chaque individu à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Ce droit comprend l'accès aux soins et au traitement contre des maladies comme le paludisme. C'est un objectif qui avait été souligné par l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) 6 et qui est actuellement inscrit à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 3. Pour que cet objectif soit réalisé, il est fondamental que les services de santé

¹⁹⁴ Kohnert Dirk, *op. cit.* note 24.

¹⁹⁵ Yanick Hypolitte Zambo, « La perception de la justice climatique dans les régions les plus vulnérables et à faible capacité d'adaptation au changement climatique : le cas de l'Afrique subsaharienne » (2021) *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, consulté en ligne <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/zambo2021/#footnote-700-1>

¹⁹⁶ David R Boyd, *The Environmental rights revolution: A Global Study of Constitutions, Human Rights, and the Environment*, Vancouver, UBC Press, 2012, p. 3. Voir aussi Rés. AG 45/94, *Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien être de chacun*, Doc. Off. AGNU A/RES/45/94, 68e séance plénière, 14 décembre 1990, en ligne : <http://www.un.org/french/documents/ga/res/45/fres45.shtml>

soient à la fois accessibles à tous et toutes, équitables, abordables, de haute qualité et efficaces en termes de coût¹⁹⁷. Si l'État manque à son obligation de fournir des infrastructures de santé adéquates, cela peut s'analyser comme une violation du droit à la santé auquel ont droit les populations; droit consacré dans de nombreux traités internationaux et en principe dans les constitutions nationales. Il y a ceci de commun à l'Afrique subsaharienne que les populations les plus vulnérables comme celles rurales ont un accès limité aux soins de prévention et de traitement du paludisme; ce qui pose des défis d'équité et d'égalité devant les soins de santé.

Il y a encore une incohérence institutionnelle observable dans la politique des États : les mêmes États qui doivent protéger la santé publique sont aussi ceux dont les actions contribuent à aggraver la crise climatique. Par exemple, dans son rapport de 2023, l'Organisation mondiale de la santé révèle qu'en dépit des efforts visant à élargir l'accès aux moustiquaires imprégnées d'insecticide et aux traitements destinés à prévenir le paludisme chez les jeunes enfants et les femmes enceintes, le nombre de personnes touchées par cette maladie continue d'augmenter¹⁹⁸. Maintenir des stratégies de prévention efficaces et durables constitue un véritable défi pour les gouvernements.

Dans ce contexte, les États devraient impérativement réformer leurs systèmes de santé afin d'anticiper et atténuer les effets de la résurgence du paludisme. Cela inclut la mise en place de politiques d'adaptation spécifiques, telles que l'amélioration des infrastructures sanitaires et l'accès aux traitements anti-paludiques dans les régions nouvellement affectées. Il est essentiel que les États adoptent des mesures proactives pour respecter leurs obligations en matière de santé publique et de protection de l'environnement. Du côté de l'Afrique, l'enjeu est d'autant plus de taille qu'il s'agit de droits collectifs selon la Charte de Banjul¹⁹⁹.

¹⁹⁷ Lawrence O. Gostin, « Legal Solution for Universal Health Coverage » (2020) *JAMA*. 2020;323(6):496-497, en ligne sur <https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/2760725>

¹⁹⁸ World Health Organization, *op cit.*, à la p. 31.

¹⁹⁹ Charte Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples, Art 16 (pour le droit à la santé) et Art 24 (pour le droit à un environnement sain).

B. La responsabilité des États face à la justice climatique et au droit à la santé

En mars 2023, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a publié un rapport selon lequel le monde se rapproche dangereusement d'un réchauffement climatique catastrophique, et que l'objectif qui consiste à limiter ce réchauffement à 1,5°C risque de ne pas être atteint d'ici 2033. Si ce seuil est dépassé, les catastrophes seront si graves que l'adaptation sera difficile²⁰⁰.

Il y a actuellement une requête encore pendante devant la Cour internationale de justice. Il s'agit d'une demande d'avis consultatif introduite le 12 avril 2023, intitulée « Obligations des États en matière de changement climatique »²⁰¹. Une décision est prochainement attendue, qui fera la synthèse de toutes les obligations qui pèsent les États en matière de changement climatique. En attendant, trois décisions de justice rendues par la Cour européenne des droits de l'Homme montrent que les victimes des crises sanitaires et climatiques peuvent chercher à engager la responsabilité des États ou des entreprises les plus polluant.es. Les personnes qui sont « directement et personnellement » touchées par la carence fautive de l'État en matière climatique ou sanitaire peuvent saisir les juridictions²⁰².

L'affaire *Urgenda*, présentée comme « une victoire pour le climat »²⁰³ a établi un précédent en matière de responsabilité climatique, et pourrait aussi inspirer d'autres recours devant le prétoire pour faire reconnaître la carence fautive de l'État et lui enjoindre d'adopter toutes mesures utiles pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Dans cette affaire, le juge néerlandais a établi que les engagements de l'État néerlandais en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre étaient insuffisants²⁰⁴. La solution retenue

²⁰⁰ GIEC, « Climate Change 2023 : Synthesis Report » <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

²⁰¹ Avis consultatif « Obligations des États en matière de changement climatique », en ligne : <<https://icj-cij.org/fr/affaire/187>>.

²⁰² CEDH 9 avr. 2024, *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c/ Suisse*, n° 53600/20.

²⁰³ Charlotte Collin, « Suite et fin de l'affaire Urgenda : une victoire pour le climat » (2020) *Recueil Dalloz*, en ligne <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/suite-et-fin-de-l-affaire-urgenda-une-victoire-pour-climat>

²⁰⁴ District Court, La Haye, 24 juin 2015, aff. C/09/456689/HA ZA 13-1396

par le juge néerlandais, ensuite confirmée par la cour d'appel de La Haye²⁰⁵ le 9 octobre 2018 marque « pour la première fois une obligation pour un État de se conformer aux objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre. Elle marque également un véritable tournant dans l'utilisation militante du droit en créant une nouvelle voie de revendication pour la société civile »²⁰⁶.

Une autre affaire très intéressante est celle dite des *Aînées pour le climat*. Il s'agit d'une demande en justice faite auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme par quatre femmes âgées et une association représentant plus de 2000 femmes âgées résidant en Suisse. Avant de saisir la Cour, leur demande avait été rejetée devant toutes les juridictions nationales suisses. Elles invoquaient la violation de leur droit à la vie, de leur droit à la vie privée et de leur droit d'accès à la justice. Mais la Cour européenne des droits de l'Homme va recevoir leur demande et va condamner l'État suisse pour inaction climatique en jugeant que les mesures prises par cet État pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre sont insuffisantes pour protéger les requérantes des conséquences du réchauffement climatique²⁰⁷.

Conclusion

Cette courte écriture a contribué à clarifier les liens qui existent entre environnement et santé en mettant en avant la double responsabilité des États qui doivent respecter leurs engagements environnementaux tout en honorant leurs obligations en matière de santé publique.

Le texte a encore permis de rappeler que la gestion des insécurités sanitaires liées à la crise climatique concerne tout le monde. Il est fondamental de renforcer la coopération internationale pour limiter les émissions de gaz à

²⁰⁵ La Haye, division du droit civil, 9 oct. 2018, *État des Pays-Bas c. Fondation Urgenda*, n° 200.178.245/01

²⁰⁶ Laurent Neyret, « La reconnaissance de la responsabilité climatique » (2015) *Recueil Dalloz*, a la p. 2278, en ligne <https://www.dalloz.fr/lien?famille=revues&doctype=RECUEIL%2FCHRON%2F2015%2F1123>

²⁰⁷ Anne Stevignon et Marta Torre-Schaub, « Épilogue dans l'Affaire des Aînées pour le climat : la Cour européenne des droits de l'homme une décision remarquable » (2024) *Recueil Dalloz* <https://www.dalloz-actualite.fr/node/epilogue-dans-l-affaire-des-ainees-pour-climati-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-rend-une>

effet de serre et améliorer les systèmes de santé en particulier dans les zones à risque.

Enfin, le texte permet de poursuivre les réflexions déjà engagées sur la justice climatique et la responsabilité des États face aux crises sanitaires liées au climat, comme le montrent les débats suscités par les décisions judiciaires *Urgenda c./ Pays-Bas*; *Les Aînées pour le climat et Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse*, où les tribunaux peuvent forcer les gouvernements à agir contre le réchauffement climatique. Les réflexions pourraient s'étendre à la responsabilité des entreprises multinationales devant les enjeux environnementaux et de santé publique.

Bibliographie

I. Monographies

Bélanger D. Gosselin P. Bustinza R. et Campagna C., (2019) *Changements climatiques et santé : prévenir, soigner et s'adapter*, PUL, 236 p.

Gadekar, A., (2006) *A critical study on the right to healthy and wholesome environment : A constitutional and Human Rights perspective*, Doctor of Philosophy in Law, M.S. University of Baroda Vadodara.

Segovia-Kueny S. (2009), *Enjeux du changement climatique*, Paris, Afnor, 256 p.

II. Articles

Akogbeto M., Baldet T., Henry M. C., Saugeon C., (2009) « Le climat et la démographie peuvent-ils avoir un impact important sur le paludisme en Afrique subsaharienne dans les 20 prochaines années? » *Médecine Tropicale*, 69(2): 203-207.

Azam G., (2013) « Une dette écologique ? » 42:2 Rev MAUSS 30-40, 11p.

Boyd D. R., (2012) « The Environmental rights revolution: A Global Study of Constitutions, Human Rights, and the Environment », Vancouver, UBC Press, 29 p.

Collin C., (2020) « Suite et fin de l'affaire Urgenda : une victoire pour le climat » *Recueil Dalloz*, en ligne <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/suite-et-fin-de-l-affaire-urgenda-une-victoire-pour-climat>

Environnement et Changement climatique Canada, « Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale », (2024), en ligne: <<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-echelle-mondiale.html>>, Last Modified: 2024-09-03.

Fernando, S. D., (1993), « Changements climatiques et paludisme : un lien complexe » Chronique ONU, <https://www.un.org/fr/chronicle/article/changements-climatiques-et-paludisme-un-lien-complexe>.

- Flourens M. (2018), « Changement climatique et inégalités : le Sud première victime de la crise climatique », Disponible sur oxfamfrance.org : www.oxfamfrance.org/non-classe/changement-climatique-et-inegalites-le-sud-premiere-victime-de-la-crise-climatique
- Fontanel J. (2022), « Le réchauffement climatique et la sécurité internationale », CESICE, Faculté de Droit, Université Grenoble-Alpes, <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03813266/document>, 26 p.
- Gostin L. O., (2020) « Legal Solution for Universal Health Coverage » *JAMA*. 2020;323(6):496 -497, en ligne sur <https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/2760725>
- Kohnert D., (2024) « L'impact des émissions de CO2 des pays industrialisés sur le changement climatique en Afrique subsaharienne: Études de cas d'Afrique du Sud, du Nigeria et de la RD Congo » *MPRA Paper* n 120231, <https://mpra.ub.unimuenchen.de/120231/>
- Layton M et al. (1995) « Mosquito transmitted malaria in New York » *Lancet* 346 : 729-731.
- Le Phong V. V. et al. « Predicting the direct and indirect impact of climate change on malaria in coastal Kenya » (2019) *PMID*: 30726279 *PMCID*: [PMC6364917](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30726279/) *DOI*: [10.1371/journal.pone.0211258](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0211258), 18 p.
- Lorey T. et Schlgenhauf P., (2023) « Augmentation des températures et menaces du paludisme en Europe » *Rev Med Suisse* 19 : 849-52 | *DOI* : [10.53738/REVMED.2023.19.825.849](https://doi.org/10.53738/REVMED.2023.19.825.849)
- M Pascual et al, (2006) « Malaria resurgence in the East African highlands: Temperature trends revisited » 103:15 *Proc Natl Acad Sci* 5829-5834
- Neyret L., (2015) « La reconnaissance de la responsabilité climatique » *Recueil Dalloz*, a la p. 2278, en ligne <https://www.dalloz.fr/lien?famille=revues&doctype=RECUEIL%2FCHRON%2F2015%2F1123>
- Petit P. (2021), « La crise sanitaire globale de 2020 peut-elle relancer un multilatéralisme « soutenable » ? » 42:3 *Marché Organ* 77-93, 16 p.

Roch François, (2021) « Des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2030 » *Revue Québécoise de droit international* 95-121, 28 p.

Sénéquier A. (2018), « Les symptômes méconnus du climat : un défi sanitaire mondial », *Revue internationale et stratégique*, n° 109, <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2018-1-page-125?lang=fr>, 10 p.

Stevignon A. et Torre-Schaub M., (2024) « Épilogue dans l'Affaire des Aînées pour le climat : la Cour européenne des droits de l'homme une décision remarquable » *Recueil Dalloz* <https://www.dalloz-actualite.fr/node/epilogue-dans-l-affaire-des-iainees-pour-climati-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-rend-une>

Tomassi S., (2016) « La variabilité de répartition du paludisme et ses déterminants », Mémoire de Master en géographie de la santé, en ligne sur <https://territoires-villes-sante.parisnanterre.fr/wp-content/uploads/2016/02/Tomasi-Simon-SOREMA-1.pdf>, 172 p.

Zamblé B. N. G. L., Yassi G. A. & Anoh K. P., (2024) « Distribution spatiale du paludisme et niveau de vie dans la ville de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) » 2024:01 *Rev Géographie Trop D'Environnement*, en ligne: <<https://www.revuegeotrope.com/wp-content/uploads/2024/06/9-Article-ZAMBLE-YASSI.pdf>>, 17 p.

Zambo Y. H., (2021), « La perception de la justice climatique dans les régions les plus vulnérables et à faible capacité d'adaptation au changement climatique : le cas de l'Afrique subsaharienne » *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, consulté en ligne <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/zambo2021/#footnote-700-1>

III. Avis consultatifs et décisions de justice

Avis consultatif « Obligations des États en matière de changement climatique », en ligne: <<https://icj-cij.org/fr/affaire/187>>.

District Court, La Haye, 24 juin 2015, aff. C/09/456689/HA ZA 13-1396

La Haye, division du droit civil, 9 oct. 2018, *État des Pays-Bas c. Fondation Urgenda*, n° 200.178.245/01

CEDH 9 avr. 2024, Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c/ Suisse, n° 53600/20.

IV. Rapports et autres documents

Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, (CADHP), 27 juin 1981, Entrée en vigueur : 21 octobre 1986, O.U.A Doc. CAB/LEG/67/3/Rév.5.

GIEC, « Climate Change 2023 : Synthesis Report »
<https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

Résolution AG 45/94, *Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien être de chacun*, Doc. Off. AGNU A/RES/45/94, 68e séance plénière, 14 décembre 1990, en ligne :
<http://www.un.org/french/documents/ga/res/45/fres45.shtml>

World Health Organization, « World malaria Report, 2023 »,
<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria>

Vulnérabilités et droits

**Sécurité et justice autochtones : la Police Communautaire du Guerrero
face à l'insécurité au Mexique**

par *Fernanda Sigüenza-Vidal*

Autrice

FERNANDA SIGÜENZA-VIDAL est étudiante au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et chargée de projets en éducation à la citoyenneté mondiale au Comité pour les Droits humains en Amérique latine. Elle s'intéresse particulièrement aux sujets de l'extractivisme, des politiques de réconciliation et de la reconnaissance des droits des peuples autochtones, ainsi qu'à la théorie critique du développement.

La criminalité organisée frappe tous les pays à travers le monde. Cependant, la forme et l'intensité varient selon les régions, tout comme les différentes approches juridiques pour y faire face. Le Mexique, pays emblématique pour sa guerre contre le narcotrafic, a été longtemps confronté à l'omniprésence, la croissance et la diversification des activités des organisations criminelles. Celles-ci ne se limitent plus au trafic de drogue. Depuis quelques années, elles sont aussi liées à l'exploitation et au trafic illicite de matières premières, à la traite d'êtres humains, au trafic de personnes migrantes vers les États-Unis ainsi qu'au trafic d'armes à feu (Centro de Investigación de Crímenes Atroces, 2022).

Depuis 2006, le gouvernement mexicain a déclaré la « guerre » au crime organisé. Cette stratégie gouvernementale a entraîné l'occupation militaire de zones fortement influencées par des organisations criminelles, contribuant ainsi à une crise de violence sans

précédent dans l'histoire du pays (Basave-Hernández, 2023). Certaines régions habitées principalement par des populations autochtones sont grandement affectées par ce fléau ; soit en raison de leur position

« Les communautés autochtones sont ainsi confrontées à des défis inédits, exacerbés par la militarisation de leurs territoires en raison de la stratégie de l'État de lutte au crime

géostratégique pour les activités des groupes criminels (éloignées des grands centres urbains du pays et difficiles d'accès), soit parce qu'elles sont propices à la culture de la marijuana et du pavot ou parce que leur localisation facilite souvent le transit illicite de marchandises (Morris, 2021a, 2021b ; Sierra, 2015). Les communautés autochtones sont ainsi confrontées à des défis inédits, exacerbés par la militarisation de leurs territoires en raison de la stratégie de l'État de lutte au crime organisé.

Dans un contexte de violence intense et de menaces directes sur leurs territoires et leurs populations, la capacité des peuples autochtones à traiter les délits découlant des actions du crime organisé au moyen de leurs propres systèmes judiciaires est limitée par le cadre législatif étatique. Même si depuis le début des années 2000 l'institutionnalisation de la reconnaissance des droits autochtones au Mexique a impliqué la reconnaissance constitutionnelle de leurs systèmes de justice traditionnels, les systèmes de justice

communautaires ont été légalement subordonnés au respect de nombreux préceptes imposés par l'État mexicain. Un exemple très marquant de ces limitations est l'empêchement pour les systèmes de justice autochtones de traiter les crimes liés au trafic de drogue ou de tout autre délit présumément lié au crime organisé (Cordero Aguilar, 2019 ; Morales Sánchez, 2019). Néanmoins, certaines populations ont développé des mécanismes indépendants de l'État mexicain afin de faire face à ce type de criminalité. La Coordination régionale des autorités communautaires - Commissariat de polices communautaires du Guerrero (CRAC-PC par son acronyme en espagnol) est probablement le cas le plus représentatif des institutions autochtones responsables d'administrer la justice dans des contextes à haut risque en raison de la présence du crime organisé.

Depuis la fin des années 1990, cette institution cherche à assurer la sécurité dans les communautés autochtones et non autochtones de la région de la Montaña et de la Costa Chica du Guerrero, située au sud-ouest du Mexique. Au cours de ses dix premières années d'existence, le taux de criminalité dans la région a diminué de 90% (Romero Gallardo, 2014). Les polices communautaires de la région ont contribué à cette diminution tout en se heurtant à deux problématiques majeures : premièrement, le territoire couvert par sa juridiction a été historiquement convoité par au moins trois organisations criminelles — le Cartel de Sinaloa, la Familia michoacana et les Ardillos — et, deuxièmement, certaines autorités communautaires ont été poursuivies par le gouvernement mexicain pour « usurpation des fonctions exclusives à l'État » (Sierra, 2019a).

Cet article cherche à présenter un aperçu de l'émergence de la CRAC-PC, de son fonctionnement général et de ses récentes adaptations au contexte d'insécurité de la région sud-ouest du Mexique. Il s'agit d'une tentative visant à introduire les solutions en termes d'administration de la justice apportées par les peuples autochtones du Mexique face au contexte de la violence exacerbée.

L'histoire de la *Comunitaria*

En 1995, dans la région de la *Montaña* de Guerrero, au sud-ouest du Mexique, un groupe d'environ 20 personnes a formé un corps de sécurité local connu sous le nom de Police communautaire (PC) de Guerrero. En 1998, la *Comunitaria* – ainsi qu'elle est nommée par les populations de la région – a procédé à la détention d'Emilio González Navarrete, un propriétaire terrien fortuné, connu dans la région pour voler du bétail aux paysans. À l'époque, la *Comunitaria* remettait les personnes arrêtées aux autorités mexicaines, et c'est ce qui a été fait avec González. Toutefois, celui-ci a été libéré presque immédiatement et sans pénalité. Par la suite, la Police communautaire l'a arrêté une nouvelle fois et l'a présenté devant l'Assemblée communautaire, qui a déclaré sa culpabilité et ordonné sa détention. Finalement, le propriétaire a échappé à la communauté et a déposé une plainte contre la Police communautaire auprès des autorités étatiques (Coordinadora Regional de Autoridades Comunitarias, 2015 ; Joly *et al.*, 2013). Cette plainte a abouti à l'arrestation et l'emprisonnement de trois membres de la PC ; mais elle a aussi incité l'Assemblée communautaire à créer la Coordination régionale des autorités communautaires — Police communautaire (ci-après CRAC-PC), chargée de l'administration de la justice selon les pratiques des populations intégrées au Système communautaire de sécurité, justice et rééducation de la *Costa Chica* et la *Montaña* de Guerrero (Chacón Hernández, 2015 ; Estrada Castañón, 2015).

Ce qui avait commencé comme une organisation de défense locale comptant une vingtaine de membres et dont l'objectif était de protéger les agriculteurs victimes sur les autoroutes de *Montaña* s'est transformé en une institution composée de quatre « maisons de justice et de sécurité », supervisées par une maison principale et opérante dans 22 municipalités de la région²⁰⁸. La CRAC-PC est réputée auprès des populations *me'phaa* (tlapanèque), *na'savi* (mixtèque), *nahua*, *ñomndaa* (amuzgo), afrodescendante et de quelques municipalités métis pour avoir fait reculer la criminalité de 90%. La PC est aussi devenue une référence en ce qui concerne l'administration de la justice

²⁰⁸ La Maison principale de justice se situe à San Luis Acatlán, les trois autres se trouvent dans les municipalités suivantes : Malinaltepec, Ayutla y Zitlaltepec. Toutes sont situées dans la Côte et la Montagne de Guerrero (Sierra Camacho, 2019).

autochtone et autonome au sein de l'État mexicain. En effet, la CRAC-PC est la seule institution de justice autochtone au Mexique qui a été explicitement reconnue dans une législation mexicaine, la *Loi numéro 701 de reconnaissance, des droits et de la culture des peuples et communautés autochtones de l'état du Guerrero* (2011)²⁰⁹ (Chacón Hernández, 2015 ; Estrada Castañón, 2015 ; Sierra, 2015).

À ses débuts, la CRAC, issue d'une série de mobilisations autochtones au Guerrero — le Conseil des autorités autochtones et le Conseil de Guerrero des 500 ans de résistance autochtone, noire et populaire — a pris le nom de *Coordinación Regional de Autoridades Indígenas* (CRAI). Cependant, en 2002, alors que son champ d'action s'élargissait pour inclure des municipalités allochtones, il a été décidé de changer le nom de l'organisation en remplaçant « autochtone » par « communautaire », car cela reflétait mieux la nouvelle ouverture de la CRAI vers les populations non autochtones (Coordinadora Regional de Autoridades Comunitarias, 2015 ; Estrada Castañón, 2015).

Toutefois, la *Comunitaria* a fait l'objet d'un certain nombre de critiques et a vécu des problématiques tant internes qu'externes. Parmi les plus fréquentes, on peut citer : le manque d'espace pour la participation des femmes à l'intérieur de l'institution ; la persécution par l'État sous prétexte que la CRAC usurpe des fonctions qui ne peuvent être exercées que par des organes étatiques ; et ces dernières années, l'intégration d'enfants dans les forces de police communautaires.

Comment fonctionne le Système communautaire de sécurité, de justice et de rééducation?

La CRAC-PC comporte deux structures principales : 1) la Coordination régionale des autorités communautaires, qui représente le système d'administration de la justice, et 2) l'appareil de sécurité communautaire,

²⁰⁹ Une réforme approuvée en août 2022 limite considérablement la CRAC en la subordonnant au système judiciaire de l'État. Les communautés de la région ont entamé une défense juridique contre la réforme qui est en attente d'une décision de la Cour suprême de justice du Mexique (Ocampo Arista, 2022).

responsable de l'articulation du service de police sous le mandat du Comité exécutif, composé des commandants de chaque région. Toutes les autorités, conseillères et policières, sont élues par l'Assemblée communautaire et régionale (Estrada Castañón, 2015 ; Sierra Camacho, 2019).

La Coordination régionale des autorités comprend dix coordinateurs régionaux, dont au moins une femme. Il est essentiel de s'assurer qu'au moins une personne locutrice des langues mephaa et tun'savi figure parmi les coordinateurs et coordinatrices. La justice exercée par cette organisation est axée sur la recherche du consensus. Les autorités cherchent à mettre en place une procédure judiciaire qui vise à créer des accords entre la personne qui a commis l'infraction, la personne affectée et la communauté afin de réparer efficacement les dommages causés par le crime. Pour ce faire, les autorités mènent une enquête, confrontent les parties impliquées et présentent des preuves et des témoins. La CRAC peut émettre une résolution unilatérale sur un cas jugé particulièrement grave. Toutefois, si le cas est trop grave pour que la Coordination puisse le résoudre, l'Assemblée régionale dans son ensemble délibère sur d'éventuelles résolutions (Joly *et al.*, 2013 ; Warnholtz Loch et Val, 2016).

Dans les cas où les autorités considèrent que le délit est grave, le système de justice de la *Costa* et de la *Montaña* de Guerrero prévoit une phase de rééducation suivie d'une autre de libération de la personne ayant commis l'infraction. L'un des principes clés de ce système est la mise en œuvre de la rééducation à l'intérieur des communautés ; par conséquent, les populations sont également impliquées dans le processus. En règle générale, les personnes en rééducation font quinze jours de travail communautaire dans les villages où se trouve une des Maisons de la justice. Pendant cette période, la communauté prend en charge la personne en rééducation, la nourrit, l'héberge, lui attribue des activités et organise des *pláticas de principales*, qui sont une sorte de conférences de réflexion données par les personnes les plus réputées de la communauté : des aînés ou d'anciens membres de la CRAC-PC (Joly *et al.*, 2013 ; Sierra Camacho, 2019).

Dans chaque communauté où une personne effectue un travail de rééducation, elle reçoit une lettre signée par une autorité de la CRAC. Une fois que la

personne a recueilli toutes les lettres nécessaires, le processus de libération commence. Cette libération n'implique pas simplement la libération physique de la personne rééduquée. En fait, ce que les autorités de la CRAC considèrent comme une phase de libération est un processus d'autoréflexion de la part de la personne rééduquée, lui permettant de se présenter devant les personnes affectées par son délit pour demander pardon (Sierra, 2015, 2019b).

En termes de principes et procédures, le Système de sécurité, de justice et de rééducation intègre des éléments du droit de plusieurs peuples autochtones (principalement les *naasavi* et les *mephaa*) ainsi que du droit mexicain. Cela est visible dans la définition de certains crimes, et la procédure d'enquête avant d'effectuer des jugements. Le cadre de principes à la base du système de justice de la CRAC adhère également à des règles plus progressistes issues du droit international, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits des populations autochtones, et la perspective des droits de la personne (Sierra, 2005). Le système de justice de la CRAC-PC devrait donc être mieux défini comme interjuridique en raison du mélange de traditions juridiques dans son fonctionnement et ses principes. Cependant, dans la pratique, afin d'être reconnue et protégée par le cadre juridique mexicain, la CRAC doit se définir comme un système de justice autochtone (Sierra Camacho, 2015).

Le fonctionnement et les principes régissant la CRAC-PC ont été établis par le *Règlement interne* qui régit l'organisation depuis 2002, sa modification la plus importante ayant eu lieu en 2007. Bien que le document complet ne soit pas accessible au grand public, la CRAC a publié une version synthétisée qui présente chaque section composant son règlement et qui fournit un résumé thématique des articles. En octobre 2022, dans le cadre de la commémoration de son 27^e anniversaire, l'organisation communautaire a créé une série de groupes de travail visant à apporter des modifications à son règlement intérieur. Cette nouvelle version n'est pas encore rendue publique (SinEmbargo, 2022).

« Aucune personne saine d'esprit ne sera en mesure de faire face seule à la violence systémique générée par le crime organisé » : la CRAC-PC et l'insécurité exacerbée

En 2013, une série de conflits internes a conduit à la fragmentation de ses autorités et à la création de l'Union des peuples et organisations de l'État de Guerrero - Police citoyenne (UPEG-PC). Depuis, les ruptures au sein des organisations, ainsi que la forte présence du crime organisé dans la région, ont conduit à l'existence d'au moins 20 groupes d'autodéfense et de police communautaire opérant au Guerrero. La distinction entre une police communautaire et un groupe d'autodéfense réside dans le fait que la police est une institution autorisée par les assemblées des peuples autochtones. Au

« Au Guerrero, l'influence du crime organisé ne cesse de croître, faisant de cette région l'une des plus dangereuses du Mexique. »

Mexique, ces assemblées sont soutenues par des accords internationaux et par la législation mexicaine qui reconnaissent le droit des communautés autochtones à établir leur propre système de justice sur leurs territoires. L'autodéfense, quant à

elle, se réfère à un groupe de personnes qui s'organise pour défendre un territoire sans être lié à une assemblée autochtone (Estrada Castañón, 2015).

La police communautaire la plus récente est le groupe *me'phaa*, Sécurité de protection territoriale autochtone de Tilapa (SPTI, selon son acronyme en espagnol), situé dans les montagnes du Guerrero. En avril 2024, cette nouvelle force policière a exprimé son intérêt à établir des alliances avec l'historique CRAC-PC afin de protéger leurs villages du crime organisé. Dans son positionnement politique, le groupe de protection du territoire de Tilapa déclare qu'« aucune personne saine d'esprit ne sera en mesure de faire face seule à la violence systémique générée par le crime organisé » ; le même document ajoute cependant que tous les peuples unis, depuis la base, seront renforcés et pourront ainsi vivre en harmonie et en paix sans que le crime organisé ne détruise leurs communautés et leurs territoires (Centro de Derechos Humanos de la Montaña, 2024).

Il est essentiel de comprendre que le SRTI, le CRAC et diverses entités de police de proximité opèrent dans un environnement marqué par une escalade de la violence. Au Guerrero, l'influence du crime organisé ne cesse de croître depuis au moins trois ans, faisant de cette région l'une des plus dangereuses du Mexique. Tout au long de 2023 et jusqu'au premier semestre de 2024, le Guerrero a été confronté à une recrudescence significative de la violence ; les

rapports indiquaient une moyenne de deux homicides par jour, ainsi que des coups de feu et même des fermetures d'écoles en raison de l'insécurité ambiante. Parmi les meurtres figurent ceux d'un des fondateurs de la CRAC, Bruno Plácido Valerio, en octobre 2023, et de Julián Cortés, coordinateur de l'actuel CRAC-PC, en avril 2024, ainsi que l'enlèvement et le meurtre de Leonel Félix Flores, conseiller municipal. Dans les trois cas, les groupes criminels organisés sont accusés d'être responsables.

Néanmoins, loin d'être vaincus par ces défis, la police communautaire et les groupes d'autodéfense sont aujourd'hui le seul espoir de sécurité et de paix pour de nombreuses communautés autochtones, afro-descendantes et métisses du Guerrero. Actuellement, le CRAC et d'autres groupes abordent les problèmes et les solutions potentiels à l'insécurité dans le Guerrero de manière globale. Par exemple, ils reconnaissent que la présence du crime organisé n'est pas uniquement liée à la production et au trafic de drogue, mais également à l'extraction légale et illégale de minéraux. En octobre 2023, à l'occasion de la célébration de son 28^e anniversaire, le CRAC a pris des mesures pour formuler de nouvelles réglementations, qui comprennent des décrets interdisant les opérations minières des sociétés étrangères sur leur territoire (Ocampo Arista, 2023). La *Comunitaria* affirme que cette initiative vise à remplir sa mission : assurer la sécurité des populations et des territoires de Montaña et de Costa Chica.

Conclusion

Parcourir l'histoire et le fonctionnement de la Police Communautaire du Guerrero, c'est faire un voyage à travers les adaptations que cette institution autochtone a subies dans un contexte hétérogène, fortement marqué par l'insécurité et la violence. Il est essentiel de souligner que le récit dans cet article n'est en aucun cas exhaustif ; au contraire, l'histoire de la CRAC-PC englobe également des dimensions économiques, politiques et sociales qui n'ont pas été évoquées dans ce texte. Néanmoins, l'un des points clés est qu'à travers de l'histoire de la CRAC-PC, nous voyons à la fois une réponse spécifique et organisée des communautés autochtones face à l'insécurité engendrée par la criminalité, ainsi que la recherche de la sauvegarde de leurs droits territoriaux et leur autonomie.

Bibliographie

Basave-Hernández, O. (2023). Policías comunitarias y grupos criminales en Guerrero, vínculos y enfrentamientos. *El Cotidiano*, 38(237), 17-30.

Centro de Derechos Humanos de la Montaña. (2024, 10 avril). Seguridad de Resguardo Territorial Indígena-Tlachinollan. <https://www.tlachinollan.org/seguridad-de-resguardo-territorial-indigena/>

Centro de Investigación de Crímenes Atroces. (2022). Las narrativas de las violencias. *Revista de la Universidad de México*, (888).

Chacón Hernández, D. (2015). La policía comunitaria en guerrero ¿abuso de poder o derecho de autodefensa? . WorldCat.org. Dans *La rebelión ciudadana y la justicia comunitaria en Guerrero* (1. ed). Instituto de Estudios Parlamentarios « Eduardo Neri » del Congreso del Estado de Guerrero [u.a].

Coordinadora Regional de Autoridades Comunitarias. (2015). Historia de la CRAC-PC . WorldCat.org. Dans *La rebelión ciudadana y la justicia comunitaria en Guerrero* (1. ed). Instituto de Estudios Parlamentarios « Eduardo Neri » del Congreso del Estado de Guerrero [u.a].

Cordero Aguilar, L. E. (2019). Justicia indígena vs. justicia penal. Dans *La justicia penal indígena en México*. Ubisjus Editorial.

Estrada Castañón, A. T. (2015). La policía comunitaria de Guerrero y los grupos de autodefensa: legitimidad y desafíos frente a la crisis del Estado mexicano . WorldCat.org. Dans *La rebelión ciudadana y la justicia comunitaria en Guerrero* (1. ed). Instituto de Estudios Parlamentarios « Eduardo Neri » del Congreso del Estado de Guerrero [u.a].

Joly, E.-E. 1983-, Thede, N. 1949-, Dupuis-Déri, F. 1966-, Thede, N. 1949-et Dupuis-Déri, F. 1966-. (2013). *Droit à l'autodétermination des peuples indigènes et autogestion : le cas de la police communautaire dans l'État de Guerrero (Mexique)* [Université du Québec à Montréal]. WorldCat.org. <https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=TC-QMUQ-5735&op=pdf&app=Library>

Morales Sánchez, C. (2019). La inconstitucionalidad del artículo 420 del Código Nacional de Procedimientos Penales. Dans *La justicia penal indígena en México*. Ubisjus Editorial.

Morris, N. (2021a). Negociar con narcos, engatusar al Estado. *Espejo. Las cosas como son*. <https://www.revistaespejo.com/2021/05/05/negociar-con-narcos-engatusar-al-estado/>

Morris, N. (2021b). Una crisis de tres cabezas. Amapola, integración y resistencia en las comunidades indígenas de Nayarit. *Espejo. Las cosas como son*. <https://www.revistaespejo.com/2021/03/07/proyecto-amapola-amapola-integracion-y-resistencia-en-las-comunidades-indigenas-de-nayarit/>

Ocampo Arista, S. (2022, 27 mars). Rechazan consulta para reforma sobre derechos indígenas en Guerrero. *La Jornada* (Mexique). <https://www.jornada.com.mx/notas/2022/03/27/estados/rechazan-consulta-para-reforma-sobre-derechos-indigenas-en-guerrero/>

Ocampo Arista, S. (2023, 16 octubre). *La Jornada: Demanda la CRAC-PC cancelar 50 concesiones mineras en Guerrero*. <https://www.jornada.com.mx/2023/10/16/estados/036n1est>

Romero Gallardo, R. (2014). La Policía Comunitaria de Guerrero: un sistema alternativo de seguridad y justicia. *Revista Digital Universitaria*, 15(9). <https://www.revista.unam.mx/vol.15/num9/art68/>

Sierra, A. (2019a). « Ante los hechos contundentes las palabras sobran ». *La oralidad y los principios de la justicia indígena totonaca, algunos dilemas frente al derecho estatal*. Ubisjus Editorial.

Sierra, A. (2019b). « Ante los hechos contundentes las palabras sobran ». La oralidad y los principios de la justicia indígena totonaca, algunos dilemas frente al derecho estatal. Dans *La justicia penal indígena en México* (p. 97-115). Ubisjus Editorial.

Sierra Camacho, M. T. (2015). Construyendo seguridad y justicia en los márgenes del Estado . WorldCat.org. Dans *La rebelión ciudadana y la justicia comunitaria en Guerrero* (1. ed). Instituto de Estudios Parlamentarios « Eduardo Neri » del Congreso del Estado de Guerrero [u.a].

Sierra Camacho, M. T. (2019). La fuerza de las justicias indígenas: oralidad y legitimidad. Dans *La justicia penal indígena en México*. Ubisjus Editorial.
Sierra, M. T. (2005). Derecho indígena y acceso a la justicia en México: perspectivas desde la interlegalidad. *Revista IIDH*, (41), 287-316.

Sierra, M. T. (2015). Pueblos indígenas y usos contra-hegemónicos de la ley en la disputa por la justicia: La Policía Comunitaria de Guerrero. *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 20(1), 133-155. <https://doi.org/10.1111/jlca.12107>

Warnholtz Loch, M. et Val, J. del. (2016). *Recuperar la dignidad : historia de la Unión de Pueblos y Organizaciones del Estado de Guerrero, Movimiento por el Desarrollo y la Paz Social* (Primera edición.).

Universidad Nacional Autónoma de México, Coordinación de Humanidades, Programa Universitario de Estudios de la Diversidad Cultural y la Interculturalidad.

Talibans au pouvoir : Quid des droits des femmes ?

par *Cécilia Philippe et Lena Trottein*

Autrices

CÉCILIA PHILIPPE est étudiante au DESS en droits humains à l'UQAM et détentrice d'une maîtrise en études internationales de l'Université de Montréal. Elle occupe le poste de coordonnatrice du blogue Un seul monde au sein de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) depuis mars 2024.

LENA TROTTEIN est diplômée d'une maîtrise en science politique, concentration politique internationale et droit international de l'UQAM. Elle s'intéresse particulièrement aux droits des femmes, aux droits des enfants et aux enjeux migratoires. Elle est actuellement coordonnatrice à l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM).

Introduction

Plus de trois ans après la prise de contrôle du pays par les talibans, le recul des droits et libertés des femmes et des filles apparaît clairement. Tandis que le droit international lie l'Afghanistan à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes (CEDEF)²¹⁰ depuis sa ratification en 2003, les violations

constantes des droits des femmes et des filles sont mises en avant. Il y a quelques jours seulement, la déclaration de plusieurs États membres de la communauté internationale relative à la CEDEF vient dénoncer le caractère

« L'effacement progressif du féminin met alors en exergue une hiérarchie de genre qui laisse la place à une forte et constante insécurité autour des femmes. »

systémique de ces violences et appelle les autorités talibanes à respecter les obligations légales internationales de l'État afghan²¹¹. Certains de ces membres soulignent par ailleurs leur intention d'initier des procédures légales pouvant viser à l'action de la Cour internationale de Justice face aux nombreuses violations de la Convention²¹².

Dans ce cadre, le secrétaire général des Nations Unies António Guterres dénonçait, le 23 septembre dernier, « *une automutilation à l'échelle nationale* » relative à l'enjeu des femmes et des filles en Afghanistan²¹³. En effet, les politiques de plus en plus restrictives des autorités talibanes s'illustrent très récemment par la nouvelle loi sur la morale du 22 août 2024 - laquelle pousse toujours plus loin le contrôle de la vie sociale et privée de la population. Dans les 35 nouveaux articles de la « *Loi pour la propagation de la Vertu et la prévention du Vice* »²¹⁴, l'interprétation ultra-rigoriste de la Charia limite cette fois la parole des femmes dans l'espace public - où « le

²¹⁰ La [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDEF ou CEDAW) est un outil majeur du droit international en matière d'égalité des femmes et des hommes. Elle a été ratifiée par l'Afghanistan en 2003 et donc lie l'État au droit international.

²¹¹ [Gouvernement du Canada. Joint Statement regarding the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women. 26 septembre 2024.](#)

²¹² [Amnesty International. "Afghanistan: International legal initiative an important step toward tackling the Taliban's war on women". 26 septembre 2024.](#)

²¹³ [Nations Unies. "Discriminations envers les femmes afghanes : Guterres dénonce une automutilation à l'échelle nationale". 23 septembre 2024.](#)

²¹⁴ [Hasht-e-Subh. "UN Warns Against "Distressing" Taliban Morality Law". 27 août 2024.](#)

son d'une voix féminine à l'extérieur du foyer devient une violation morale »²¹⁵. La responsable de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan, Roza Otunbayeva, dénonce ainsi le pouvoir absolu des autorités où « *les inspecteurs des mœurs disposent de pouvoirs discrétionnaires pour menacer et arrêter quiconque sur la base de listes d'infractions longues et parfois vagues* »²¹⁶.

Dès lors, « *la voix féminine devient en elle-même une dissidence* »²¹⁷. Mais si le contrôle du corps illustre un aspect fondamental des politiques discriminatoires talibanes, le musellement de la parole franchit aujourd'hui une nouvelle ligne dans les violations des droits humains. Comme l'expose Amnesty International, « *l'arbitraire, l'incohérence et l'ambiguïté de la police morale exercée sur le peuple afghan, avec un système institutionnalisé de discrimination qui touche de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles, ont eu un effet délétère sur les droits de l'homme dans le pays* »²¹⁸. L'effacement progressif du féminin met alors en exergue une hiérarchie de genre qui laisse la place à une forte et constante insécurité autour des femmes. La grande fragilité des droits supposément acquis soulève également un « *apartheid de genre* », ce qu'Amnesty International évoque par la domination et l'oppression systématique et structurelle des femmes²¹⁹. D'autre part, l'organisation appelle à la reconnaissance de l'apartheid de genre comme un crime en vertu du droit international, afin de lutter contre ces régimes institutionnalisés d'oppression et de domination²²⁰.

Par conséquent, il s'agit ici de se questionner sur les droits des femmes et des filles et leur avenir, évoluant dans le contexte restrictif des politiques talibanes, et d'en relever les points clés suivant un objectif informatif. Dans quelle mesure le retour au pouvoir des talibans a-t-il affecté les droits des

²¹⁵ [La Presse](#). "L'ONU continuera de collaborer avec les talibans". 31 août 2024.

²¹⁶ [Courrier International](#). "Charia."Interdiction de parler" : les Afghanes face à une nouvelle loi "antivice" édictée par les talibans". 28 août 2024.

²¹⁷ [Le Monde](#). "Aline Jalliet, autrice : "En Afghanistan, la voix féminine devient en elle-même une dissidence"". 5 septembre 2024.

²¹⁸ [Amnesty International](#). "Afghanistan: New UN Report stresses urgent need for Taliban to roll back on moral policing". 10 juillet 2024.

²¹⁹ [Amnesty International](#). "Global: Gender apartheid must be recognized as a crime under international law". 17 juin 2024.

²²⁰ [Ibid.](#)

femmes et des filles, et quelles conséquences les restrictions de ces droits ont-elles engendrées sur l'ensemble de la société afghane ? Si les femmes et les filles ont toujours fait face à une forte vulnérabilité, leur invisibilisation puis disparition progressive de la vie publique afghane s'inscrit au-delà de simples préoccupations, mais sonne plutôt l'alarme sur l'urgence de cet enjeu. Un retour sur l'égalité des genres avant la prise de pouvoir des talibans permettra d'abord de mettre en lumière les restrictions actuelles, pour par la suite en dégager certains impacts conséquents sur la société.

1. Analyse contextuelle des libertés et droits des femmes et des filles en Afghanistan entre 2001 et 2021

En 2001, le régime taliban qui détenait le pouvoir depuis 1996 est chassé par les puissances occidentales menées par les États-Unis qui interviennent en Afghanistan. « *Le drapeau américain flotte au-dessus de notre ambassade à Kaboul. (...) Et, aujourd'hui les femmes de l'Afghanistan sont libres* » annonçait Georges W. Bush le 29 janvier 2002²²¹. Dans une perspective de justification de leur intervention, ces puissances occidentales affirment vouloir agir pour les droits et libertés des femmes et des filles afghanes. L'organisme Droits et Démocratie, créé en 1988 par le Parlement canadien, indique effectivement que « *Les droits des femmes ont servi de drapeau à des dirigeants politiques qui ont appris à exploiter le discours des droits des femmes pour justifier leurs interventions militaires* »²²².

Nonobstant, force est de constater que des progrès non négligeables ont été observés dans les années qui suivirent : le ministère de la condition féminine est créé, les filles peuvent aller à l'école et les femmes peuvent travailler dans tous les secteurs d'activité²²³. Les femmes prennent davantage part aux institutions politiques : en 2014, l'Assemblée nationale est formée à 27.7% de femmes, une donnée au-dessus de la moyenne mondiale de l'époque. Le

²²¹ [Le monde diplomatique. "Élections en Afghanistan \(Août 2009\). Une guerre pour les femmes ?". Mars 2002.](#)

²²² [Droits et Démocratie. "Les droits des femmes en Afghanistan. Rapport de la mission de Droits et Démocratie en Afghanistan septembre 2002", p.6. Décembre 2002.](#)

²²³ [Le Monde. "En Afghanistan, les talibans ordonnent aux femmes de porter un voile intégral en public". 7 mai 2022.](#)

nombre de femmes policières est multiplié par quatre en comparaison à 2007. Dans le secteur de la justice, nous retrouvons trois fois plus de femmes qu'en 2003. Les filles représentent 40% des élèves du primaire et du secondaire.²²⁴ En 2001, 5000 femmes étudiaient à l'université. En 2021, avant le retour des talibans au pouvoir, plus de 100 000 femmes se trouvaient sur les bancs de l'université²²⁵.

Cependant, même si la présence occidentale a eu pour effet d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles dans le pays, leurs droits et leur position dans la société étaient loin d'être égaux à ceux des hommes et des garçons. Malgré les progrès juridiques et politiques, les traditions culturelles et religieuses patriarcales ainsi que la corruption font obstacle à l'émancipation des femmes²²⁶. Notamment, la population féminine issue des zones rurales bénéficie moins de ces avancées que celle résidant dans de grandes villes²²⁷. De plus, Droits et démocratie dénonçait en 2002 le sentiment d'insécurité des femmes afghanes lié à la militarisation du pays. Également, à l'extérieur de la capitale, le ministère de la Condition féminine n'est pas considéré comme une entité légale²²⁸. En 2017, après seize années d'intervention militaire en Afghanistan, Human Rights Watch dénonçait justement une lenteur de l'avancée des droits des femmes et des filles dans le pays, contrairement aux volontés annoncées par les États-Unis en 2001. « *En 2001, le gouvernement afghan et les donateurs ont fait l'ambitieuse promesse de scolariser toutes les filles, mais l'insécurité, la pauvreté et les déplacements de population poussent désormais nombre d'entre elles à quitter l'école* » expliquait Liesl Gerntholtz, directrice de la division Droits des femmes à Human Rights Watch. L'accès des filles à l'éducation reste bien plus faible que celui des garçons, et les femmes et les filles sont fréquemment victimes de violences physiques et sexuelles dans certaines régions du pays²²⁹.

²²⁴ [Le Monde. "En Afghanistan, les femmes en liberté surveillée". 14 février 2014.](#)

²²⁵ [UNESCO. "Education pour les filles afghanes !". 23 janvier 2023.](#)

²²⁶ [Sonia Jedidi. "Levons le voile sur les femmes en Afghanistan". Hérodote, n°136, p.121-133. 2010/1.](#)

²²⁷ [Le Monde. "En Afghanistan, les femmes en liberté surveillée". 14 février 2014.](#)

²²⁸ [Droits et Démocratie. "Les droits des femmes en Afghanistan. Rapport de la mission de Droits et Démocratie en Afghanistan septembre 2002". Décembre 2002.](#)

²²⁹ [Human Rights Watch. "Afghanistan : Entraves à l'éducation des filles". 12 octobre 2017.](#)

Par surcroît, certaines femmes restent particulièrement stigmatisées malgré les avancées juridiques, comme les femmes handicapées²³⁰.

Bien que les progrès accomplis quant aux droits des femmes et des filles entre 2001 et 2021 soient restés en superficialité, et qu'ils n'aient pas touché de manière équitable toutes les Afghanes, ils ont néanmoins été notables²³¹. *Mais que sont devenus ces droits depuis l'ascension au pouvoir des talibans en août 2021 ?*

2. Et depuis 2021 ?

Ces dernières années exposent plusieurs facteurs déstabilisateurs mondiaux qui sont venus précariser davantage la situation des droits de la personne dans le monde. Or, le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international du Canada de 2023 met bien en exergue que les menaces sur les droits de la personne se ressentent plus particulièrement sur les populations davantage vulnérables, dont les femmes et les filles²³². La reprise du pouvoir par les talibans en août 2021 s'illustre dans ce sens, en imposant de nombreux changements pour les droits des femmes et des filles depuis 2021. En plus de s'inscrire au sein d'une situation humanitaire et économique désastreuse, le régime taliban s'est accompagné de restrictions dans toutes les sphères de vie des Afghanes. Il met ainsi en évidence l'interdiction d'accès aux parcs, aux gymnases, à la pratique de sports, à la plupart des emplois ou encore aux études secondaires et universitaires, entre autres, de même que le durcissement accru des restrictions vestimentaires et autres réglementations restrictives.

²³⁰ [Human Rights Watch. "Afghanistan : Les femmes handicapées face à des abus systématiques". 27 avril 2020.](#)

²³¹ [Le Monde. "En Afghanistan, les femmes en liberté surveillée". 14 février 2014.](#)

²³² [Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes du Canada. "Les droits et libertés des femmes et des filles dans le monde, et en Afghanistan, en Iran et en Arabie Saoudite". 44e législature, 1ère session. Décembre 2023.](#)

Violence fondée sur le genre

Si les disparitions forcées, la torture, les châtiments corporels et autres formes de mauvais traitement sont souvent dénoncées - notamment depuis 2021, les femmes et filles sont disproportionnellement exposées à un large pan de violences basées sur le genre²³³. Le rapport de la MANUA du 14 décembre 2023 souligne qu'il n'existe pas de cadre juridique défini concernant la

« Il reste fondamental d'adopter un prisme intersectionnel pour aborder l'enjeu des droits des femmes et des filles en reconnaissant l'hétérogénéité qui compose ce groupe. »

violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles en Afghanistan²³⁴. De même, les violences domestiques et conjugales demeurent particulièrement élevées, ces dernières s'étant d'ailleurs renforcées durant la pandémie de COVID-19. Alors que *« le taux de brutalité conjugale y est l'un des plus élevés au monde »* et que *« les citoyennes ont un accès très limité à la justice »*²³⁵, le régime discriminatoire de facto est venu à la fois accentuer cette violence et diminuer, par conséquent cet accès déjà trop limité à la justice. D'après Amnesty International, *« plusieurs organismes des Nations unies ont signalé une augmentation des mariages d'enfant et des mariages forcés, des violences fondées sur le genre et des féminicides, commis en toute impunité »*²³⁶. Les épouses et filles d'hommes considérés proches de l'ancien régime en place semblent d'ailleurs représenter des cibles privilégiées pour ces mariages forcés²³⁷. L'organisation non gouvernementale (ONG) Human Rights Watch vient ainsi confirmer cette tendance en mettant en avant les violences sexistes subies par Elaha (aussi à travers l'hashtag #JusticeforElaha), laquelle dénonce dans une vidéo son mariage forcé²³⁸. Mais, alors que plusieurs infrastructures avaient été mises en place depuis 2001 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles *via* des

²³³ [Amnesty International. "Afghanistan 2023". 2023.](#)

²³⁴ [Nations Unies. "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales". Rapport du Secrétaire général, 2024. 38.](#)

²³⁵ [Gazette des femmes. "Les afghanes, victimes collatérales de la pandémie". 22 juin 2020.](#)

²³⁶ [Amnesty International. "Afghanistan 2023". 2023.](#)

²³⁷ [La Croix. "Le mariage forcé, arme des talibans contre les Afghanes". 5 septembre 2022.](#)

²³⁸ [Human Rights Watch. "#JusticeForElaha : Stop aux violences des talibans contre les femmes". 1er septembre 2022.](#)

refuges, programmes d'assistance juridique, tribunaux spéciaux, etc., le retour des talibans s'est accompagné du démantèlement systématique de ces structures²³⁹. La dissolution du cadre institutionnel d'aide aux victimes de violences fondées sur le genre qui était en vigueur auparavant met grandement à mal les droits des femmes et des filles²⁴⁰. Certaines sources relèvent d'ailleurs un sévère impact sur la santé mentale de ces dernières en notant un “*désespoir abyssal*” ; le taux de dépression et de suicide chez les femmes s'étant notamment accru depuis 2021²⁴¹.

Les minorités particulièrement visées

Il reste fondamental d'adopter un prisme intersectionnel pour aborder l'enjeu des droits des femmes et des filles en reconnaissant l'hétérogénéité qui compose ce groupe. Ce faisant, cela permet de reconnaître une disproportionnalité de nombreuses femmes et filles sujettes aux violences de genre. Amnesty International souligne que les groupes ethniques hazara, ouzbek, turkmène et tadjik, sont confrontés à une marginalisation croissante et font face à des expulsions de force de leurs logements et terres²⁴². De même, les femmes afghanes de la région de Herat semblent davantage affectées par les décisions politiques et législatives des talibans²⁴³, via des restrictions de déplacement supplémentaires. Autre exemple significatif ; les femmes de la communauté minoritaire chiite hazara semblent particulièrement prises pour cible lors de plusieurs attentats suicides à Kaboul, souvent perpétrés par l'État islamique²⁴⁴. Les attentats visés dans des écoles sont fréquents, comme le reflète l'attentat suicide du centre éducatif Kaaj à Kaboul du 30 septembre 2022, tuant 53 étudiantes qui passaient un examen d'entrée pour l'université²⁴⁵.

²³⁹ [*Ibid.*](#)

²⁴⁰ [Amnesty International. “Afghanistan 2023”. 2023.](#)

²⁴¹ [Courrier International. “Le suicide, ultime forme de rébellion des femmes contre le joug taliban”. 3 octobre 2023.](#)

²⁴² [Amnesty International. “Afghanistan 2023”. 2023.](#)

²⁴³ [Euronews. “Afghanistan : les femmes exclues du permis de conduire à Herat”. 3 mai 2022.](#)

²⁴⁴ [Amnesty International. “Afghanistan. L'attentat à Kaboul illustre la totale incapacité des talibans à protéger les minorités”. 30 septembre 2022.](#)

²⁴⁵ [Human Right Watch. “En Afghanistan, les femmes font preuve de résistance”. 12 octobre 2022.](#)

Pour conclure, l'Afghanistan représente aujourd'hui le seul pays du monde interdisant l'accès des femmes et filles à l'éducation secondaire et universitaire, tout en implémentant des séries de restrictions draconiennes, notamment au sein de la sphère publique²⁴⁶. Alors que, depuis 2001, les femmes voyaient leurs droits se solidifier peu à peu, 2021 marque le retour d'un système d'oppression et de domination toujours plus institutionnalisé. L'importance accrue de la coutume et des pratiques traditionnelles patriarcales sous le régime de facto joue également un rôle conséquent dans la perpétuation de ces violences fondées sur le genre, les renforçant et les légitimant d'autant plus.

« Alors que depuis 2001, les femmes voyaient leurs droits se solidifier peu à peu, 2021 marque le retour d'un système d'oppression et de domination toujours plus institutionnalisé. »

Enfin, depuis 2021, les femmes se positionnent en première ligne de la résistance face à l'oppression du régime taliban. Plus amplement abordées par la suite, des stratégies prennent forme et s'inscrivent pour faire face à l'impunité du régime au pouvoir. Nonobstant, la liste des interdits pour les femmes et les filles s'est considérablement allongée depuis 2021, et apparaît pour l'instant infinie au vu des nouvelles législations du régime de facto promulguées ces dernières semaines visant à priver les femmes de leurs voix.

3. Les restrictions des droits des femmes : une source d'insécurité globales

Les restrictions des droits et libertés des femmes et des filles, au-delà de représenter une atteinte évidente aux droits humains les plus fondamentaux, peuvent engendrer des problématiques et insécurité sanitaires, économiques et politiques qui toucheront la société afghane dans son ensemble.

²⁴⁶ [Open Society Justice Initiative. "Afghanistan's Taliban Face New International Pressure on Rights of Women and Girls". 25 septembre 2024.](#)

Premièrement, la perte du droit, pour les Afghanes, de recevoir une éducation secondaire et universitaire, ainsi que la perte du droit à travailler provoquent une insécurité économique. Effectivement, l'Organisation des Nations Unies mettait en lumière, avant l'ascension au pouvoir des talibans en 2021, le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement du pays. Ainsi, la nouvelle génération afghane pouvait acquérir, grâce à l'accès aux études supérieures, « *des aptitudes et des compétences pour développer l'économie nationale. (...) La tendance a aussi favorisé la création d'emplois pour les jeunes Afghans et contribué à l'essor de milliers de petites et moyennes entreprises* »²⁴⁷. Désormais éloignées de l'enseignement supérieur, les femmes ne pourront plus bâtir d'entreprises ou participer directement à l'essor économique du pays. Un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publié en 2024, indique clairement que les restrictions des droits des femmes affectent de manière directe l'ensemble de l'économie du pays : « *Dans l'ensemble, les possibilités de développement des femmes et des jeunes filles ont été réduites et, si elles ne sont pas améliorées, cette situation aura des répercussions négatives sur la croissance future de l'Afghanistan* »²⁴⁸. À la suite des événements d'août 2021, le PIB du pays a chuté de plus de 20%, et déjà, en 2023, le PNUD avait énoncé son inquiétude quant à l'impact de la diminution des libertés des femmes sur l'économie du pays : « *Avec de tels chiffres, le PNUD prévient que les restrictions aux droits des femmes aggraveront la catastrophe économique en Afghanistan. Les décisions restreignant l'éducation et le travail des femmes menacent de réduire l'aide, ce qui aurait de graves conséquences. Pour l'ONU, l'économie ne peut pas être relancée si les femmes ne peuvent pas travailler, alors que la croissance économique future est limitée par le sous-investissement dans l'éducation des filles et des femmes.* »²⁴⁹. Ces insécurités

²⁴⁷ [Chronique ONU. "L'éducation en Afghanistan : les progrès réalisés depuis des décennies sont une source d'espoir pour l'avenir". 4 novembre 2021.](#)

²⁴⁸ [UNDP. "2 years in review. Changes in Afghan Economy, Households and Cross-Cutting Sectors \(August 2021 to August 2023\). 18 janvier 2024.](#) Citation traduite de l'anglais : "Overall, the development opportunities for women and girls have been curtailed, and unless improved, this will have negative impacts on the future growth of Afghanistan".

²⁴⁹ [ONU Info. "Afghanistan : le PNUD prévoit une contraction de l'économie si l'aide internationale diminue de 30%". 18 avril 2023.](#)

économiques engendrent de lourdes insécurités sociales. Les ménages qui subvenaient auparavant grâce au revenu de la mère sont désormais exposés à la précarité. En 2022, 95% des ménages ne pouvaient se nourrir correctement²⁵⁰. En 2023, le régime interdit les salons de beauté, alors que ces commerces étaient la propriété de femmes et employaient plus de 60 000 Afghanes²⁵¹. De plus, la mendicité est désormais illégale, alors que de nombreuses femmes comptaient sur ce revenu pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille²⁵². Également, le pays souffre, depuis août 2021, du phénomène de la fuite des cerveaux, signifiant le départ des personnes qualifiées de leur pays. En effet, poussées par la peur de revivre un régime similaire à ce qu'avait connu le pays entre 1996 et 2001, plus de 100 000 personnes ont fui le pays dans les jours qui ont suivi la reprise du pouvoir par les talibans. Parmi elles, les professions dites qualifiées ou intellectuelles étaient largement représentées, puisqu'elles sont vingt fois plus susceptibles de migrer que les populations qui n'ont pas fait d'études supérieures. Le chercheur en économie et migration, Frédéric Docquier, indique que ces départs sont dramatiques pour le pays²⁵³. Globalement, les chercheurs.e.s s'accordent à décrire ce phénomène comme particulièrement dommageable pour les pays de départ²⁵⁴.

Insécurité politique

Deuxièmement, les restrictions des droits des femmes et des filles provoquent, dans le pays, une certaine instabilité politique. La moitié de la population étant exclue des mécanismes décisionnels et des institutions politiques et juridiques, les inégalités sociales sont renforcées. Le sentiment d'injustice provoqué par cette exclusion, et par la suppression des droits des femmes et des filles, engendre des manifestations menées par les femmes, notamment

²⁵⁰ [Gender in Humanitarian Action Working Group. "Research on Challenges, Barriers and Opportunities for Women led CSOs in the Afghanistan's Humanitarian Crisis. Final report". 30 mars 2022.](#)

²⁵¹ [TV5 Monde. "Afghanistan : après l'interdiction des salons de beauté, les femmes sans emploi". 26 juillet 2023.](#)

²⁵² [RTS. "La nuit sans fin des Afghanes". 15 août 2023.](#)

²⁵³ [Le Devoir. "Une fuite des cerveaux de mauvais augure pour l'Afghanistan". 27 août 2021.](#)

²⁵⁴ [Boniface, P. "Des mouvements migratoires incontrôlables ?". Atlas des relations internationales, p.50-51. 2022.](#)

dans les métropoles²⁵⁵. Souvent pacifiques, ces protestations sont toutefois vivement réprimées par les autorités, et les personnes y participant s'exposent à de la violence, de l'intimidation, à l'enlèvement et à la torture²⁵⁶. Malgré ces stratégies de dissuasion, la population reste mobilisée, et des actes de résistance sont diffusés sur les réseaux sociaux et à la télévision²⁵⁷. Plus largement, à l'échelle internationale, le non-respect des instruments internationaux de droits humains expose le gouvernement afghan à un isolement sur la scène internationale. Ces violations participent au refus de la communauté internationale de reconnaître la légitimité du gouvernement taliban. Les restrictions des droits et libertés des femmes et des filles et les discriminations qu'elles subissent sont donc un vecteur d'instabilité politique dans le pays.

Insécurité sanitaire

Dans un troisième temps, des insécurités sanitaires accrues sont observables depuis la suppression de certains droits aux femmes et aux filles. D'un côté, les Afghanes ne peuvent pas recevoir des soins de la part d'un médecin de sexe masculin, mais d'un autre côté, les filles et les jeunes femmes n'ont plus accès à l'éducation secondaire et universitaire. L'accès aux soins est donc largement compromis, et ne sera que davantage complexe pour les générations futures²⁵⁸. Ces restrictions affectent donc le système de santé du pays, l'exposant à des conséquences sanitaires délétères. Sur le long terme, le nombre de personnes professionnelles de la santé est voué à diminuer, puisque les femmes n'ont plus accès à l'université, limitant ainsi la possibilité de soin pour toute la population. L'Afghanistan est l'un des pays recensant le plus de décès au monde lors d'accouchements. Certaines ONG ouvrent des cliniques, employant du personnel exclusivement féminin, afin de fournir un service de soins aux femmes et aux filles, notamment dans les zones rurales qui sont

²⁵⁵ Albarracin A., Houlé, F., Delorme, L., Kasel, A., Pallu, M. "Face au backlash : les mouvements sociaux de lutte pour les droits des femmes dans le monde". Institut du genre en géopolitique. Mars 2023.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ BMJ. "Girls' education and the future of healthcare in Afghanistan". 13 mars 2023.

davantage affectées par ce phénomène. Mais au vu de la fuite d'un grand nombre du personnel médical en 2021, ces cliniques peinent à recruter²⁵⁹.

Conclusion

*“L’histoire des femmes n’est qu’une succession d’avancées vers un statut moderne, puis de régression suite aux violentes oppositions des hommes qui ne veulent pas perdre leur pouvoir de contrôle sur les femmes.”*²⁶⁰. - Sonia Jedidi.

Bien qu'encore superficiels, les Afghanes avaient pu, à la suite de l'intervention militaire occidentale en 2001, acquérir quelques libertés et droits fondamentaux. Mais vingt ans après, celles-ci voient ces progrès partir en fumée. Comme discuté précédemment, les femmes ont été sujettes à des restrictions de plus en plus draconiennes au cours des trois dernières années, et ce, dans toutes les sphères sociétales ; de l'éducation à la santé, en passant par le travail et les plus simples déplacements. Toutefois, il est important de rappeler que cette suppression des droits des femmes n'affecte pas de la même manière toutes les Afghanes, d'où l'importance de garder en tête une approche intersectionnelle.

Plus globalement, ces récents changements juridiques n'affectent cependant pas seulement la population féminine, mais bien l'ensemble de la société afghane. De manière non exhaustive, des insécurités sociales, mais également économiques, politiques ou encore sanitaires ont été relevées. Face à ces insécurités et inégalités, la communauté internationale semble dépourvue de moyens d'action efficaces, Amnesty International allant jusqu'à dénoncer une inaction internationale²⁶¹. Frileux de s'embarquer dans un nouveau conflit, les pays occidentaux semblent davantage enclins à condamner de loin, entraînant un sentiment d'oubli chez les Afghanes²⁶². *Mais quels avancements du droit*

²⁵⁹ TV5 Monde. “Afghanistan, un pays où l’on meurt le plus en donnant la vie”. 06 mars 2024.

²⁶⁰ Jedidi, S. “Levons le voile sur les femmes en Afghanistan”. Hérodote, n°136, p.128. 2010/1.

²⁶¹ Amnesty International. “Afghanistan. Trois années de régime taliban et d'inaction internationale laissent peu d'espoir à la communauté afghane”. 15 août 2024.

²⁶² France 24. “Afghanistan : alors que les Taliban effacent les femmes, que peut la communauté internationale ?” 29 août 2024.

international permettraient une meilleure protection des femmes et des filles, en Afghanistan et dans le monde ? Dans ce contexte, le débat de la reconnaissance, par le droit international, de l'apartheid de genre comme un crime, semble susciter la réflexion. Selon Amnesty International, cette considération légale serait plus adaptée que l'actuelle reconnaissance de la persécution fondée sur le sexe en crime contre l'humanité²⁶³. Effectivement, divers groupes militants afghans et iraniens ont récemment lancé des appels à l'inscription de l'apartheid de genre en tant que crime contre l'humanité - une volonté également exprimée par le groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles²⁶⁴. Ces discussions contribuent à construire un cadre international davantage adapté à la protection des femmes et filles. De plus, le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan par le Conseil de sécurité de l'ONU a été décidé cette année, jusqu'à mars 2025, et permettra de rendre un rapport sur la situation du pays et sur l'exécution du mandat tous les trois mois²⁶⁵. Certains pays jugent ce mandat alors "*incontournable*" pour inverser la situation actuelle²⁶⁶. Suivre ces rapports de près permettra d'octroyer une meilleure lentille sur l'avancée des droits de la personne, et notamment des femmes et des filles afghanes.

²⁶³ [Amnesty International. "Global: Gender apartheid must be recognized as a crime under international law". 17 juin 2024.](#)

²⁶⁴ [France 24. "Le long chemin vers la reconnaissance de l'apartheid de genre comme un crime contre l'humanité". 8 mars 2024.](#)

²⁶⁵ [Nations Unies. "Le Conseil de sécurité renouvelle pour une année supplémentaire le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan". 15 mars 2024.](#)

²⁶⁶ [Ibid.](#)

Conclusion

Par Sarah Hassnaoui, doctorante en communication à l'Université du Québec à Montréal, responsable recherche et contenu de l'IEIM et coordinatrice de la Chaire en communication et technologies pour le développement

Alors que l'élection de Trump aux États-Unis, et l'ensemble de ses conséquences, est venue bouleverser l'ordre mondial dès le début d'année 2025, le thème annuel de l'IEIM « Polycrises et insécurités : un monde sous tension » n'a jamais été autant d'actualité. Comme l'ont illustré les étudiant·es ayant participé aux Regards de l'IEIM 2024-2025, il est difficile d'ignorer les crises, qui se répercutent partout. Elles se retrouvent sur l'ensemble du globe et touchent tant à des questions géopolitiques que de droits humains, comme l'ont illustré les travaux de Hiruni Nathasha Fernando, Djelika Keita, Fernanda Sigüenza-Vidal, Cécilia Philippe et Lena Trottein qui couvrent des espaces géographiques s'étendant de l'océan Indien au Mali, en passant par le Mexique et l'Afghanistan. Amélie Chalivet a démontré qu'elles peuvent aussi menacer des relations bilatérales. L'interconnexion de ces crises et insécurités pèse également sur l'ordre mondial : c'est ce qu'ont discuté Sihem Attalah, Marwan Attalah et Homba Alban Bassowa en traitant des enjeux transnationaux de santé et d'environnement. Enfin, les technologies peuvent offrir des perspectives émancipatrices, mais aussi participer à intensifier les inégalités, comme on le lit dans les textes de Mohamed Anoir Zayani et Camille Laty.

Pourtant, le pessimisme n'est pas totalement de mise, et ces insécurités ne constituent pas une fatalité. Les étudiant·es ont également contribué à la réflexion autour de solutions possibles pour aller au-delà des crises et donc à la formation de recommandations pour une meilleure gouvernance.

La coopération à l'échelle internationale est ainsi ressortie comme une solution centrale aux problématiques transnationales. Par exemple, Hiruni Nathasha Fernando pointe du doigt la pertinence du concept de « zone de paix » dans l'océan Indien, pour atténuer les tensions militaires et promouvoir la coopération à travers un dialogue inclusif. Similairement, Homba Alban Bassowa invite à agir à l'échelle internationale pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les systèmes de santé pour prévenir la propagation de maladies.

Pour être efficace, cette coopération peut reposer sur des intérêts communs. C'est ce que conclue Amélie Chalivet, dans son analyse des défis bilatéraux

entre l'Inde et le Canada : elle estime que les convergences stratégiques pourraient permettre l'établissement d'une coopération renforcée.

La coopération, pensée à différentes échelles, doit cependant aussi respecter les particularités locales. Ainsi, Djelika Keita met en avant la nécessité de mieux articuler les relations entre États et institutions en prêtant attention à la souveraineté, pour que les solutions extérieures, proposées dans le cadre de crises nationales soient légitimes et répondent à des besoins locaux.

Par ailleurs, ce qui peut être présenté comme une solution à une crise, peut simultanément consister un nouveau problème dans une autre situation. C'est le cas d'internet, par exemple, qui est une solution pour certaines insécurités mais peut aussi exclure et contribuer à une fracture dans le monde en raison de monopoles, comme l'a débattu Mohamed Anoir Zayani.

Pour éviter de créer une fracture supplémentaire, il est nécessaire d'engager des discussions éthiques sur l'apport réel des solutions technologiques dans des situations d'insécurités, et éviter la déshumanisation. C'est ce que souligne Camille Laty, dans son analyse de l'utilisation des technologies par les civils dans la guerre en Ukraine.

L'approche intégrée des insécurités est aussi une façon de solutionner plusieurs crises simultanément, sans risquer d'en créer d'autres. Sihem Attalah et Marwan Attalah nous invitent ainsi à réévaluer les approches face aux zoonoses en intégrant les sciences sociales dans les stratégies de prévention environnementales et sanitaires.

Au-delà de proposer des solutions intégrées, Homba Alban Bassowa estime qu'il est aussi primordial d'assurer une mobilisation de tous, et d'engager la responsabilité des États autour des questions climatiques et sanitaires.

Enfin, dans le solutionnement des insécurités, les populations vulnérables doivent être prises en compte. C'est ce que démontre l'analyse d'une institution autochtone par Fernanda Sigüenza-Vidal. Cette organisation a en effet permis de proposer une réponse organisée à des questions croisées, autour de la criminalité, de la sauvegarde des droits territoriaux et de l'autonomie.

Cécilia Philippe et Lena Trottein nous invitent aussi à faire preuve de vigilance quant au respect des droits fondamentaux, et à ne pas prendre des avancées pour acquis. Le recul des droits des femmes en Afghanistan illustre

à la fois la fragilité des systèmes (locaux et internationaux), et la nécessité d’engager des réflexions communes sur des sujets qui touchent à l’intégrité de l’humanité.

Coopération internationale et dialogue, respect des particularités locales et intégration intersectionnelle, éthique et responsabilité, mobilisation et droits fondamentaux sont ainsi les mots d’ordre proposés par les étudiant·es pour lutter contre les crises et faire face aux tensions actuelles. Ces mots sont des propositions optimistes qui invitent à l’action et sont les bienvenus dans un contexte d’insécurité croissantes. Merci donc aux étudiant·es de nous mobiliser par leurs textes, grâce à leurs analyses critiques et pragmatiques.

Note

Les articles publiés n’engagent que leurs auteurs ou autrices et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’IEIM, ni ceux de ses membres et partenaires.

Remerciements

L’Institut d’études internationales de Montréal (IEIM) remercie toutes les personnes qui ont proposé des textes dans le cadre d’un appel lancé à l’automne 2024.

L’IEIM remercie le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec pour son soutien financier, dans le cadre de son appui au Centre de réflexion francophone sur les enjeux internationaux et diplomatiques.

Un merci spécial aux membres de l’équipe qui ont contribué à la réalisation de ce projet : Sarah Hassnaoui, Arnould Chyngwa, Lena Trottein, Kim-Mi Bui, Cécilia Philippe, sous la coordination de Caroline Doyon et de François Audet.



La série « Regards de l'IEIM » est née en 2020, à l'initiative de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM). En 2024-2025, l'IEIM a choisi de mettre en valeur le travail de la communauté étudiante de l'UQAM, en lien avec la thématique annuelle choisie par l'Institut et ses unités membres : la polycrise et les insécurités.

Ce recueil rassemble les contributions issues de plusieurs champs disciplinaires qui ont été retenues dans le cadre d'un appel à propositions. Découvrez les textes de Sarah Hassnaoui, Hiruni Nathasha Fernando, Djelika Keita, Amélie Chalivet, Mohamed Anoir Zayani, Camille Laty, Sihem Attalah et Marwan Attalah, Homba Alban Bassowa, Fernanda Sigüenza-Vidal, Cécilia Philippe et Lena Trottein.

UQAM



Institut d'études
internationales
de Montréal

Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin
Montréal (Québec) H2L 3C5
514 987-3667
ieim@uqam.ca
www.ieim.uqam.ca